



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(27^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 6 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Décision du Conseil constitutionnel sur une requête en contestation d'opérations électorales** (p. 784).
2. **Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires** (p. 784).
3. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 784).
4. **Mesures d'ordre économique et social.** - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 784).

Article 4 (suite) (p. 784)

Sous-amendements à l'amendement n° 446 du Gouvernement :

Sous-amendements identiques n°s 498 de M. Collomb et 563 de M. Hage : MM. Guy Malandain, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation ; Philippe Bassinet. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 499 de M. Collomb et 564 de M. Hage : MM. Guy Malandain, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 500 de M. Collomb et 565 de M. Hage : MM. Pierre Forgues, Bernard Deschamps, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, François Bachelet, Jean Auroux, Philippe Bassinet.

Rappel au règlement (p. 790).

MM. Jean-Pierre Schenardi, le président.

Reprise de la discussion (p. 790).

Rejet, par scrutin, des sous-amendements n°s 500 et 565.

Sous-amendements identiques n°s 501 de M. Collomb et 566 de M. Hage : Mme Jacqueline Osselin, MM. Vincent Porelli, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre Pascal Arrighi, Jean Le Garrec, Jean Auroux. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 502 de M. Collomb et 567 de M. Hage : MM. Michel Charzat, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 503 de M. Collomb et 568 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Philippe Bassinet. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 504 de M. Collomb et 569 de M. Hage : MM. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 505 de M. Collomb et 570 de M. Hage : M. Guy Malandain, Mme Colette Gœuriot, MM. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Jean Le Garrec, Albert Mamy. - Rejet par scrutin.

Rappel au règlement (p. 796)

MM. Philippe Bassinet, le président.

Reprise de la discussion (p. 796)

Sous-amendements identiques n°s 506 de M. Collomb et 571 de M. Hage : MM. Guy Béche, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Jean Ueberschlag, Francis Geng.

Rappel au règlement (p. 797)

MM. Philippe Bassinet, le président.

Reprise de la discussion (p. 797)

Rejet des sous-amendements n°s 506 et 571.

Suspension et reprise de la séance (p. 797)

Sous-amendements identiques n°s 507 de M. Collomb et 572 de M. Hage : MM. Gérard Collomb, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 508 de M. Collomb et 573 de M. Hage : MM. Charles Metzinger, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 509 de M. Collomb et 574 de M. Hage : M. Jean-Yves Le Déaut, Mme Colette Gœuriot, MM. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Jacques Limouzy. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 510 de M. Collomb et 575 de M. Hage : MM. Philippe Bassinet, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 511 de M. Collomb et 576 de M. Hage : MM. Christian Goux, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 512 de M. Collomb et 577 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 513 de M. Collomb et 578 de M. Hage : MM. Guy Béche, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Charles Millon, Jean Auroux. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 514 de M. Collomb et 579 de M. Hage : MM. Michel Charzat, Paul Chomat, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Charles Millon, Gérard Collomb. - Rejet.

Adoption, par scrutin, de l'amendement n° 446.

En conséquence, deviennent sans objet les amendements n°s 86 de M. Porelli, 333 et 334 de M. Collomb, 174 de M. Robert-André Vivien, 87 de Mme Gœuriot, 175 et

176 de M. Robert-André Vivien, 88 de M. Combrisson, 89 de M. Giard, 90 de M. Mercieca, 177 et 178 de M. Robert-André Vivien, 91 de M. Combrisson, 92 de M. Auchedé, 93 de M. Jarosz, 94 de M. Chomat et 335 de M. Collomb qui sont identiques, 179 de M. Robert-André Vivien, 133 de M. Jarosz, 95 de M. Mercieca, 336 de M. Collomb, 96 de M. Jarosz, 337 de M. Collomb, 97 de M. Combrisson, 338 de M. Collomb, 98 de M. Giard, 339 de M. Collomb, 99 de M. Auchedé, 340 de M. Collomb, 100 de M. Combrisson, 341 de M. Collomb, 101 de M. Mercieca, 342 de M. Collomb, 102 de M. Giard, 343 de M. Collomb, 103 de M. Auchedé, 344 de M. Collomb, 104 de M. Combrisson, 345 de M. Collomb, 105 corrigé de M. Jarosz, 346 de M. Collomb, 106 de M. Auchedé, 347 de M. Collomb, 107 de M. Giard, 348 de M. Collomb, 108 de M. Jarosz, 349 de M. Collomb, 109 de M. Mercieca, 350 de M. Collomb, 110 de M. Giard, 351 de M. Collomb, 111 de M. Auchedé, 352 de M. Collomb, 112 de M. Jarosz, 353 de M. Collomb, 113 corrigé de M. Combrisson, 354 de M. Collomb, 114 corrigé de M. Mercieca, 355 de M. Collomb, 115 de M. Combrisson, 356 de M. Collomb, 116 corrigé de M. Auchedé, 357 de M. Collomb, 117 corrigé de M. Mercieca, 358 de M. Collomb, 118 corrigé de M. Giard, 359 de M. Collomb, 119 de M. Giard, 360 de M. Collomb, 120 de M. Jarosz, 361 de M. Collomb, 121 de M. Combrisson, 362 de M. Collomb, 122 de M. Giard, 363 de M. Collomb, 123 de M. Mercieca, 364 de M. Collomb, 124 de M. Jarosz, 365 de M. Collomb, 125 de M. Auchedé, 126 de M. Jarosz, 366 de M. Collomb, 127 corrigé de M. Mercieca, 367 de M. Collomb,

128 corrigé de M. Combrisson, 368 de M. Collomb, 129 de M. Mercieca, 369 de M. Collomb, 130 corrigé de M. Auchedé, 370 de M. Collomb, 131 de M. Combrisson, 371 de M. Collomb, 132 de M. Combrisson, 372 à 377 de M. Collomb, 134 de M. Chomat, 378 de M. Collomb, 135 de M. Rigout, 379 de M. Collomb, 136 de M. Vergès, 380 de M. Collomb, 137 de M. Leroy, 381 de M. Collomb, 138 de M. Porelli, 382 à 390 de M. Collomb, 434 de M. Douyère, 139 de M. Deschamps, 140 de M. Chomat, 141 de M. Deschamps, 142 de M. Gaysot, 391 de M. Collomb et 143 de Mme Gocuriot.

Amendement n° 437 rectifié de M. Bruno Durieux ; MM. Bruno Durieux, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Paul Chomat, Raymond Dougère, Charles Millon. - Retrait.

L'article 4 demeure dans la rédaction de l'amendement n° 446 précédemment adopté.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémenaire** (p. 810).
6. **Dépôt d'une proposition de loi adopté par le Sénat** (p. 810).
7. **Ordre du jour** (p. 810).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a reçu du Conseil constitutionnel notification d'une décision de rejet relative à une contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette décision est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement des demandes de désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein de douze organismes extraparlimentaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier aux commissions retenues sous les précédentes législatures le soin de présenter les candidats.

Cette proposition sera affichée et publiée à la suite du compte rendu de la présente séance.

Elle sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 15 mai 1986, à dix-huit heures.

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 20 mai 1986 :

Ce soir, demain, mercredi 7 mai, à quinze heures ; après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente, et, éventuellement, mardi 13 mai, à seize heures et à vingt et une heures trente ;

Suite du projet autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

Mercredi 14 mai, à quinze heures :

Questions au Gouvernement.

Mardi 20 mai, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Projet relatif à l'élection des députés.

4

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7, 10).

Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée, dans l'article 4, aux sous-amendements nos 498 et 563 à l'amendement n° 446.

Article 4 (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 4 :

« Art. 4. - Le Gouvernement pourra transférer, jusqu'au 1^{er} mars 1991, au secteur privé le contrôle majoritaire des entreprises visées par la loi du 27 septembre 1940 relative à la réorganisation de la société Havas, la loi du 10 novembre 1941 relative à la constitution de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, les articles 6, 7 et 8 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France modifiée par la loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 relative à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances, et la loi de nationalisation n° 82-155 du 11 février 1982.

« Le Gouvernement pourra transférer, en outre, dans le même délai, le contrôle majoritaire que l'Etat détient dans la Compagnie des machines Bull, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, la société Matra et la Compagnie financière du Crédit commercial de France. »

Je rappelle également que sur cet article le Gouvernement a présenté un amendement n° 446 sur lequel ont été déposés de nombreux sous-amendements tendant à supprimer successivement chacune des lignes de l'annexe au projet de loi introduite par cet amendement et qui ont été regroupés sur une seule page en accord avec leurs signataires.

L'amendement n° 446 est ainsi libellé :

« I. - Rédiger ainsi l'article 4 :

« Sera transféré du secteur public au secteur privé, au plus tard le 1^{er} mars 1991, la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat dans les entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi.

« Ces transferts seront effectués par le Gouvernement conformément aux règles définies par les ordonnances mentionnées à l'article 5. »

« II. - En conséquence, compléter le projet de loi par l'annexe suivante :

« ANNEXE

- « Agence Havas ;
- « Compagnie de Saint-Gohain ;
- « Compagnie des machines Bull ;
- « Compagnie générale d'électricité ;
- « Compagnie générale de constructions téléphoniques ;
- « Péchiney ;
- « Rhône-Poulenc S.A. ;
- « Société Matra ;
- « Société nationale Elf-Aquitaine ;
- « Thomson S.A. ;
- « Les assurances générales de France (ARD) ;
- « Les assurances générales de France-Vie ;

« Les Assurances nationales, Compagnie française d'assurances et de réassurances, incendie, accidents et risques divers ;

« Les Assurances nationales, Compagnie française d'assurances sur la vie ;

« Les Assurances nationales, Société française de capitalisation ;

« L'Union des Assurances de Paris-Capitalisation ;

« L'Union des Assurances de Paris-IARD ;

« L'Union des Assurances de Paris-Vie ;

« Mutuelle générale française-accidents ;

« Mutuelle générale française-vie ;

« Société centrale du Groupe Assurances générales de France ;

« Société centrale du Groupe des Assurances nationales ;

« Société centrale du Groupe Union des Assurances de Paris ;

« Banque Chaix ;

« Banque de Bretagne ;

« Banque de la Hénin ;

« Banque de l'Union européenne ;

« Banque du bâtiment et des travaux publics ;

« Banque Hervet ;

« Banque Indosuez ;

« Banque industrielle et mobilière privée ;

« Banque Laydernier ;

« Banque Monod ;

« Banque nationale de Paris ;

« Banque Odier Bungener Courvoisier ;

« Banque Paribas ;

« Banque parisienne de Crédit ;

« Banque régionale de l'Ain ;

« Banque régionale de l'Ouest ;

« Banque Scalbert-Dupont ;

« Banque Sofinco ;

« Banque Tarneaud ;

« Banque Vernes et commerciale de Paris ;

« Banque Worms ;

« Crédit chimique ;

« Crédit commercial de France ;

« Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ;

« Crédit industriel de Normandie ;

« Crédit industriel de l'Ouest ;

« Crédit industriel et commercial de Paris ;

« Crédit Lyonnais ;

« Crédit du Nord ;

« Européenne de Banque ;

« Société bordelaise de Crédit industriel et commercial ;

« Société centrale de Banque ;

« Société Générale ;

« Société Générale Alsacienne de Banque ;

« Société Lyonnaise de Banque ;

« Société Marseillaise de Crédit ;

« Société Nanéjienne de crédit industriel et Varin-Bernier ;

« Union de Banques à Paris ;

« Compagnie financière de Crédit commercial de France ;

« Compagnie financière de Crédit industriel et commercial ;

« Compagnie financière de Paribas ;

« Compagnie financière de Suez. »

Les sous-amendements nos 498 à 514 sont présentés par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Christian Pierret, Quilès, Sapin, Souchon et Sueur.

Les sous-amendements nos 563 à 579 sont présentés par MM. Hage, Mercieca, Chomat, Ducloné, Bordu et Mme Jacquaint.

Les sous-amendements identiques nos 498 et 563 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-neuvième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Guy Malandain, pour soutenir le sous-amendement n° 498.

M. Guy Malandain. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé de la privatisation, mes chers collègues, avec ce sous-amendement, nous poursuivons le travail que nous avons entrepris depuis le début de l'examen de l'article 4 : informer nos concitoyens sur la situation et la constitution

des différentes entreprises, industrielles ou bancaires, que le Gouvernement a décidé, dans un temps donné, de privatiser. Il est en effet important que, au moment où il faudra évaluer, procéder aux transactions, puis juger, nos concitoyens sachent ce qui se sera passé et connaissent le contenu de ces transactions.

« Avant d'en venir au sous-amendement, je me permettrai de faire observer que si nous avons été éclairés sur la philosophie du projet par des membres de l'Assemblée appartenant à la majorité, nous ne l'avons été ni par le Gouvernement ni par le rapporteur général.

Quant à notre sous-amendement, il concerne le Crédit industriel de l'Ouest, banque centenaire. Pour la première fois de son histoire, elle a dépassé la barre des 10 milliards de francs de solde créateur, les dépôts des particuliers représentant 46 p. 100 de ce total. Les encours de crédits distribués reflètent un net fléchissement de la demande des grandes entreprises, mais celui-ci est compensé par un effort très soutenu en direction des entrepreneurs individuels, les P.M.E. et les P.M.I., qui font les beaux jours des discours gouvernementaux depuis un mois. Cette banque est leur soutien.

Dans le domaine financier, la politique engagée en 1984 a été accélérée et deux entreprises nouvelles ont été introduites sur le second marché de la bourse de Nantes. De nombreuses études ont été menées sur le renforcement des fonds propres, les problèmes de croissance, de fusion et de transmission d'entreprises. Le placement des obligations a connu une croissance de près de 90 p. 100.

Poursuivant la mise à niveau de son organisation interne - j'ai signalé cet après-midi la même situation à propos d'une autre banque -, les travaux sur le schéma directeur informatique se sont poursuivis et les premières applications pratiques ont pu être mises en place en fin d'année. En outre, des réflexions permettant à la banque de se doter d'un projet d'entreprise ont été engagées.

Ma question sera identique à celle que j'ai posée tout à l'heure : les actionnaires privés ou le propriétaire privé continueront-ils à faire du Crédit industriel de l'Ouest la banque performante et moderne que celui-ci est devenu depuis qu'il appartient à la nation tout entière ?

M. Philippe Bassinet. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 563.

M. Georges Hage. Je considère que ce sous-amendement est défendu.

M. le président. La parole est à M. Georges Tranchant, suppléant M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Nous retombons sur les mêmes problèmes que ceux qui ont déjà été évoqués tout au long des journées d'hier et d'aujourd'hui...

M. Raymond Douyère. Vous parlez avec M. Limouzy pendant que M. Malandain s'exprimait. Vous ne l'avez pas écouté !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. S'agissant du Crédit industriel de l'Ouest, j'imagine que M. Malandain nous a expliqué qu'il ne fallait pas le dénationaliser. Or, depuis 1981, la situation du Crédit industriel de l'Ouest s'est beaucoup dégradée. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Ce n'est pas vrai !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Les bénéficiaires, qui atteignaient 28,6 millions de francs en 1981, sont passés à 7,3 millions et le ratio des fonds propres rapportés au bilan s'est aussi dégradé.

J'ajoute - et ce sera ma seule intervention ce soir car je ne veux pas retarder la discussion - qu'il est utile que cette banque, pour qu'elle se développe dans l'intérêt de ses clients, dans l'intérêt de l'économie nationale, soit dénationalisée. Elle pourra donc renforcer ses fonds propres sans faire appel aux contribuables.

Par conséquent, à titre personnel, je souhaite que les sous-amendements soient rejetés.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

M. Camille Cabane, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Si j'interviens, c'est surtout pour que M. Malandain ne pense pas que je traite avec légèreté son intervention. *(Sourires.)*

M. Guy Malandain. C'est très sympathique de votre part et je vous en remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de la privatisation. C'est après-midi, je pensais avoir conclu une espèce de gentlemen's agreement avec M. Roger-Machart pour ce qui concerne l'ensemble des banques régionales affiliées au Crédit industriel et commercial. Il me semblait ainsi que nous étions convenus de ne pas répéter continuellement le même discours. Par voie de conséquence, je ne vous le répéterai pas, monsieur Malandain, mais je ne voudrais pas que vous considériez mon attitude comme désobligeante à votre égard.

Quoi qu'il en soit, je demande à l'Assemblée, au nom du Gouvernement, de rejeter les deux sous-amendements.

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Pour répondre au Gouvernement ?

M. Philippe Bassinet. Non, à la commission, monsieur le président. Moi, je n'ai jamais droit aux fleurs du Gouvernement ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour répondre à la commission.

M. Philippe Bassinet. Nous avons assisté depuis ce matin à une innovation heureuse. En effet, M. Tranchant, suppléant M. Robert-André Vivien, rapporteur général, retenu, ainsi qu'il l'a fait fait savoir, par la rédaction de son rapport sur le collectif budgétaire, a cherché, bien qu'il soit resté « à côté de la plaque », à répondre à l'orateur du groupe socialiste. Au moins, il a fait un effort. Voilà un progrès sensible que je tenais à souligner et j'espère que le débat entre ceux qui défendent les sous-amendements et M. le représentant de la commission des finances pourra se poursuivre. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Malandain. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guy Malandain, pour répondre au Gouvernement - je suis faible. *(Sourires.)*

M. Raymond Douyère. Notre collègue n'abusera pas !

M. Guy Malandain. Je vous remercie de votre faiblesse, monsieur le président. *(Nouveaux sourires.)*

Effectivement, monsieur le ministre, vous avez bien voulu répondre en quelques mots à notre première intervention, en rappelant ce que vous aviez déclaré cet après-midi. Mais entendre une réponse du rapporteur général par la voix de son suppléant, voilà qui est nouveau !

Quoi qu'il en soit, il était intéressant de vous entendre rappeler la position que vous aviez prise tantôt à l'ouverture de la présente séance car certains de nos collègues n'étaient pas présents quand vous l'avez exposée. Je vous remercie donc très sincèrement d'avoir bien voulu me répondre.

Je dois, monsieur le président, démentir certains propos du suppléant du rapporteur général concernant le bilan du Crédit industriel de l'Ouest. Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 498 et 563.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 499 et 564 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquantième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Guy Malandain, pour soutenir le sous-amendement n^o 499.

M. Guy Malandain. Mettant en application ce que j'ai annoncé il y a quelques instants, je rappelle que le bilan du Crédit industriel de l'Ouest marque une progression de 10,7 p. 100 d'une année sur l'autre et qu'après paiement de 14,6 millions de francs d'impôt sur les sociétés, le bénéfice

net s'inscrit à hauteur de 19,6 millions. Par conséquent, il faudrait, monsieur le suppléant du rapporteur général, vérifier vos renseignements.

M. Georges Tranchant, suppléant de M. le rapporteur général. Je me suis référé à ce document-ci. *(M. Tranchant montre le document en question.)*

M. Raymond Douyère. Nos informations viennent directement de la banque ! Nous n'avons pas les mêmes !

M. Guy Malandain. Le Crédit industriel et commercial de Paris est, par excellence, la banque de la région Ile-de-France. Aussi en parlerai-je non pas en termes de chiffres, mais en termes d'actions car l'Ile-de-France est la région la plus importante de notre pays et il est nécessaire qu'elle ait une banque à son service.

Cette banque, au centre de la vie économique de la région, a décidé, à la fin de 1983, d'organiser un réseau proche, qui a pris son ampleur en 1984. Quatre directions régionales ont été créées : Paris-Ouest, Paris-Est, Ile-de-France-Ouest et Ile-de-France-Est rattachées aux départements du réseau au sein de la direction de l'exploitation. Elles disposent d'une large autonomie.

Ainsi, la clientèle voit plus fréquemment ses problèmes traités par la succursale ou, pour les cas particuliers, par allers et retours rapides avec la direction régionale et, éventuellement, le siège. La rapidité de direction est un facteur primordial du service offert à la clientèle. Si je cite ce type d'action, c'est parce qu'il est trop souvent reproché aux banques nationalisées leur éloignement, leur gestion administrative. En définitive, on affirme qu'elles ne sont pas au service de leur clientèle. Le C.I.C. apporte la preuve du contraire.

Par ailleurs, le C.I.C. a fortement renforcé son réseau par un important effort d'ouverture de points de vente. Deux agences ont été ouvertes, l'une à Boulogne-sur-Seine, l'autre à Saint-Denis, pour renforcer des succursales importantes déjà installées dans ces localités. En outre, deux agences conseils ont été implantées, l'une à Maurepas, dans les Yvelines, l'autre à Savigny-sur-Orge, dans l'Essonne.

Je rappelle aussi que cette banque a conduit une action très originale : participant activement à la vie locale, elle a organisé une exposition intitulée « La banque du futur », avec la mairie de Rueil-Malmaison. A l'occasion de cette exposition, des séances de travail ont été consacrées à la sensibilisation des entreprises.

Trois actions principales ont donc été menées par le C.I.C. : une action sur la région Ile-de-France, une action largement décentralisée pour se rapprocher de la clientèle, un enracinement local pour être au service de la petite entreprise et des collectivités locales.

Je poserai donc la question suivante : peut-être recevrai-je une réponse : sur quels critères le Gouvernement se fonde-t-il pour rendre au secteur privé cette banque qui a accompli une œuvre intéressante ?

M. Guy Bêche. Il n'y en a pas !

M. Arthur Dehaine. On espère qu'elle fera mieux !

M. Guy Malandain. J'attends, monsieur le rapporteur général suppléant, monsieur le ministre, la réponse à ma question.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n^o 564.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements n^{os} 499 et 564 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Rejet !

M. Arthur Dehaine. Très bien !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pourquoi ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande également le rejet des deux sous-amendements.

M. Georges Lamoine. On peut savoir pourquoi ?

M. Guy Bêche. Il ne le sait pas lui-même !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 499 et 564.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 500 et 565 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante et unième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Pierre Forgues, pour soutenir le sous-amendement n^o 500.

M. Pierre Forgues. On peut s'interroger : pourquoi privatiser une banque nationalisée en 1945 ? La banque dont il s'agit dans ce sous-amendement, le Crédit lyonnais, serait-elle mal gérée ? A l'évidence, la réponse est non. Ses activités seraient-elles entravées par des contraintes étatiques ?

M. Guy Bêche. Elle n'a jamais été aussi dynamique !

M. Pierre Forgues. A l'évidence, la réponse est non. Alors, pourquoi privatiser le Crédit lyonnais ? A la vérité, seule une idéologie très dure, très exclusive, très étroite peut expliquer une telle décision.

M. Guy Bêche. Tout à fait !

M. Pierre Forgues. Du reste, notre collègue M. Limouzy ne nous en a-t-il pas donné la raison tout à l'heure en déclarant qu'on pouvait privatiser une entreprise nationalisée qui marchait bien ?

M. Arthur Dehaine. Pour qu'elle marche encore mieux !

M. Pierre Forgues. J'ai cru comprendre que, dans cette affaire, la droite a beaucoup de difficultés, et que M. Limouzy voulait même dire que les seules entreprises nationalisées qu'on pouvait privatiser seraient celles qui marchent bien !

M. Arthur Dehaine. Parce qu'elles marcheront mieux !

M. Raymond Douyère. C'est la question !

M. Pierre Forgues. Si je suis votre raisonnement, la première chose qu'il faudrait faire, ce serait de privatiser celles qui ne marchent pas !

M. Arthur Dehaine. Pas forcément !

M. Pierre Forgues. Or celles qui ne marchent pas, vous ne les privatisez pas ! L'explication, la voici : c'est uniquement en raison de considérations idéologiques extrêmement dures que vous privatisez des entreprises qui marchent bien.

M. Arthur Dehaine. Vous ne savez pas gérer ! Vous ne l'avez jamais su !

M. Pierre Forgues. Le Crédit lyonnais est une entreprise bien gérée. Les comptes de l'exercice 1985 font apparaître un bénéfice net de 442 millions de francs, soit une progression de près de 20 p. 100 par rapport à 1984, et cette année-là la progression par rapport à 1983 était déjà de 3 p. 100.

En France et à l'étranger, le Crédit lyonnais a continué, ces dernières années, à développer ses activités. Je citerai simplement le produit « multilion junior », destiné aux jeunes âgés de plus de seize ans, ou encore la possibilité pour eux de disposer d'un compte de dépôt, d'une carte ou d'un chéquier.

Monsieur le ministre, pour quelles raisons privatiser une banque nationalisée en 1945 et qui donne toute satisfaction ?

Plus généralement, comment l'Etat peut-il se priver d'un instrument financier comme le Crédit lyonnais, dont le produit net bancaire est supérieur à vingt milliards de francs ? Comment pourra-t-il se passer d'un instrument qui lui a rendu et lui rendrait encore de très grands services dans la mise en œuvre de toute politique monétaire ou économique ? *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps, pour soutenir le sous-amendement n^o 565.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, par notre sous-amendement, vous l'avez compris, nous entendons nous opposer à la dénationalisation du Crédit lyonnais - le second établissement bancaire français après la B.N.P. - nationalisé à la Libération.

Ces banques, unies par de nombreux traits communs, présentent aussi des caractères spécifiques : par exemple, le Crédit lyonnais consent plus largement des prêts à long terme

aux entreprises. Son réseau international, particulièrement étendu, couvre toutes les parties du monde. Il compte environ 46 000 agents.

En 1985, son résultat net a progressé de près de 20 p. 100 au prix, il est vrai, de l'augmentation des provisions, et par la progression de 13 p. 100 des commissions financières. Le Crédit lyonnais a une orientation marquée vers l'appui aux entreprises exportatrices et les implantations à l'étranger, ce qui n'est pas sans conséquence négative pour lui. Mais le Crédit lyonnais fait aussi preuve d'initiatives positives comme son accord avec l'Agence nationale de valorisation de la recherche destiné à favoriser l'innovation industrielle et commerciale.

La France possède le second système bancaire du monde capitaliste. En briser la cohérence, comme la dénationalisation conduit à le faire, c'est forcément affaiblir la France, c'est réduire son indépendance face à ses concurrents les plus directs, en l'occurrence, dans le domaine bancaire, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Actuellement, il faut penser à la présence des banques françaises dans le monde. Pour prendre un exemple concret, le Crédit lyonnais a des créances au Mexique et au Brésil, où le crédit de cette banque est considéré comme étant indirectement celui de la République française. Qu'en sera-t-il demain après une dénationalisation ? C'est le genre de questions auxquelles le Gouvernement n'a toujours pas répondu !

M. Guy Bêche. Il s'en fout !

M. Bernard Deschamps. Il ne faut pas mettre en cause ce qui a été nationalisé.

Le Crédit lyonnais, avec une autre politique donnant la priorité aux investissements en France, pourrait être un atout important pour sortir notre pays de la crise. En votant ce sous-amendement, l'Assemblée nationale restera fidèle à l'esprit de la Libération et des nationalisations réalisées par le gouvernement du général de Gaulle. *(Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n^{os} 500 et 565 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. On ne peut tout de même pas se reporter tout le temps à ce qui a été fait il y a quarante ans, car la situation était alors différente.

A cette époque, nous sortions de la guerre. Il y a eu des nationalisations qui, dans les banques, étaient un peu la conséquence de ce qui s'était passé de 1936 à 1939. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Pierre Forgues. Mais encore ?

M. Philippe Bassinet. Cette nouvelle écriture de l'histoire, pourriez-vous la développer, monsieur Tranchant ?

M. Georges Lemolne. Oui, ce serait intéressant !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Le Crédit lyonnais, qui est supposé avoir été au cours des cinq dernières années - pourquoi ne l'avoir pas rappelé ? - un des plus beaux fleurons des banques françaises nationalisées, a régressé tout de même du cinquième au onzième rang mondial entre 1981 et 1985.

Vous demandez maintenant : et si le Crédit lyonnais n'avait pas été nationalisé, que serait-il arrivé ? Il a prêté de l'argent au Brésil et au Mexique.

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Or ces Etats sont dans l'incapacité de rembourser leurs dettes et sont contraints de réclamer un moratoire.

Je ne suis pas convaincu, moi, que ce soit une bonne affaire pour la France.

M. Jacques Roux. C'est indécent de parler ainsi !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Le Crédit lyonnais, comme toutes les autres banques, n'échappe pas à la nécessité de respecter un certain ratio entre fonds propres sur crédits consentis : un peu plus de 1 p. 100 par rapport à 5 à 10 p. 100 des grandes banques mondiales. Hélas ! le Crédit lyonnais a lui aussi besoin de trouver d'une façon saine des ressources, de se refinancer sur le marché financier.

Bref, nous ne voyons pas de raison de ne pas dénationaliser aussi le Crédit lyonnais à partir du moment où nous avons reçu le mandat des Français de dénationaliser et de libérer le crédit.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Georges Tranchant, suppléant de M. le rapporteur général A titre personnel, je demande le rejet de ce sous-amendement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la répétition est, dit-on, la vertu première de la pédagogie.

M. Pierre Forgues. Très bien. *(Sourires.)*

M. le ministre chargé de la privatisation. Nous allons nous y livrer.

Dois-je vous répéter ce que j'ai déclaré il y a quelques heures à propos de la Banque nationale de Paris ?

M. Pierre Forgues. Oui, faites-le.

M. le ministre chargé de la privatisation. La situation de la France en 1986 n'est évidemment pas la même que celle de la France de 1945.

Je suis désolé de devoir proférer de telles vérités premières ici.

M. Pierre Forgues. Vous avez été à bonne école ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Quelle est la situation du Crédit lyonnais ? Elle correspond à l'état de notre système bancaire en général : une rentabilité faible et une absence de fonds propres évidente.

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé de la privatisation. Sans parler des problèmes d'effectifs que vous connaissez.

Permettez-moi de faire preuve de charité et de ne pas trop insister sur ce point !

Enfin, il y a la nécessité de « recapitaliser » cette entreprise.

M. Raymond Douyère. Alors vous n'arriverez jamais à la vendre ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Vous estimez que la privatisation ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs ? Nous sommes d'un avis contraire !

Et une fois de plus, je vous répète que vos références à l'héritage gaulliste ont quelque chose d'incantatoire, de répétitif et même parfois de déplacé ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Douyère. Pourquoi criez-vous ainsi, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Vous êtes vraiment très mal placés pour évoquer ce type d'héritage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Raymond Douyère. C'est aussi le nôtre !

M. le ministre chargé de la privatisation. Non, ce type d'héritage n'est pas le vôtre, vous l'avez combattu pendant vingt-cinq ans. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il n'est pas le vôtre ! *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

M. Georges Lemoine. Comment osez-vous dire cela ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Il y a des vérités qui vous sont difficiles à entendre, je le sais, elles n'en restent pas moins des vérités !

M. Georges Lemoine. Vous trahissez Jean Moulin !
Relisez votre histoire !

M. le ministre chargé de la privatisation. La privatisation peut permettre au Crédit lyonnais, comme aux autres grandes banques, de trouver les fonds qui lui sont nécessaires en provenance du marché.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande le rejet de ces deux sous-amendements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. François Bachelot, contre les sous-amendements.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Nous en revenons à Vichy !

M. François Bachelot. Mes chers collègues, on est effaré de ce qui se passe dans ce Parlement ! *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous traitez du sort des banques en les prenant une par une : or les banques se sont toujours tirées de toutes les situations, et ce n'est pas le problème de fond de ce débat.

M. Guy Bèche. En voilà une vérité !

C'est la mère Denis !

M. François Bachelot. Le fond du débat, quel est-il ? J'ai entendu tout à l'heure le ministre demander qui devait revendiquer l'héritage - de Gaulle ou pas -. Nous vous disons, nous : nés en 1940, Pétain ou de Gaulle, ce n'est plus notre affaire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Georges Lemoine. Ah ?

M. François Bachelot. Un bol d'air considérable nous arrive. Nous n'allons pas réfléchir dans le cadre d'une économie d'assistés, de « post-guerre », un cadre que vous avez imposé jusqu'à ces années-ci !

Or il est possible de faire du neuf ! Voilà une première notion essentielle ! Elle s'inscrit dans un plan qui tend à désengager l'Etat partout où on pourra le faire. Oui, moins de fonction publique ! Moins d'entreprises nationalisées !

Tel est le fond du débat, et nous n'avons pas à démontrer si c'est bien ou mal ! Les banques s'en tireront toujours. En tout cas ; là où il y aura moins d'Etat, les Français seront toujours gagnants ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Je ne répondrai pas au dernier orateur *(exclamations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.])* dont les propos ont été par trop sommaires.

M. François Bachelot. Ce que j'ai dit n'était que l'expression de la vérité !

M. Jean Auroux. Ses propos ne méritent pas qu'on s'y attarde. *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Pascal Arrighi. Qui provoque ?

Quel est le provocateur, monsieur le président ?

M. le président. Laissez l'orateur s'exprimer !

Seul M. Auroux a la parole.

M. François Bachelot. Vous êtes, monsieur Auroux, le vrai responsable ! Trois millions de chômeurs, c'est vous !

M. Yvon Briant. Et il est content !

M. Jacques Peyrat. Vous avez coulé les entreprises française, monsieur Auroux, et vous êtes content !

M. François Bachelot. Elles ont sombré à cause de vous, monsieur Auroux !

M. Jean-Pierre Reveau. Vous riez de trois millions de chômeurs !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Bachelot s'est exprimé. Ecoutons maintenant M. Auroux !

Veuillez poursuivre, monsieur Auroux !

M. Jean Auroux. Monsieur le président, j'invite ceux qui s'agitent à l'extrême droite à se souvenir que si l'on veut gouverner les autres, il faut apprendre d'abord à se gouverner soi-même !

(Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Yvon Briant. Vous n'avez pas honte de dire cela avec vos trois millions de chômeurs !

M. Jean Auroux. Monsieur Tranchant, s'agissant du Crédit lyonnais en particulier, mais aussi des banques en général, il ne faut pas perdre de vue ce que je pourrais appeler « leurs racines ». Le Crédit lyonnais est né, comme d'autres banques, dans la région Rhône-Alpes, où il a puisé sa première substance. Il s'est développé et, à partir de cette région, a rayonné sur tout le pays, puis sur l'Europe, au-delà de nos frontières. Il est particulièrement important, et je parle en élu local qui a l'occasion de travailler avec ces banques au niveau régional, de se montrer très attentif pour que ne soient pas coupées les racines d'une banque qui a créé, dans une région des relations, de confiance entre les hommes d'entreprise et les hommes de la banque ; avec un système hyperlibéral, on va casser cette confiance au lieu de la développer. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.])*

M. Jacques Peyrat. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Jean Auroux. J'invite à la réflexion tous ceux qui tiennent des propos théoriques sur ce point : les praticiens, qui sont sur le terrain, savent très bien à quoi je fais allusion ! *(Mêmes mouvements.)*

M. Yvon Briant. Que ne les avez-vous laissés faire ! Vous les avez tués.

M. Jacques Peyrat. C'est vous qui avez tué les praticiens, monsieur Auroux !

M. Jean Auroux. Dans ce pays, les banques qui se sont développées sont celles qui ont su s'établir...

M. Yvon Briant. Que savez-vous du monde économique ?

M. Jean Auroux. ... et qui ont continué d'une façon durable sur le plan local à créer...

M. Jacques Peyrat. Vous avez tué les praticiens !

M. Jean Auroux. Si vous me le permettez, je citerai un second aphorisme : les chiens aboient la caravane passe ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. Jacques Peyrat. Le chien, c'est vous, vous avez tué l'économie française !

M. François Bachelot. Que l'insulte et le mépris lui vont bien !

M. le président. Mes chers collègues, je ne pense pas que vous grandissiez l'institution parlementaire avec des propos de ce genre.

Si vous souhaitez intervenir contre les sous-amendements, vous pouvez vous inscrire.

Pour l'instant, seul M. Auroux a la parole.

M. Jean Auroux. Je tenais à appeler l'attention de l'Assemblée sur l'importance de maintenir toujours la relation particulière des banques issues d'une région avec le tissu économique et social de cette région. Elles continuent à « le fertiliser » par les rapports de confiance établis entre les uns et les autres.

Au-delà de toute considération, sur des aspects purement pragmatiques et humains, j'affirme qu'il ne faut pas casser ces relations-là, et vous êtes malheureusement en train de le faire !

Sans doute M. Tranchant n'a-t-il pas tout à fait les mêmes sentiments que moi ? Il est vrai aussi qu'il a peut-être d'autres types de relations ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Je vais répondre au Gouvernement, certes, mais je tiens aussi à souligner l'intolérance d'un groupe *(Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])* qui révèle son vrai visage !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très juste !

M. Yvon Briant. La vérité, cela vous change ?

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre délégué, nous sommes habitués à vos mouvements d'humeur, qui se répètent avec une fréquence variable à chaque séance. Comprenez qu'à vous en tenir au mutisme plutôt que d'accepter le débat, vous créez parfois des frustrations qui doivent se libérer.

Mais vous n'avez pas le droit - vous avez déjà commencé et après-midi - de réécrire l'histoire de France !

M. Georges Lemoine. Non, vous n'avez pas le droit, monsieur le ministre !

M. Philippe Bassinet. Vous n'avez pas le droit de prétendre que l'héritage dont vous avez parlé n'est pas le nôtre !

M. Pierre Forgues et M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Philippe Bassinet. D'ailleurs vous le saviez fort bien : utilisant un vieux truc d'orateur en mal d'arguments, vous avez parlé d'autant plus fort que votre argumentation était faible *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Faut-il vous rappeler, monsieur le ministre délégué, qu'il s'agit de l'œuvre du Conseil national de la Résistance ? *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. Raymond Douyère. Cessez de protester, messieurs, vous n'y entendez rien !

M. Philippe Bassinet. Dans la Résistance se sont regroupés, non seulement des socialistes, des communistes et des gaullistes, mais aussi d'autres démocrates, démocrates chrétiens ou autres, que l'esprit de la Résistance animait alors.

M. Pierre Descaves. Georges Bidault était mon ami !

M. Philippe Bassinet. Vous, là-haut, vous pouvez sortir. *(Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. Yvon Briant. Qu'est-ce que cela signifie !

M. Philippe Bassinet. L'esprit de la Résistance animait tous ceux qui ont osé se lever pour lutter contre l'ennemi, à un moment où ce n'était pas facile. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Yvon Briant. Où étiez-vous ?

M. François Bachelot. Ils n'étaient pas nés !

M. Philippe Bassinet. Pour l'esprit de la Résistance, il n'y a aucun monopole dans les groupes de cette Assemblée.

M. François Bachelot. Tu y étais pépé ?

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, peut-on faire taire les braillards ?

M. le président. Mes chers collègues, ne vous interpellez pas d'un banc à l'autre, et adressez-vous à la présidence ! Poursuivez, monsieur Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, le programme du Conseil national de la Résistance réclamait « le retour à la nation de tous les grands moyens d'action monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des banques ».

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Philippe Bassinet. Si certains ont changé d'opinion depuis c'est leur problème.

Pour autant, ne venez pas nous dire, à nous qui défendons l'œuvre commune, que nous n'avons eu nulle part à ces réalisations !

A l'intention de ceux pour qui l'histoire n'a commencé qu'après 1940, et qui n'ont aucune racine, disant qu'ils n'étaient pas nés, j'observe qu'ils ont une bien curieuse conception de l'histoire de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Philippe Bassinet. Pour ce qui est de l'efficacité des dénationalisations que vous proposez, je vous ferai remarquer, monsieur le ministre, que les banques nationalisées en 1945 - dans un contexte différent, il est vrai - vous les avez vu vivre, se développer et grandir, notamment pendant les vingt-trois années au cours desquelles vos amis politiques ont été au pouvoir. Or jamais aucune voix ne s'est élevée pour préconiser la dénationalisation du Crédit lyonnais, de la Société générale ou de la Banque nationale de Paris, fruit de la fusion de la B.N.C.I. et du Comptoir national d'escompte, nationalisé en 1945.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bassinet !

M. Philippe Bassinet. Je conclus, monsieur le président. Vous parlez, chers collègues, de la dénationalisation des entreprises nationalisées en 1981 et 1982 ? Mais vous avez été d'une rare discrétion sur la dénationalisation des entreprises nationalisées en 1945 ou avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général.

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Monsieur Auroux, sachez que mes fréquentations, ce sont les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

M. Raymond Douyère. Pas les Suisses ? (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Monsieur Auroux, pendant la campagne électorale, j'ai rencontré des Français qui étaient clients des banques.

M. Pierre Mezeaud. Très bien ! Et ils vous ont élu !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Lorsque nous avons proposé de dénationaliser toutes les banques, nous avons été applaudis et encouragés à le faire.

M. Arthur Dehaine. Exactement !

M. Jean Giovannelli. Ce n'est pas vrai !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Si, et nous le faisons !

Je ne vous dirai pas, comme l'un de vos illustres collègues,...

M. Pierre Mezeaud. Oh, illustre ! (*Sourires.*)

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. ... que vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires. Mais il reste que les Français nous ayant donné mandat pour dénationaliser les banques, nous le ferons, quels que puissent être vos commentaires ! Nous pensons que c'est une bonne chose. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

M. Jean Giovannelli. On en reparlera, je vous le dis ! Vous n'aimez pas qu'on vous rappelle le passé de 1945, mais vous avez trahi l'esprit de 1945, vous avez trahi votre cause, et vous le savez bien !

Relisez donc les débats de l'époque et vous le verrez !

M. le président. Monsieur Giovannelli, je vous en prie.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Schenardi, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Schenardi. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 54, alinéa 6, selon lequel « L'orateur ne doit pas s'écarter de la question sinon le président l'y rappelle. »

Monsieur le président, je ferai remarquer que si, parfois, dans notre groupe, certains s'élèvent contre une obstruction systématique car, je le rappelle encore une fois - nous l'avons dit l'autre soir -, nous sommes des gens responsables, nous aussi, nous avons été envoyés au Parlement pour travailler à la modernisation de la France, à la différence de vous, messieurs les socialistes, car, pendant cinq ans, tout le monde a pu juger de ce que vous saviez faire :

M. Jean Giovannelli. Et avant ?

M. Jean-Pierre Schenardi. Ne vous écarterez pas du sujet ! Je n'avais que cinq ans en 1945, alors ces problèmes-là ne me regardent pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'histoire, vous avez voulu la récrire dans nos livres d'école depuis 1981. Elle vous est retombée dessus...

M. Guy Bêche. Il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. Jean-Pierre Schenardi. ... car l'histoire, messieurs, survivra à toutes vos idéologies qui sont fausses, et vous le savez.

M. Guy Bêche. Assis !

M. Jean-Pierre Schenardi. Si vous me laissez terminer ? Parce que, moi aussi, j'ai fait une campagne électorale, et je sais parler fort ! Vous ne nous faites pas peur. Ce qui vous gêne, c'est que nous sommes ici pour dire la vérité.

M. Guy Bêche. Assis !

M. Jean-Pierre Schenardi. En fait, ce dont vous avez peur, c'est de la vérité et de la liberté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si les Français veulent dénationaliser, messieurs les socialistes...

M. Guy Bêche. Ne vous écarterez pas du sujet !

M. Jean-Pierre Schenardi. Si les Français veulent dénationaliser. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Monsieur le président,...

M. Georges Hage. Il s'écartere du sujet !

M. Jean-Pierre Schenardi. ...est-ce que je peux continuer ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ce n'est pas le sujet !

M. le président. Monsieur Schenardi, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Schenardi. Sinon, monsieur le président, je m'arrête, car je conçois que, ce soir, mes « chers collègues » soient légèrement énervés !

M. le président. Monsieur Schenardi, vous avez la parole. Je vous l'ai donnée pour un rappel au règlement...

M. Guy Bêche. Il s'écartere du sujet !

M. le président. ... et vous le faites en vertu de l'article 54, alinéa 6, du règlement. Vous irez au terme de votre temps de parole.

M. Jean-Pierre Schenardi. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Je veux simplement vous faire remarquer que c'est au président de rappeler éventuellement aux orateurs qu'ils n'ont pas à s'écarter du sujet.

M. Arnaud Lepercq. Absolument ! Mais s'il ne le fait pas ?

M. le président. Mais je vous en prie, allez au terme de votre rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Schenardi. En ce qui concerne la dénationalisation des banques, ce qui vous préoccupe, messieurs les socialistes, ce qui vous gêne, c'est que vont s'instaurer de vrais rapports entre les banquiers et leurs clients. Ils ne seront plus guidés par l'idéologie qui est la vôtre - et on sait ce qu'elle vaut. En outre, les syndicats marxistes dont vous êtes les courroies de transmission ne pourront plus faire ce qu'ils ont fait jusqu'à aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Giovannelli. N'importe quoi !

Reprise de la discussion

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements nos 500 et 565.

Je suis saisi par le groupe socialiste et le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans la Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	568
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	250
Contre	318

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques n^{os} 501 et 566 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-deuxième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à Mme Jacqueline Osselin, pour soutenir le sous-amendement n^o 501.

Mme Jacqueline Osselin. Ce n'est nullement par chauvinisme que je tiens à défendre le maintien du Crédit du Nord parmi les sociétés nationalisées, mais parce que je constate ses bons résultats.

C'est ainsi que, pour l'exercice 1985, le produit net bancaire a connu une augmentation de 10,4 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, que le résultat d'exploitation avant amortissements et provisions a été de plus de 32 p. 100 et que le bénéfice net, après versement de 33,1 millions de francs au titre de l'impôt sur les sociétés et de 9,1 millions de francs d'intéressement du personnel, est passé de 25,3 millions en 1984 à 52,3 millions de francs en 1985.

J'ajoute que le résultat consolidé s'est élevé de 31,6 millions de francs en 1984 à 91,5 millions de francs en 1985. Ces résultats prouvent l'excellent exercice qui a été réalisé par le Crédit du Nord, banque nationalisée.

J'ajoute que cette banque joue un rôle remarquable pour aider les P.M.E. et les P.M.I., rôle dont les répercussions sont directes sur la lutte pour l'emploi. Je ne vois donc pas pourquoi le Gouvernement entend changer ce qui marche bien.

M. Arthur Dehaine. Il faut que ça aille mieux !

Mme Jacqueline Osselin. Mais je crois savoir ce que cela cache. C'est que, plutôt que de défendre l'intérêt collectif, ces messieurs préfèrent défendre l'intérêt privé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Dehaine. Mais oui ! Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli, pour soutenir le sous-amendement n^o 566.

M. Vincent Porelli. De nombreux licenciements viennent d'être décidés au Crédit du Nord.

M. Arnaud Leporcq. Tiens !

M. Vincent Porelli. L'inquiétude des employés est donc très grande.

M. Arthur Dehaine. Je croyais que ça allait bien ?...

M. Vincent Porelli. C'est pourquoi je voudrais évoquer ici la question de l'emploi dans le secteur bancaire nationalisé.

Les effectifs salariés dans les 39 banques nationales représentent un peu moins de 200 000 personnes. Les salariés sont légitimement préoccupés du problème de la garantie de l'emploi.

M. Arnaud Leporcq. Les chômeurs aussi.

M. Vincent Porelli. Des informations contradictoires circulent quant aux conséquences des restructurations bancaires et de l'informatisation des services.

Les salariés et les représentants syndicaux sont, nous semble-t-il, insuffisamment associés aux discussions sur la modernisation.

Des avancées dans deux domaines permettraient de conjuguer modernisation et emploi. La première, c'est le passage aux trente-cinq heures hebdomadaires sans perte de salaire ; la seconde concerne la formation professionnelle.

Il est exact, sur ce dernier point, que les banques ne sont pas en retard puisqu'elles y consacrent en moyenne 4 p. 100 de la masse salariale.

Mais, pour faire face aux mutations technologiques, l'amélioration de la formation paraît indispensable et elle doit être renforcée. Il nous semble donc que la nationalisation, à l'in-

verse de la privatisation, reste une condition pour assurer ce progrès, car elle seule peut améliorer la coopération interne du secteur public et donc contribuer à garantir l'emploi dans la concertation avec les salariés.

C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée nationale de prendre notre sous-amendement en considération.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. La commission des finances n'a pas examiné ces deux sous-amendements.

M. Raymond Douyère. En fait, elle n'a rien examiné !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. A titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à entendre les propos de l'orateur du groupe socialiste, je me demandais vraiment si nous parlions de la même entreprise. *(Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Heureusement, l'intervention de M. Porelli a rétabli les faits. Tout va très bien. Sauf que l'on se propose de licencier 470 personnes ! Ce n'est d'ailleurs que la manifestation d'une situation fondamentalement mauvaise à l'intérieur de cet établissement.

M. Raymond Douyère et M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas le problème !

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Le Garrec, expliquez-moi, alors. Quand une entreprise a de bons résultats, vous me dites : pourquoi la privatisez-vous ? Mais quand elle en a de mauvais, vous me dites également : « il n'y a aucune raison de la privatiser parce qu'elle a de mauvais résultats ». *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Bêche. On peut vous expliquer !

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ces deux sous-amendements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, cette litanie des comptes d'exploitation de certaines banques ne peut intéresser aucun membre de l'Assemblée, ...

Pluieurs députés du groupe socialiste. C'est dommage !

M. Jean Auroux. Cela intéresse ceux qui y travaillent, monsieur Arrighi !

M. Pascal Arrighi. ... sinon les auteurs des sous-amendements et ceux qui leur ont donné des indications chiffrées.

M. Jean Auroux. Ils sont quelques-uns !

M. Raymond Douyère. Et ces chiffres sont publics.

M. Pascal Arrighi. Notre groupe souhaiterait un débat plus large, un débat d'idées : nationalisation ou privatisation. Messieurs les socialistes, allez en Espagne, allez au Portugal...

M. Jean Auroux. En Suisse !

M. Pascal Arrighi. ... et vous verrez comment des gouvernements socialistes ont conservé les appareils bancaires de la dictature.

Si vous le permettez, puisqu'au lieu de s'élever à un débat d'idées, un de vos orateurs, M. Auroux, a traité par le mépris des collègues qui ont un titre égal au sien à siéger dans cette assemblée et, sous couleur de rapporter un aphorisme, a tenu des propos injurieux... *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Bêche. Jamais !

M. Pascal Arrighi. ... Je lui dirai ceci : oui, monsieur Auroux, vous avez siégé cinq ans au Gouvernement. Vous avez eu des responsabilités qui n'étaient pas négligeables...

M. Jean Auroux. Merci !

M. Pascal Arrighi. ... dans ce gouvernement...

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Pascal Arrighi. ... et je ne m'attendais pas à ce que quelqu'un qui a gouverné le pays tienne des propos de ce genre.

M. Guy Bécha. Oh ! là, là !

M. Pascal Arrighi. Certains d'entre vous veulent parler d'un héritage. Celui qui vous parle a, quand il avait vingt ans, lutté contre la dictature, sans uniforme et avec uniforme.

Il a été dans des camps de concentration. Alors, permettez que ceux qui n'ont pas connu cette époque soient davantage tournés vers l'avenir que vers le passé, même si le passé a été glorieux pour plusieurs d'entre nous. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Front national [R.N.], du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour répondre à la commission.

M. Jean Le Garrec. Je ne répondrai pas à l'intervention de mon collègue du Front national.

M. Jacques Limouzy. Pourquoi ?

M. Jean Le Garrec. Je ne vois pas en quoi la comparaison avec le système bancaire espagnol est une réponse à la situation que nous connaissons en France, ou alors, c'est une comparaison fallacieuse.

Pour le reste, M. Auroux, s'il le juge bon, reviendra sur les propos qui ont été tenus à son adresse. Je le connais bien. Je connais bien aussi la qualité du travail qu'il a accompli : les lois qui portent son nom ont marqué une avancée considérable... *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Oui, considérable !

Je rappelle, messieurs de la majorité, que vous avez tourné en dérision des lois dont l'ensemble du patronat reconnaît aujourd'hui la valeur et les progrès considérables qui en découlent. *(Mêmes mouvements.)*

M. Pierre Descaves. C'est totalement faux !

M. Jean Le Garrec. Mais là n'est pas mon propos. Je veux répondre à M. le ministre chargé de la privatisation, car j'ai l'impression qu'il a enfin compris.

Monsieur le ministre, quand une entreprise a de bons résultats en s'appuyant sur l'image de l'Etat, je ne vois pas les raisons qui vous poussent à la dénaturer, d'autant que vous êtes incapables de répondre aux questions de fond : à quel moment, comment et pour quoi faire ?

M. Arthur Dehaine. Pour faire mieux !

M. Jean Le Garrec. Non !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Si ! Si !

M. Jean Le Garrec. Si cela avait été le cas...

M. Arthur Dehaine. Ce sera mieux. Cela ne peut pas être plus mal !

M. Jean Le Garrec. ... et je réponds à M. Arrighi, nous n'aurions pas connu certaines situations dans lesquelles, depuis des dizaines d'années, l'Etat doit se substituer à l'insuffisance des structures capitalistes en France pour faire face à l'avenir, et vous le savez très bien ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Il est vrai que l'ensemble du système bancaire français est confronté à de difficiles problèmes de modernisation et d'emploi. Les retards pris en matière technologique et dans le domaine de la bureaucratie font que ce système doit, à tout prix, se moderniser afin d'accroître son efficacité et de réduire le taux de l'argent et le taux intermédiaire.

Le problème est de savoir comment cela se fera. Nous estimons et cela a été démontré que, dans le secteur nationalisé, il y a la double volonté d'engager cette modernisation et d'être extrêmement attentif aux problèmes sociaux qui se poseront, que ce soit au sein du Crédit du Nord ou dans d'autres entreprises. Or, ce que vous voulez faire c'est, dans des conditions que vous ne pouvez pas préciser, privatiser à tout va, casser des synergies et, au lieu de prendre les précautions indispensables pour maîtriser cette modernisation, la réaliser aux dépens des travailleurs. C'est toute la différence entre notre projet et le vôtre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Tout à fait exceptionnellement, la parole est à M. Auroux pour répondre au Gouvernement. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

M. Arnaud Lapercq. Nous l'avons entendu pendant cinq ans. Cela suffit !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, ce n'est pas en manifestant sans arrêt que vous pouvez espérer accélérer les débats.

Monsieur Auroux, vous avez la parole, mais je souhaite que le débat puisse ensuite être profitable à tout le monde.

M. Jean Auroux. Je vous remercie, monsieur le président, et je serai très bref.

Lorsque je suis intervenu tout à l'heure - et je pourrais le faire pour le Crédit du Nord comme je l'ai fait pour le Crédit lyonnais, autre banque régionale - c'était avec le sens des responsabilités que j'ai toujours manifesté, que ce soit en qualité d'élu local, de député ou de membre du Gouvernement. Tous les partenaires que j'ai pu rencontrer, qu'ils soient patronaux, syndicaux ou politiques, m'ont toujours reconnu le sens du dialogue et du respect du pluralisme de mes interlocuteurs.

C'est donc la première fois aujourd'hui que l'on m'intente ce type de procès et je ne suis pas étonné que ce soit l'extrême-droite qui agisse ainsi. C'est un véritable scandale que je tiens à dénoncer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Rires et exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Pascal Arrighi. Qui a injurié l'autre ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. M. Auroux, notre collègue et ancien ministre qui a le sens du dialogue, qui a le sens des réalités et qui a participé à la direction de la France pendant cinq ans, vient de tenir un propos qui cadre bien ses compétences : il a dit que le Crédit lyonnais était une banque régionale. *(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]. Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Douyère. Ce n'est pas tolérable !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements nos 501 et 566.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques nos 502 et 567 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-troisième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir le sous-amendement n° 502.

M. Michel Charzat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en arrivant au problème de l'Européenne de banque, nous abordons vraiment un cas de figure exceptionnel, un cas d'anthologie.

En effet, l'ancienne Banque Rothschild a fait l'objet, en 1982, d'une nationalisation miraculeuse qui a permis - chacun le sait - de sauver la mise aux actionnaires d'un établissement dont la valeur réelle était sans doute nulle, voire négative. Il a donc fallu la nationalisation - cela a été son premier résultat - pour que l'on ait une vision à peu près transparente, à peu près objective d'une réalité désastreuse.

On a alors pu constater un important déficit d'exploitation et la dévalorisation de nombreuses participations industrielles et commerciales, à tel point qu'en 1982 l'Européenne de banque, ex-Banque Rothschild, a présenté le plus fort résultat négatif de toutes les banques nationalisées. Pourtant quatre ou cinq d'entre elles, vous le savez, étaient fort mal en point.

Il a donc fallu que l'Etat actionnaire - c'est-à-dire les contribuables - vienne au secours de cette société et que soient mises en œuvre, avec la nouvelle direction, des mesures courageuses de redressement qui se sont traduites par des ventes d'actifs au profit de la Compagnie financière de Suez, par un redéploiement en faveur des petites et moyennes entreprises et par un rapprochement avec le C.C.F. et avec l'U.B.P.

M. Francis Geng. Avec le P.C.F. ?

M. Michel Charzat. Monsieur Geng, vous êtes toujours aussi subtil !

Grâce à la nationalisation, le déficit de cette banque a été divisé par trois en 1983, et en 1984 elle a obtenu des résultats proches de l'équilibre. En 1985, cette banque a semblé provisoirement sortie de ses plus graves difficultés.

Il serait donc particulièrement imprudent de briser cette convalescence qui tient notamment au fait que l'Européenne de banque s'est rapprochée de deux autres banques, le C.C.F. et l'U.B.P., car cet « archipel bancaire », comme on dit aujourd'hui, est, à l'évidence, un moyen d'obtenir de meilleures conditions de productivité et de sécurité. Il serait irresponsable de casser cette synergie alors que l'Européenne de banque, cette miraculée du système bancaire, cette rescapée d'une gestion patrimoniale désastreuse, demeure très fragile.

Il serait également, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre délégué, particulièrement immoral de permettre à l'ancien actionnaire, indemnisé très favorablement, de retrouver le pouvoir sur un groupe qu'il avait, par son impéritie, conduit quasiment à la faillite, et qui s'est redressé uniquement grâce à l'effort de la collectivité nationale.

La dénationalisation de l'Européenne de banque apparaît donc à la fois dangereuse et suspecte ; nous vous demandons donc d'exclure au moins l'Européenne de banque du champ de cette dénationalisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 567.

M. Georges Hage. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. A titre personnel, rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet des deux sous-amendements.

M. Raymond Douère. C'est tout ?

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 502 et 567.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n°s 503 et 568 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-quatrième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n° 503.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le président, une fois de plus, ni le porte-parole de la commission des finances ni le ministre délégué n'ont justifié leur volonté de dénationaliser, de privatiser, de revenir à la gestion que connaissent ces entreprises avant leur nationalisation. Or j'ai cru comprendre qu'une des raisons forces de leur volonté de privatiser était justement de revenir à la gestion précédente.

M. Michel Charzat. Très bien !

M. Christian Demuynck. Vous n'avez rien compris !

M. Jacques Roger-Machart. Depuis le début de ce débat, nous n'avons pas de véritable explication sur la volonté du Gouvernement. C'est pourquoi je pose une nouvelle fois ces questions, et publiquement !

M. Francis Geng. Les Français ont tranché ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur Geng, je n'ai pas le sentiment que les Français aient souhaité privatiser la banque Rothschild en votant le 16 mars dernier. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Arnaud Lopercq. Ils ont voulu toutes les dénationaliser !

M. Francis Geng. Ils n'avaient pas choisi de la nationaliser en 1981 !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Seul M. Roger-Machart a la parole.

M. Jacques Roger-Machart. Le sous-amendement que je défends au nom du groupe socialiste concerne la Société bordelaise de Crédit industriel et commercial.

Il s'agit, monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, de l'une des quinze banques du groupe du Crédit industriel et commercial. En 1982 et 1983, elle a présenté des pertes qui ont atteint respectivement 30 millions de francs et 26 millions de francs. En réalité, le mal était déjà ancien et bien antérieur à la nationalisation puisque le produit net bancaire par tête, qui était, en 1975, égal à la moyenne de celui des autres banques régionales du groupe du C.I.C., a reculé de près de 15 p. 100 en quelques années, alors même que la Société bordelaise de Crédit industriel et commercial était une banque privée.

Après la nationalisation, il a fallu redresser cette affaire. Le nouveau président-directeur général a alors entrepris d'élaborer un plan qu'il a négocié avec son personnel. Il a évité la recette facile, que vous connaissez tous, messieurs, qui aurait consisté à réduire les effectifs et les rémunérations, et recherché une méthode plus mobilisatrice pour le personnel. Les suppressions d'emplois ont ainsi été limitées à une centaine environ et réduites au rythme des départs à la retraite et aux échéances des contrats de solidarité. Il a également entrepris de restructurer l'entreprise.

Ce plan a permis de remettre la banque en contact avec sa clientèle, d'améliorer la collecte auprès des particuliers, d'élargir la distribution de crédits. Il s'est traduit par un bénéfice de 1,9 million de francs en 1985. Cette réussite n'a été possible que grâce à l'appui apporté par le groupe à ce président-directeur général et grâce au statut de cette entreprise.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous disiez si une telle méthode de gestion est conforme aux objectifs du Gouvernement et s'il sera encore possible de la mener dans le cadre du statut nouveau que vous voulez donner à la Société bordelaise de Crédit industriel et commercial. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Hage pour soutenir le sous-amendement n° 568.

M. Georges Hage. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n°s 503 et 568 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. A titre personnel, je demande le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Roger-Machart, bien que nous parvenions à la fin de l'examen de cette série de sous-amendements, je constate que vous n'avez pas encore compris ce qui se passait. Il s'agit de privatiser ces entreprises. Pourquoi me demandez-vous à moi, représentant de l'Etat, de vous dire ce que fera le futur président-directeur général puisque, par définition, ce n'est pas de l'Etat qu'il dépendra ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Je demande donc le rejet de ces deux sous-amendements.

M. Jacques Roger-Machart. Quel aveu !

M. Charles Metzinger. C'est irresponsable !

M. Eric Raoult. Ils n'ont vraiment rien compris !

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour répondre au Gouvernement.

M. Philippe Bassinet. Nous venons d'entendre, de la bouche du ministre chargé de la privatisation, un aveu invraisemblable. Il entend privatiser, plus exactement dénationaliser, plus exactement brader le patrimoine national. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Guy Branger. Revoilà une idéologie du XIX^e !

M. Philippe Bassinet. Lorsqu'on l'interroge sur ses raisons, il nous dit que ce n'est pas à lui de répondre !

Quelle politique entend donc conduire le Gouvernement et son représentant ?

J'avais demandé la parole avant l'intervention de M. le ministre, car une interruption revient fréquemment dans le débat : « Les Français ont tranché ! » Or qu'ont-ils fait le 16 mars ? Ils ont élu une Assemblée nationale.

M. Arnaud Lopercq. Sur un programme !

M. Philippe Bassinet. Une courte majorité parlementaire s'est effectivement dégagée. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arnaud Lopercq. Pas du tout !

M. Eric Raoult. A cause de la proportionnelle !

M. Jean-Guy Branger. 55 p. 100 contre 45 p. 100, ce n'est pas court !

M. Philippe Bassinet. Nous constatons d'ailleurs que cette courte majorité ne prend pas part au débat et laisse au Front national le soin de défendre ses positions, mais c'est son affaire.

M. Roland Vuillaume. Ce n'est pas votre problème !

M. Jean-Paul Séguéla. Vous nous bassinez !

M. Philippe Bassinet. Mais l'élection d'une nouvelle Assemblée n'a pas modifié le rôle et la fonction du Parlement. Nous avons été élus pour légiférer, pour contrôler l'action du Gouvernement, pour voter le budget.

M. Francis Gang. Très bien !

M. Jean-Guy Branger. C'est ce que nous faisons !

M. Philippe Bassinet. Par conséquent, monsieur le président, je vous invite, lors de la prochaine conférence des présidents, à demander que l'on informe nos nouveaux collègues du rôle et de la fonction du Parlement puisque, apparemment, ils les méconnaissent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Monsieur Bassinet, j'ai cru comprendre que c'est ce que vous venez de faire.

Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 503 et 568.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 504 et 569 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-cinquième ligne de l'annexe au projet de loi. »

Qui défend le sous-amendement n^o 504 ?

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Bassinet ! Bassinet !

M. le président. Ne vous plaignez pas, je crois comprendre qu'il est défendu !

Tel me semble également être le cas du sous-amendement n^o 569.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Egalement rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Rejet !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 504 et 569.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 505 et 570 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-sixième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Guy Malandain, pour soutenir le sous-amendement n^o 505.

Un député du groupe du R.P.R. Malandrin !

M. Guy Malandain. Avant de parler de la Société générale, je me permettrai, monsieur le président, de demander à certains collègues de la majorité d'essayer de se hisser au niveau de la responsabilité qui leur a été confiée lorsqu'ils ont été élus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'entends en effet des cris, des interjections. Or, mes chers collègues, si vous avez quelque chose d'important à dire sur une banque ou si vous voulez vous exprimer comme l'a fait cet après-midi M. Alphonéry sur les motifs qui vous poussent à dénationaliser, vous pouvez demander la parole. Mais, crier ainsi « Malandrin » quand le président me donne la parole, c'est d'un ridicule même pas digne d'un collègue.

Monsieur le président, revenons-en à des travaux sérieux.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsque j'ai vu que dans la liste des sociétés à dénationaliser figurait la Société générale avec la B.N.P. et d'autres, je me suis demandé ce qu'il arrivait à nos gouvernants. Auraient-ils perdu la raison ? On aurait pu, à la limite comprendre qu'ils veuillent dénationaliser ce que nous avons nationalisé en 1982, par pur esprit de revanche, en disant que, *a priori*, ce que les socialistes ont fait est mauvais et qu'il faut tout annuler. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Guy Branger. Mais non !

M. Francis Gang. Ils n'ont toujours rien compris !

M. Guy Malandain. Mes chers collègues, demandez la parole si vous avez quelque chose à dire !

M. le président. Poursuivez, monsieur Malandain, ne vous laissez pas interrompre !

M. Guy Malandain. Je suis un peu déçu par ce qu'entend mon oreille gauche, monsieur le président. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mme Elisabeth Hubert. C'est toujours décevant à gauche !

M. Jean Uberschlag. La gauche est frileuse, même pour les oreilles !

M. Guy Malandain. Mais que votre volonté de dénationaliser aille jusqu'à remettre en cause ce qui fut la marque d'une union nationale et d'un effort collectif, la marque du Conseil national de la résistance, je ne le comprends pas.

Je ne comprends pas davantage votre désir au regard de ce qu'est la Société générale.

M. Etienne Pinte. Rétrograde !

M. Guy Malandain. La Société générale se situe dans les cinq premières banques mondiales, ce qui est un signe de réussite.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Et alors ?

M. Guy Malandain. Cette banque est en pleine expansion et son bilan consolidé s'établit à 836 milliards de francs. Je souligne également, à titre d'exemple, qu'entre 1983 et 1984, la progression a été de 115 milliards, soit 16 p. 100.

Le groupe Société générale comporte non seulement la Société générale proprement dite, mais aussi de très nombreuses filiales : en France, la Société centrale de banque, la Société générale alsacienne de banque, plus dix autres filiales que je n'énumérerai pas pour ne pas lasser nos collègues ; à l'étranger, la Société générale du Canada, la Société générale de banque d'Espagne... Il comprend également quatorze filiales de crédit-bail immobilier, cinq filiales chargées du financement de l'immobilier, vingt-cinq filiales s'occupant du financement de la location, six filiales de crédit aux particuliers, six banques d'investissement, onze sociétés de portefeuille.

Sur le plan géographique, c'est-à-dire au niveau de la présence de la banque française sur la scène internationale, elle bénéficie d'une solide implantation au travers de seize succursales et de vingt-cinq filiales étrangères qui lui permettent de réaliser 30 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'étranger, soit 268 milliards.

M. Eric Raoult. C'est de la publicité clandestine !

M. Guy Malandain. Ainsi que l'a souligné tout à l'heure l'un de nos collègues, la banque française et la République française sont représentées à l'étranger par la Société générale dont la force principale tient précisément à sa qualité de banque nationale. Derrière elle, en effet, il y a l'Etat français et chacun sait que sa renommée, sa valeur sont prises même sur le plan monétaire.

En ce qui concerne les résultats, le dernier bilan fait apparaître une augmentation de 29 p. 100 des dépôts de clientèle et une progression de 13 p. 100 des prêts à la clientèle. Les effectifs de cette banque sont de 44 000 agents qui ne savent ni quel sera prochainement leur patron, ni quelle sera leur situation sociale, ni quel sera leur statut.

La Société générale est donc un outil de la banque française performant, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il y a quarante et un ans qu'elle fonctionne dans ces conditions et pendant trente-six ans, nous n'avons jamais entendu dire qu'elle fonctionnait mal. Elle remplissait un rôle évident, en concurrence avec d'autres banques dans le système bancaire français. Je répète donc les mêmes questions en attendant d'obtenir des réponses : quels sont les motifs qui ont provoqué votre idée subite de dénationaliser cette banque ?

M. Michel Charzat. L'idéologie !

M. Guy Melandain. Quel est l'intérêt de la France dans cette affaire au niveau national comme au niveau international ? Monsieur Tranchant, monsieur le ministre, j'attends vos réponses. (*Applaudissements sur les banes du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Colette Gœuriot, pour défendre le sous-amendement n° 570.

Mme Colette Gœuriot. Notre sous-amendement vise à exclure du champ des dénationalisations la Société générale.

Privatiser l'une des trois anciennes banques relèverait, en effet, de la dilapidation du patrimoine national.

Au quatrième rang des banques françaises d'après le total des dépôts et au onzième rang mondial, la Société générale a un rôle essentiel à jouer, dans notre société, pour développer les capacités de production et faire reculer le chômage.

Un tel instrument financier est décisif pour contribuer à orienter les placements en fonction des besoins d'investissements créateurs d'emplois dans les départements et dans les régions.

Un outil de cette taille est fondamental pour contribuer à desserrer un peu le carcan des critères de gestion classiques dans les entreprises du pays.

Le livrer ainsi aux appétits des grands intérêts privés est inacceptable et extrêmement préjudiciable à l'intérêt national. Nous nous y opposons avec la plus grande fermeté. Mais permettez-moi de compléter mon propos.

Si nous nous y opposons, ce n'est pas parce que nous estimons que les banques actuellement nationalisées, telle la Société générale, agissent dans un sens favorable à l'emploi et au redressement économique.

Non, malheureusement, leur gestion - en étroite coordination avec la politique d'austérité menée depuis plusieurs années - a surtout incité le patronat à rechercher des placements financiers éloignés de la production. Elle a surtout servi à financer des restructurations industrielles dont l'objet principal a été de réduire le potentiel productif et l'emploi industriel.

En définitive, la gestion des banques nationalisées sous l'impulsion du précédent gouvernement a plutôt préparé et justifié leur privatisation.

Si nous nous opposons à la dénationalisation, c'est qu'il est évident que, pour permettre à une banque telle que la Société générale d'engager une politique servant les intérêts du pays, il convient de préserver l'acquis démocratique important que représente son caractère national.

Les députés communistes, qui ont constamment lutté, en 1945 et pendant toute la période qui s'est achevée en 1982, pour ces nationalisations, sont décidés à éviter qu'un tel acquis soit bradé par la majorité U.D.F.-R.P.R.

Mais, dans leur refus de la privatisation, ils se veulent aussi les porteurs d'une conception réellement démocratique de la nationalisation bancaire. S'ils défendent la nationalisation de la Société générale, c'est parce que la vocation d'un si grand organisme est de répondre vraiment aux intérêts de l'économie française, des régions, des particuliers et de ses salariés. (*Applaudissements sur les banes du groupe communiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n°s 505 et 570 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. *Bis repetita...* La Société générale est la dernière des trois grandes banques nationalisées en 1945, dites « les trois vieilles », qui va être dénationalisée.

M. Malandain, lui, ne nous a pas dit que c'était une banque régionale. Il a trouvé d'autres arguments. Effectivement, la Société générale était et reste une très grande banque...

M. René Drouin. Vous êtes petit, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. ... mais elle a aussi rétrogradé de la neuvième à la treizième place mondiale et, comme les autres banques, elle a un ratio fonds propres en dessous de 1 p. 100. Elle a donc un grave problème de refinancement et elle souffre - on comprend pourquoi - de sous-capitalisation.

Ses provisions d'exploitation, c'est-à-dire les sommes qu'elle a prêtées et qu'elle ne peut pas récupérer, sont passées de 2,9 milliards de francs à 4,6 milliards de francs en 1984, pour un bénéfice qui est resté à peu près stable. Il faut bien voir là l'effet de l'emprise du pouvoir exécutif qui a obligé ces banques à consentir, plus ou moins contre le gré de leurs dirigeants, des prêts irrécupérables. (*Protestations sur les banes du groupe socialiste.*) De ce point de vue, je pourrais citer à nouveau l'exemple de La Chapelle-Darblay. Privées, ces banques auraient été mieux gérées...

M. Christian Goux. C'est entièrement faux !

M. Georges Tranchant, suppléant de M. le rapporteur général... et elles n'auraient pas subi la pression d'un pouvoir qui les a obligées à faire des opérations contre nature. Par conséquent, c'est une bonne chose de les dénationaliser, y compris bien entendu la Société générale.

C'est la raison pour laquelle je demande le rejet de ces sous-amendements. (*Applaudissements sur les banes des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande également le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, je suis scandalisé. (*Exclamations sur les banes des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy Bêche. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Jean Le Garrec. La Société générale, nationalisée depuis 1945, ...

M. Etienne Pinte. Et alors ?

M. Jean Le Garrec... fonctionne dans d'excellentes conditions.

M. Etienne Pinte. Non !

M. Jean Le Garrec. M. Tranchant fait preuve d'une ignorance totale concernant les problèmes de la Société générale. Il devrait regarder ce qui se passe dans d'autres grandes banques internationales ou dans des banques américaines. Il ne sait pas qu'il y a une crise internationale qui nécessite, dans tous les pays, une adaptation du système bancaire, laquelle se réalise probablement dans les meilleures conditions en France, précisément grâce aux nationalisations.

Je suis scandalisé de la décision que la majorité s'approprie à prendre pour l'un des instruments économiques les plus importants de notre pays : sans sourcilier, sans l'ombre d'un justificatif, sans la moindre explication, on décide comme cela, au détour du chemin, de dénationaliser sans nous dire comment, à quelle date, dans quelles conditions et pour quoi faire.

Cette décision, mesdames, messieurs de la majorité, nous en reparlerons probablement dans les années à venir. (*Applaudissements sur les banes du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Albert Mamy.

M. Albert Mamy. Les Français, par leur vote du 16 mars, ont voulu libérer l'économie, (*Protestations sur les banes du groupe socialiste.*) Ils ont donc voulu libérer le crédit. C'est la raison pour laquelle les dénationalisations ont été décidées.

Elles correspondent à la volonté profonde du peuple français, et vous n'y pouvez rien, messieurs les socialistes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*).

M. Francis Geng. Ils ne sont pas démocrates !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 505 et 570.

Je suis saisi par le groupe socialiste et par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	565
Nombre de suffrages exprimés	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	249
Contre	316

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Rappel au règlement

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour un rappel au règlement.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. et U.D.F. Assez ! Assez !

M. Philippe Bassinet. Quelle manifestation d'intolérance !

Monsieur le président, avant que nous ne passions au vote sur les sous-amendements tendant à maintenir dans le secteur public une banque nationalisée en 1945, l'un de nos collègues a cru bon de s'adresser aux députés du groupe socialiste pour leur dire : vous n'êtes pas des démocrates. Or il ne s'agit pas de n'importe quel député, mais d'un membre du bureau de notre assemblée siégeant depuis longtemps sur ces bancs.

Je trouve ce propos inadmissible. Je dois dire d'ailleurs que depuis le début de cette séance, après l'intervention quelque peu provocatrice de l'un de nos collègues siégeant à l'une des extrémités de cette assemblée, les manifestations d'intolérance de la part de nos collègues de droite ont tendance à se multiplier.

Je serais tenté, monsieur le président, de demander une suspension de séance pour réunir mon groupe (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*), et pour permettre aux esprits échauffés qui sont en train de se manifester de se calmer (*Mêmes mouvements*).

Mais comme nous ne voulons pas retarder les débats, (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) je tiens simplement à protester mais également à indiquer que si de telles manifestations d'intolérance devaient se renouveler, je serais conduit à demander une suspension de séance ainsi que l'application du règlement pour un débat qui est sérieux et qui concerne la dénationalisation de tout le système bancaire français.

M. Etienne Pinte. La privatisation !

M. Philippe Bassinet. Une telle discussion ne peut se résumer à des échanges de propos parfois aigres-doux, quelquefois comiques, mais très souvent désagréables ou éloignés du sujet.

Je préférerais que nos collègues de droite, plutôt que crier et de manifester ainsi leur intolérance, s'expriment dans le débat, et, éventuellement, s'ils sont en désaccord avec nous, avancent des arguments.

M. le président. Mes chers collègues, je souhaite pour la clarté du débat que tous les membres de cette assemblée fassent désormais preuve d'esprit de tolérance et de sérieux.

Reprise de la discussion

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 506 et 571 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-septième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Guy Bèche, pour soutenir le sous-amendement n^o 506.

M. Guy Bèche. Monsieur le président, mes chers collègues, avant de parler de la Société générale Alsacienne de banque, je voudrais faire une remarque en m'adressant à celui de nos collègues qui s'exprime au nom de la commission des finances, M. Tranchant.

Depuis le début de cette séance, nous l'écoutons. Nous lui demandons de nous dire quelles sont les raisons qui conduisent le Gouvernement à dénationaliser. La seule chose que M. Tranchant est capable de faire, c'est de dénigrer l'ensemble du système bancaire français...

M. Christian Demuyck. Mais non !

M. Guy Bèche... l'ensemble des sociétés nationalisées que le Gouvernement souhaite dénationaliser. S'ils continuent ainsi, je ne sais pas si nos adversaires de droite vont trouver beaucoup de clients pour racheter le capital de ces sociétés.

Plusieurs députés des groupes U.D.F. et du R.P.R. On verra bien !

M. Guy Bèche. J'avoue que je commence à me poser quelques questions.

S'agissant de la Société générale Alsacienne de banque, je reprendrai quelques uns des arguments développés par mon collègue Jean Oehler à propos du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine.

La Société générale Alsacienne de banque ne s'est pas contentée de favoriser le développement économique régional. Elle a incité les entreprises à exporter et soutenu efficacement celles qui le faisaient.

De plus, cette société a renforcé son implantation à l'étranger, notamment grâce à l'accord qu'elle a signé avec la Société générale dont nous venons de parler assez longuement. Cet accord, qui n'a pas été simple à réaliser, donne à la Société générale Alsacienne de banque une plus grande autonomie tout en lui permettant d'exercer un contrôle sur l'implantation de la Société générale en Allemagne. Elle a aussi accru son rôle en Suisse - un pays cher à l'un de nos collègues - alors que la Société générale risquait à terme de devenir une concurrente dangereuse et de mettre en péril l'existence même de la Société générale Alsacienne de banque. Ce risque redeviendrait sérieux en cas de dénationalisation. Je crois que nous ne pouvons pas ne pas poser ce problème que rencontreront inévitablement d'autres sociétés.

Mais je voulais profiter de l'occasion qui m'est donnée de parler d'un exemple concret, que je connais, pour insister sur les dangers qui pèsent actuellement sur notre système bancaire.

La Société générale Alsacienne de banque a enregistré en 1985 une progression de ses bénéfices de plus de 30 p. 100. A-t-elle démérité à ce point qu'elle soit punie ? Elle dispose de fonds propres extrêmement importants qui lui permettent d'envisager, grâce à son statut, l'avenir avec la plus grande sérénité et avec la certitude d'une très grande efficacité que lui garantit la continuité dans l'action.

Parce que nous voulons soutenir cette démarche, notre sous-amendement tend à retirer de la liste des dénationalisations la Société générale Alsacienne de banque.

M. le président. La parole est à M. Hage, pour défendre le sous-amendement n^o 571.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Selon M. Bèche, cette banque régionale sera punie par la dénationalisation, et cela en raison de ses résultats qu'il nous présente comme excellents. Nous considérons au contraire que la privatisation sera une récompense, et c'est pourquoi je demande le rejet de ce sous-amendement.

M. Guy Bèche. Vous voulez la punir et mettre en péril son existence !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Représentant d'un département d'Alsace, je trouve que M. Bèche ne manque pas d'un certain culot. Prétendre que la Société générale alsacienne de banque sera punie par la privatisation, c'est le monde à l'envers. En fait, elle a été punie par la nationalisation. Passons sur le message que nous a délivré tout à l'heure Mme Goeuriot à propos de la Société générale. Mais que M. Malandain, M. Le Garrec, M. Bèche, qui ont exercé certaines responsabilités, fassent preuve d'autant d'ignorance en ce qui concerne la situation de la Société générale et de la Société générale alsacienne ne peut que surprendre.

M. Le Garrec prétend que nous voulons privatiser au détour d'un chemin. Mais lui et ses amis se sont-ils privés pour nationaliser au coin d'un bois ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

M. Bèche a parlé des résultats extérieurs de la Société générale, mais sans rappeler que ces résultats à l'étranger étaient dus essentiellement aux performances de la Société générale Alsacienne de banque, alors qu'elle était encore une banque régionale privée.

Non seulement nous demandons la privatisation de la Société générale, et par conséquent de la Société générale alsacienne de banque, mais nous demanderons en outre la régionalisation de cette dernière. Et nous verrons ce que feront alors ceux qui se disent des adeptes de la décentralisation.

M. Guy Bèche. Déposez un amendement !

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Si j'ai bien compris, j'ai été indirectement mis en cause par notre collègue Bassinet, et avec moi tous les membres de l'opposition. Il nous reproche, en quelque sorte, la vivacité du débat.

Mais quand je vois intervenir après lui M. Bèche, qui a déclaré en 1981 : « Le droit bourgeois, je m'assois dessus ! », je ne peux dire qu'une chose : en matière d'intolérance, les socialistes ont dépassé les bornes et n'ont pas de leçon à donner ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

Rappel au règlement

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, certaines manifestations d'intolérance empêchent le déroulement normal du débat. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) En conséquence, me fondant sur l'article 58, alinéa 3, du règlement, je demande une suspension de séance de dix minutes, pour réunir mon groupe.

Cela dit, je pense qu'il vaudrait mieux, auparavant, statuer sur les deux sous-amendements en discussion.

M. le président. Monsieur Bassinet, laissez-moi le soin d'organiser les débats.

Je suspendrai la séance après le vote sur les deux sous-amendements.

Reprise de la discussion

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 506 et 571.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quinze, est reprise à vingt-trois heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

Les sous-amendements identiques n^{os} 507 et 572 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-huitième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Gérard Collomb, pour soutenir le sous-amendement n^o 507.

M. Gérard Collomb. Nos débats ont pris cet après-midi et ce soir un tour quelque peu paradoxal.

En effet, le groupe socialiste analyse le fonctionnement des banques depuis leur nationalisation et les résultats qu'elles ont obtenus pour essayer de montrer qu'ils ont été très largement positifs. Il appartiendrait à la majorité de réfuter ces arguments. Or la seule réponse qu'elle nous oppose est de nature tout à fait idéologique : « Il faut dénationaliser parce que, par principe, nous sommes partisans de la dénationalisation ».

Le cas de la Société lyonnaise de banque que nous vous proposons d'exclure de la liste des dénationalisations est tout à fait exemplaire. Vous nous objecterez, comme tout à l'heure, que nous avons déjà voté sur ce sujet. Mais, mes chers collègues, dans la région lyonnaise, vous ne trouverez personne qui ne reconnaisse que, depuis sa nationalisation, depuis qu'elle a acquis une certaine autonomie, qu'elle n'est plus noyée dans l'ensemble du groupe C.I.C., la Société lyonnaise de banque est devenue l'un des pôles moteurs de l'économie régionale dans le sens de l'innovation.

La Société lyonnaise de banque est devenue le partenaire principal de toutes les P.M.E. de la région Rhône-Alpes. Elle s'est même engagée dans leur capital pour bien montrer, comme l'a dit son P.-D.G. devant les chefs d'entreprise, qu'elle croit en leur avenir. Elle les finance par les moyens classiques mais, en plus, elle ajoute un ticket dans la corbeille pour bien montrer qu'elle accompagne les P.M.E. et croit dans leurs résultats. Aussi *Les Echos* reconnaissent-ils, à la fin de 1985, que la Société lyonnaise de banque avait joué un rôle de tout premier plan dans « l'envol du second marché à Lyon ».

Troisième angle d'attaque de la Société lyonnaise de banque depuis sa nationalisation : le financement de créations d'entreprises et d'activités de haute technologie. On parle souvent de la nécessité de prendre des risques, d'innover, de créer. Eh bien, voici précisément une banque qui a effectivement décidé d'innover, d'investir dans un capital-risque pour aider au développement des entreprises technologiquement les plus porteuses pour l'avenir. Pour ce faire, elle a recruté l'ex-délégué régional à la recherche, et l'ensemble des industriels de la région Rhône vous diront que les interventions de la S.L.B. constituent un succès complet.

Je pourrais multiplier les exemples qui montrent le dynamisme de cette banque. Elle a, par exemple, développé l'ingénierie financière. Je signale à ce propos qu'un de vos collègues, M. Barnier, est loin de se plaindre de l'action de la Société lyonnaise de banque. En effet, toute l'opération « Savoie-Jeux olympiques » n'a été possible que grâce aux investissements de la Société lyonnaise de banque dans cette entreprise.

Il faut aussi souligner le rôle joué par la S.L.B. pour le mécénat. Elle a d'ailleurs reçu en 1985 l'oscar du mécénat culturel.

L'ensemble des domaines de l'économie de la haute technologie et de la culture sont couverts par l'activité de cette banque depuis 1982. Et c'est cette banque que vous risquez de désorganiser par la privatisation. Eh bien, mes chers collègues, personne dans la région lyonnaise ne peut soutenir une telle initiative !

Peu de temps avant les élections, j'ai participé à un débat avec M. Michel Noir. Quand on lui a demandé ce qu'il reprochait à la Société lyonnaise de banque pour son action au cours des trois dernières années et comment une banque privée pourrait mieux réussir, il est resté muet !

L'ensemble des cadres de cette banque, qui ne sont pas tous socialistes,...

M. Jean-Paul Séguéla. Heureusement !

M. Gérard Collomb. ...qui avaient même exprimé au moment de la nationalisation un certain nombre de craintes, affirment qu'en privatisant la banque,...

M. Mickaël Vuibert. Incroyable !

M. Gérard Collomb. ...en la dissolvant dans un conglomérat plus vaste, comme au temps du C.I.C., on risque de revenir sur les progrès acquis depuis trois ans et que la région Rhône-Alpes, notamment à travers ses P.M.E. les plus innovantes, en ferait finalement les frais.

Mes chers collègues, monsieur le ministre, je crois que tout cela mérite que la S.L.B. soit exclue du champ de la dénationalisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage pour défendre le sous-amendement n° 572.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. A titre personnel, je demande le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je ferai, à propos de l'amendement n° 572, la même réponse que j'ai faite à M. Malandain.

Nous avons déjà parlé, avec M. Roger-Machart, du problème des banques régionales intégrées à la compagnie financière du C.I.C. Je pourrais me contenter de cette réponse. Mais comme je crains, monsieur Collomb, que vous ne jugiez discourtoise une telle attitude, j'ajouterai quelques mots sur la Société lyonnaise de banque.

Je ne comprends pas, d'abord, comment vous pouvez parler du fait qu'elle est noyée dans le C.I.C. Elle ne l'a jamais été autant que depuis qu'elle est nationalisée !

M. Gérard Collomb. Pas du tout !

M. le ministre chargé de la privatisation. Pour ce qui est des résultats...

M. Gérard Collomb. Vous voulez que je vous les donne ?

M. le ministre chargé de la privatisation. S'il vous plaît, soyez gentil de ne pas m'interrompre !

Pour ce qui est des résultats, disais-je, ils ne sont pas si brillants que cela ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils ont, en francs courants, à peu près atteint en 1984 ce qu'ils étaient en 1981 ! Mais entre-temps, il y a eu un tunnel, comme nous en avons connu dans d'autres banques !

Quant à ces cadres des banques qui se déclarent contents de la nationalisation, il faut croire que vous ne les rencontrez pas tous ! Figurez-vous que j'en ai rencontré, moi aussi, qui n'ont pas sur la nationalisation des vues aussi dithyrambiques que celles que vous nous avez présentées !

Comme toujours, la vérité n'est pas aussi nette que vous avez bien voulu le dire. En tout cas, je ne vois pas en vertu de quelles caractéristiques particulières la Société lyonnaise de banque serait exclue de la liste des entreprises à dénationaliser. Je demande donc le rejet des deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 507 et 572.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n°s 508 et 573 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la cinquante-neuvième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Charles Metzinger, pour soutenir le sous-amendement n° 508.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre délégué, les banques nationalisées ont eu beaucoup plus d'initiatives heureuses que vous ne semblez le reconnaître. Elles sont aussi beaucoup plus performantes que vous ne le dites. Ainsi, avec la Société marseillaise de Crédit, nous avons l'exemple d'une banque qui s'est efforcée, depuis qu'elle est nationalisée, de jouer son rôle dans le développement régional, ce qui parle en sa faveur.

Vous nous proposez de la dénationaliser, alors qu'aucun argument particulier ne le justifie.

Depuis le début du débat, vous affirmez constamment - sans conviction, car vous ne démontrez rien - que votre souci premier, avec les privatisations proposées, est de conforter les banques. Vous voudriez faire admettre qu'elles

se portent mal depuis qu'elles ont été nationalisées. Vous ne voulez jamais reconnaître les aspects positifs qui ont pu en résulter pour elles.

Ainsi, à propos de la Société marseillaise de Crédit, il convient de souligner que, depuis qu'elle a signé avec l'Etat un contrat de plan, elle a pris une part importante dans le développement économique régional où elle mène une action particulièrement importante en faveur des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, on ne saurait oublier ses efforts en vue d'orienter l'épargne vers des placements financiers déterminants dans la création d'entreprises innovatrices. Ajoutons que l'Etat actionnaire a pu constater que les actions lancées par la Société marseillaise de Crédit permettaient à l'entreprise d'accroître ses fonds propres.

Avoir été nationalisée n'a donc pas empêché cette banque de rechercher de nouvelles parts de marché, d'avoir une forte extension de capacités de placement, de développer des formes originales de soutien aux entreprises innovatrices.

Nous sous-amendons l'amendement du Gouvernement, monsieur le ministre, car il n'est en rien fondé, sinon idéologiquement. Et votre idéologie, permettez-moi de vous le dire, est aberrante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 573.

M. Georges Hage. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Ces deux sous-amendements n'ont pas été examinés par la commission des finances. A titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande également le rejet des deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 508 et 573.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n°s 509 et 574, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la soixantième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour soutenir le sous-amendement n° 509.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la Société nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier - la S.N.V.B. - est une banque régionale appartenant à la compagnie financière du C.I.C., lequel constitue une fédération de banques régionales.

Je souhaite indiquer pourquoi sa dénationalisation n'est pas opportune.

Sa nationalisation, en 1982, a eu pour effet de révéler sa situation difficile et, au-delà, celle de toutes les banques régionales en général. La fédération des banques régionales du groupe C.I.C. était sous-capitalisée. Car, monsieur le ministre, je peux affirmer, contrairement à ce que vous disiez ce matin, que telle est bien la situation que nous avons trouvée dans de nombreux cas lors des nationalisations, notamment pour les banques régionales.

Avant 1982, la politique générale menée par certains dirigeants était accumulative, vieillote. Les dirigeants des banques régionales n'avaient pas toujours bien saisi les mutations technologiques que connaît notre pays et leur impact sur la diversification du tissu industriel. Ces banques étaient certes privées, mais étriquées et en tout cas, je le répète, sans stratégie de développement industriel.

Au contraire, depuis les nationalisations, l'indépendance des dirigeants des banques vis-à-vis du capital permet de mener une vraie politique bancaire. Or, dans une banque régionale, ce qui importe, c'est la politique menée à l'intérieur des entreprises. La modernisation de l'appareil de production passe par cette exigence. Cela, la S.N.V.B. l'a réussi en mettant en place un plan de modernisation, de développement et de diversification. On peut aujourd'hui dire que c'est gagné en ce qui concerne la mise en place de nouveaux départements, de nouveaux services et de nouveaux produits.

L'adaptation des services à l'informatisation, la poursuite de la décentralisation des agences - moins de 15 p. 100 des dossiers de crédit relèvent du siège - la création d'un département des affaires industrielles qui prend des participations dans les entreprises et pratique des introductions en bourse illustrent parfaitement le dynamisme des dirigeants et du conseil d'administration de la banque.

A ce propos, je rappellerai que, depuis 1982, la S.N.V.B. a participé à l'introduction en bourse de trois sociétés : l'une dans l'Est de la France, les surgelés Miko, et deux dans la région parisienne, Gel 2000 et Tonna Electronique.

Plus encore, les banques nationales ne peuvent se désolidariser des difficultés économiques que connaît notre pays en général, et la Lorraine en particulier.

La Lorraine est une région carrefour, au centre de l'Europe, et si la banque a su développer son réseau, elle a su également, depuis quatre ans, s'insérer au niveau régional avec un dynamisme remarquable. En écho à ce que disait M. Collomb il y a un instant, je citerai à ce sujet la récente convention - que, monsieur le ministre, vous ne devez pas ignorer - avec l'université de Nancy I, convention qui permet à la banque de conseiller les acteurs de la recherche dans les projets de transfert de technologie. C'est là que se prépare la France l'an 2000 !

M. Francis Geng. Bien sûr !

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais oui ! Préparer la France de l'an 2000, c'est avoir une politique dynamique au niveau bancaire - je sais de quoi je parle, mon cher collègue - et dans la création des unités de production.

Et les capitaux à risque, les connaissez-vous avant 1982 ?

M. Michel Vulbert. Et l'entreprise, et les 3 millions de chômeurs, vous les connaissez ?

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce sont des banques comme la S.N.V.B. qui ont eu le mérite de mettre en place les capitaux à risque pour permettre les transferts de technologies !

Les problèmes qui se posent, notamment dans l'approche du marché, dans l'ingénierie et dans l'architecture financière sont étudiés gracieusement par la S.N.V.B. La banque aide également au financement de certains projets montés par des universitaires ou par des chercheurs qui souhaitent développer des entreprises.

Je citerai également, en ce qui concerne le mécénat, le soutien apporté par la S.N.V.B. au ballet-théâtre français de Nancy.

M. Francis Geng. Vous devez vous tromper de page !

M. Jean-Yves Le Déaut. Veuillez m'excuser, monsieur Geng...

M. le président. Mon cher collègue, ne vous laissez pas interrompre par M. Geng, et veuillez conclure.

M. Jean-Yves Le Déaut. ... mais connaissez-vous le mécénat ? Sachez donc que la S.N.V.B. le pratique, à l'instar de la Société lyonnaise de Banque, en soutenant le ballet-théâtre français de Nancy, troisième troupe nationale !

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous parler des rapports entre les banques et la culture après 1986 ? Je pose la question !

Depuis quatre ans, la S.N.V.B. a mis en place une banque plus proche des clients, plus proche des entreprises, mieux insérée dans le tissu industriel régional. Le résultat, c'est qu'en 1986 son image est positive et qu'elle soutient sans contester la comparaison avec la banque d'avant 1982.

Je suis un peu long, mais c'est la première fois que je parle devant l'Assemblée...

M. le président. C'est bien pour cela que je vous laisse aller jusqu'au bout de votre intervention, mais n'exagérez pas !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je n'ai pas abusé, je crois, du temps de mes collègues !

M. le président. Concluez, concluez !

M. Jean-Yves Le Déaut. L'ensemble des initiatives que je viens de rappeler a permis de développer le commerce extérieur et d'accroître le mouvement d'affaires de plus de 24 p. 100 à l'exportation et de 10 p. 100 à l'importation.

Le conseil d'administration vient de voter un accroissement des fonds propres de plus de 50 p. 100. Saurez-vous y faire face, monsieur le ministre, et si oui, avec quels capitaux ? La question vous a déjà été posée tout à l'heure.

Le réseau s'est adapté. Le système de distribution s'est modernisé. Cinq agences ont été créées. Les résultats de la S.N.V.B. ne nécessitent pas une dénationalisation. En la proposant, vous sacrifiez à un réflexe idéologique.

M. le président. Concluez, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je n'oserais, monsieur le ministre, vous prodiguer qu'un seul conseil : il n'est pas toujours profitable de échanger une équipe qui gagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous demande à tous, mes chers collègues, de respecter votre temps de parole.

La parole est à Mme Colette Goëuriot, pour soutenir le sous-amendement n° 574.

Mme Colette Goëuriot. La Société nancéienne de crédit industriel Varin-Bernier est une grande banque régionale du groupe C.I.C., qui compte 2 800 salariés dont 1 100 en Lorraine. Bien implantée, avec un réseau nombreux d'agences, cette banque est un exemple des avancées que peut permettre la nationalisation.

En effet, et bien que le processus de dénationalisation ait été engagé dès 1984, la S.N.V.B. a participé à la création d'emplois en Lorraine, en relation avec les organismes régionaux comme Lordex ou Lorraine-créativité. Elle a permis d'accompagner les créateurs d'entreprise par un travail soutenu avec l'Université et les chercheurs.

M. René Drouin. Très bien !

Mme Colette Goëuriot. Sa nationalisation avait permis d'engager une réflexion approfondie sur son devenir et sa modernisation. Son P.-D.G. avait, en 1982, mis en place un plan de développement de trois ans et un schéma directeur soumis, à tous les niveaux de l'entreprise, à l'ensemble du personnel. Ce plan comprenait le développement d'actions nouvelles avec la création d'un département « affaires industrielles » afin d'aider les entreprises dans leurs problèmes d'adaptation aux nouvelles technologies.

On assiste actuellement, dans la perspective de la privatisation, à un retour à une gestion très traditionnelle, à un repli sur soi et à de sérieuses menaces sur l'emploi et la formation professionnelle.

Bien que les salariés de la S.N.V.B. aient pu considérer ne pas avoir tiré tous les bienfaits qu'ils étaient en droit d'attendre de la nationalisation, sa privatisation remet en cause toutes les avancées positives qui avaient pu être obtenues. C'est pourquoi les députés communistes vous demandent, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'exclure la Société nancéienne de crédit industriel Varin-Bernier du projet de loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n°s 509 et 574 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. A titre personnel, puisque la commission des finances ne les a pas examinés, je demande le rejet des deux amendements.

M. René Drouin. Il ne connaît pas la S.N.V.B., c'est sûr !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande également le rejet de ces deux sous-amendements.

M. Jean Le Gerrec. Et voilà !

M. le président. La parole est à M. Limouzy.

M. Jacques Limouzy. Je ferai une brève observation.

Nous avons entendu beaucoup de choses depuis ce matin. Sans doute notre collègue qui s'exprimait pour la première fois devant l'Assemblée - il s'en est d'ailleurs très bien tiré -

M. Guy Melandain. Il a très bien parlé !

M. Jacques Limouzy. ... a-t-il dit ce qu'il pensait. Mais à force de dire ce que l'on pense, on finit par ne plus penser à ce que l'on dit. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il a donné de la banque une définition qui aurait dû, si l'Assemblée n'était quelque peu somnolente, faire bondir tout le monde.

Il a dit qu'il fallait éloigner les banques du capital.

M. Jean-Yves Le Déaut. Non, non !

M. Jacques Limouzy. Or, le capital, c'est précisément la banque !

Vous me paraissez, mon cher collègue, avoir une notion rustique de la banque, et vous l'avez d'ailleurs définie immédiatement après.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous dormiez, monsieur Limouzy !

M. Jacques Limouzy. Vous avez dit qu'elle aidait aux introductions en bourse, et beaucoup d'autres choses encore. Bref, vous transformez la banque en bureau d'études de promotion industrielle, d'une part, en teneur de comptes, de l'autre. Eh bien cela, j'ai le regret de vous le dire, ce n'est pas de la banque !

M. Jean Le Garrec. Vous n'êtes pas sérieux, monsieur Limouzy !

M. Jacques Limouzy. Depuis deux heures, nous discutons de banques, et vous paraissez n'avoir aucune notion de ce qu'est en réalité une banque ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Raymond Douyère. Pas de donneur de leçon !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 509 et 574.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 510 et 575 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la soixante et unième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour soutenir le sous-amendement n^o 510.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, je vais satisfaire votre souhait : je serai rapide. Toutefois, étant donné que j'interviens pour la dernière fois sur l'article 4 (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), je reviendrai sur un point que nous avons abordé hier.

Nous avons, monsieur le ministre chargé de la privatisation, entamé un débat à propos de l'effort de recherche des sociétés nationales. Vous m'aviez promis une réponse. Peut-être avez-vous oublié, mais je souhaiterais que vous apportiez la précision annoncée. En effet, votre affirmation selon laquelle l'effort de recherche des sociétés industrielles privées aurait été plus important en 1985 que celui des sociétés nationalisées est en contradiction avec tous les documents connus.

J'ai continué à chercher sur quoi vous aviez pu vous fonder. Rien, que ce soit dans les documents ministériels, dans l'audit de l'O.C.D.E., dans tous les avis, notamment celui du conseil supérieur de la recherche et de la technologie, ne vient confirmer ce que vous avez avancé. Je souhaiterais donc, pour la clarté de notre débat, que vous apportiez des indications sur ce point.

C'est d'autant plus souhaitable que le collectif budgétaire qui va bientôt venir devant l'Assemblée comporte de graves mesures touchant la recherche, des mesures qui portent un mauvais coup à la recherche publique de notre pays !

Quant au sous-amendement n^o 510, il est défendu.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n^o 575.

M. Georges Hage. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Je demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je vous donne acte, monsieur Bassinet, que je vous avais promis une réponse. Je vous prie de m'excuser de ne pas vous l'avoir apportée, mais les sujétions auxquelles je suis soumis ne me permettent guère de mettre mes papiers en ordre.

Cela étant, je vous promets cette réponse pour demain.

M. Raymond Douyère. Vous pouvez toujours vous en sortir en disant que nous faisons une erreur !

M. le ministre chargé de la privatisation. Quant aux deux sous-amendements, j'en demande le rejet.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 510 et 575.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 511 et 576 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la soixante-deuxième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Christian Goux, pour soutenir le sous-amendement n^o 511.

M. Christian Goux. Je vais parler du Crédit commercial de France et m'inscrirai ainsi dans cette litanie qu'évoquait tout à l'heure M. Arrighi.

J'apporterai donc à mon tour un grain de chapelet dans une liturgie fixée par l'Assemblée nationale. Mais c'est dans le cadre de notre règlement que nous opérons, mes chers collègues, et si la discussion prend ce tour, c'est parce que nous en avons décidé ainsi en commun.

Pourquoi la discussion a-t-elle cet aspect monotone et ne permet-elle pas de se répondre et d'échanger des arguments comme nous le souhaiterions ? C'est en raison même du type de loi dont nous débattons !

L'article 4 est une loi à lui tout seul. Il aurait été souhaitable qu'il donne lieu à une discussion générale de plusieurs heures. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Mais oui, mes chers collègues ! Il s'agit en effet, je le dis sans polémique, de dénationaliser l'ensemble du secteur industriel et du secteur bancaire. Ce n'est quand même pas une petite affaire !

On aurait pu imaginer, disais-je, une discussion générale de plusieurs heures sur le seul article 4. Ensuite et surtout, il y aurait eu à l'intérieur de cet article plusieurs sous-articles, qui auraient donné lieu chacun à une discussion de cinq minutes au cours de laquelle nous aurions échangé des arguments. La discussion sur les amendements aurait alors pris le tour véritable qu'elle aurait dû avoir, celui d'une discussion relativement courte dans laquelle on se serait déclaré pour ou contre.

Nous ne pouvons pas, malheureusement, agir de cette manière, et cela tient, je le répète, au caractère même de la loi d'habilitation qui nous est soumise.

Je tenais à apporter ces précisions pour ne pas laisser croire que nous participons simplement à une cérémonie qui a ses règles, et que nous avons vu se dérouler avec une infinie patience quand nous étions la majorité. J'entends encore M. Millon, M. d'Aubert, M. Noir nous répéter avec constance leurs arguments, nous faire part de leurs convictions profondes.

Bien sûr, au début, nous étions un peu lassés, comme vous l'êtes, mais, au bout du compte, on comprenait mieux. Des échanges se nouaient. Des réponses étaient données. Que M. le ministre consulte le *Journal officiel* de l'époque !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je l'ai déjà fait !

M. Christian Goux. Mais là, nous sommes devant une situation tout à fait particulière. Il y aurait des choses à dire, monsieur le ministre. Si j'étais à votre place, j'essaierais de me faire un peu l'avocat de la privatisation !

Tout à l'heure, mon collègue Gérard Collomb a présenté, à propos d'une grande banque, la Lyonnaise de Banque, des arguments fort pertinents, que je pourrais reprendre au sujet du Crédit commercial de France. Un argument nous vient immédiatement à l'esprit : on parle de privatisation, mais celle-ci consiste à remettre ces banques entre les mains non pas de petits actionnaires isolés les uns des autres, mais de groupes financiers qui détiendront des intérêts dans chacune des banques et finiront par recréer le système que nous avons connu de 1945 à 1981, lequel n'a pas donné de si bons résultats.

Allant jusqu'au bout de son raisonnement, M. Collomb aurait pu faire valoir que la nationalisation avait finalement assuré aux banques une autonomie et une indépendance de gestion qu'elles n'avaient jamais connues avant. Les banques

ont pu prendre des risques contrôlés dans le cadre de la régionalisation. Elles ont pu acquérir une indépendance relative vis-à-vis de groupes de pression financiers qui pesaient sur elles. Là encore, l'exemple de la Lyonnaise de Banque est probant : noyée dans un conglomérat, elle était à la merci de gros actionnaires dont les intérêts étaient opposés aux siens propres.

J'aurais voulu qu'on nous réponde sur cet argument et qu'on nous dise ce qui se passerait lorsque serait opérée la privatisation. Mais, là, c'est le *Deus ex machina* : la nationalisation c'est le mal, la privatisation c'est le bien ; le bien doit l'emporter contre le mal. C'est un argument dont je ne mésestime pas la valeur théologique mais qui, sur le plan de la rationalité, est un peu court. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 576.

M. Georges Hage. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements en discussion ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Je demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Vous me reprochez, monsieur Goux, l'absence de débat. Mais que faisons-nous depuis bon nombre d'heures ? Vous avez dit, je crois, ce que vous aviez à dire ; le Gouvernement a dit ce qu'il avait à dire.

M. Guy Béche. Peu de chose !

M. le ministre chargé de la privatisation. Que les deux propos différent, je n'en disconviens pas. Mais peut-être avons-nous du mal à nous comprendre.

Quant à la Compagnie financière du C.C.F., c'est un peu une coquille vide. Créée en octobre 1985, elle a tenu son premier conseil d'administration en novembre 1985 et n'a pas encore publié ses premiers résultats.

Je ne vois pas comment le Gouvernement, qui s'est déclaré favorable à la privatisation de la filiale, pourrait faire autrement que de demander le rejet d'un sous-amendement qui interdirait la privatisation de la société mère.

M. le président. Je mets au vote par un seul vote les sous-amendements n°s 511 et 576.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n°s 512 et 577 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la soixante-troisième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n° 512.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre délégué, avec le sous-amendement n° 512, relatif à la Compagnie financière du Crédit industriel et commercial, nous en terminons avec l'ensemble des établissements financiers régionaux figurant dans l'annexe proposée par le Gouvernement.

Cette compagnie financière est la *holding* qui regroupe l'ensemble de ces banques régionales du groupe du Crédit industriel et commercial, de ces banques régionales qui animent le tissu des petites et moyennes entreprises de nos régions - de Lyon, de Nancy, de Bordeaux, de l'Ouest, de la Normandie, de l'Alsace, etc. - de ces banques régionales qui travaillent pour l'amélioration de l'emploi et le développement industriel.

La nationalisation de ces établissements qui, avant 1982, étaient gérés par des intérêts privés a permis une réorganisation et une « mise en cohérence » de ce tissu de banques régionales.

Elles constituent maintenant un ensemble cohérent - et nullement hétéroclite, comme M. le ministre l'a prétendu tout à l'heure - qui met en œuvre, région par région, une stratégie définie à l'échelon national pour le développement régional.

Les dossiers sont étudiés avec rigueur, en fonction de l'intérêt économique du pays et non plus des influences ou des complaisances d'anciens actionnaires à l'égard de leurs clients.

En même temps est assurée l'autonomie des établissements, car cet ensemble du Crédit industriel et commercial a voulu respecter l'autonomie de chacun des établissements.

Transparence donc dans la gestion, mais aussi clarté des décisions, tant à l'égard du public qu'à l'égard des actionnaires ou du personnel.

Ainsi que je le soulignais cet après-midi, cet ensemble du Crédit industriel et commercial est reconnu par tous comme un modèle de mobilisation du personnel grâce aux qualités d'animation de l'équipe dirigeante du Crédit industriel et commercial.

Voilà l'ensemble qui a été construit grâce à la nationalisation. Tout démontre sa réussite, même si l'on considère les critères proprement capitalistes, auxquels vous avez tendance à vous référer exclusivement. Et pourtant, vous nous dites qu'il faut changer, qu'il faut privatiser. Pourquoi ? Là encore, nous n'avons pas eu de réponses.

Mais j'irai plus loin. De quelle façon entendez-vous privatiser cet ensemble ? Allez-vous, monsieur le ministre, vendre « par appartements », par régions chacun de ces établissements régionaux ? Ou voulez-vous procéder à une vente globale, de façon à maintenir un ensemble cohérent ? J'aimerais que vous nous fassiez part de vos intentions, au lieu de vous réfugier, comme vous l'avez fait tout à l'heure, dans une réponse du genre : « Ce n'est plus notre affaire ; ce n'est pas l'affaire du Gouvernement ; nous voulons privatiser. »

Si, monsieur le ministre, c'est l'affaire du Gouvernement ! Si, votre responsabilité est engagée dans cette affaire ! Vous ne pouvez pas vous en désintéresser.

Que voulez-vous faire ? Quelle stratégie de développement régional voulez-vous promouvoir au travers de ce réseau des établissements financiers ? Allez-vous « larguer » purement et simplement ces organismes en vous désintéressant du développement de nos régions ? Telles sont les questions auxquelles nous aimerions que vous répondiez.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 577.

M. Georges Hage. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements en discussion ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Je demande le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Comme vient de le remarquer M. Roger-Machart, nous achevons, avec la compagnie financière du C.I.C. le cycle d'examen des banques régionales.

En ce qui concerne cette compagnie financière, je rappelle qu'elle est née de manipulations - d'aucuns ont appelé cela le jeu de Meccano ou le jeu de Monopoly - auxquelles on s'est livré allégrement à une certaine époque et qui semblent avoir plus répondu à des constructions intellectuelles qu'à des exigences économiques réelles.

Le résultat, bien sûr, n'a pas toujours été très satisfaisant.

M. Jacques Roger-Machart. Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ce que vous affirmez, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Par exemple, le rapprochement de la Banque de l'Union européenne et du C.I.C. n'a pas enregistré des résultats particulièrement convaincants, en tout cas pas par nous. La même observation vaut pour ce qui concerne le regroupement des activités internationales.

Par ailleurs, j'observe - et, là, je suis moins optimiste que vous, même si je répugne à ce genre de considérations - que ce groupe accuse certaines faiblesses, que nous retrouvons dans d'autres groupes, et que les résultats financiers ne sont pas aussi brillants que vous le prétendez.

M. Jacques Roger-Machart. Ils sont excellents !

M. le ministre chargé de la privatisation. C'est votre opinion.

M. Jacques Roger-Machart. Ce n'est pas mon opinion, ce sont les chiffres, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la privatisation. Disons que l'ensemble manque certainement de cohésion - M. Charzat dirait sans doute de « synergie » (*Sourires*) - et que le dynamisme commercial de l'ensemble nous semble insuffisant. Nous observons une très grande lourdeur et une insuffisante complémentarité des composants, qui sont caractérisés - je reprends le terme, qui semble vous avoir choqué - par une grande hétérogénéité, sans contester que celle-ci se soit peut-être amenuisée.

Nous espérons quant à nous que la privatisation sera l'occasion de renforcer la cohérence et le dynamisme du groupe, non pas que nous considérons ces objectifs comme une fin en soi, mais parce que, comme vous, nous estimons que les banques régionales ont un rôle important à jouer dans l'appui qu'elles apportent aux P.M.E. et aux P.M.I. des régions concernées.

Vous me demandez quelles actions nous allons engager. J'ai déjà indiqué que nous nous efforcerions, d'une part, de maintenir ce que ces services communs peuvent apporter de positif à ces banques régionales et, d'autre part, de renforcer l'implantation régionale de ces banques. Et je ne vois pas en quoi le processus de privatisation pourrait constituer un obstacle à cette intention.

C'est la raison pour laquelle je demande le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 512 et 577.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 513 et 578 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la soixante-quatrième ligne de l'annexe au projet de loi ».

La parole est à M. Guy Bêche, pour soutenir le sous-amendement n^o 513.

M. Guy Bêche. Quel beau démantèlement M. le ministre vient de nous annoncer ! Et quelle incohérence dans ses propos !

Il nous dit que le Gouvernement va s'efforcer de maintenir ou de renforcer des structures régionales. Voilà qui est en totale contradiction avec le système de gestion à caractère privé qui pourra être mis en place dans l'ensemble de ces résidus de banques démantelées.

Décidément, nous n'obtenons guère de réponses aux questions que nous nous posons, et, chaque fois que le ministre tente de nous en apporter une, c'est pour embrouiller le débat !

Je voudrais m'attarder quelque peu sur le cas de la Compagnie financière Paribas, cette compagnie dont nous avons tous en mémoire les « moments difficiles » qu'elle a connus lorsque le Parlement débattait de la nationalisation et les manipulations auxquelles l'un de ses dirigeants s'était alors livré.

La nationalisation a permis à la Compagnie financière Paribas de retrouver sa grandeur et un renom digne d'une entreprise nationale française à vocation internationale.

En 1985, ses résultats ont été prestigieux. L'émission de certificats d'investissements privilégiés, par exemple, s'est élevée à près de 6 millions de titres. A la fin de 1985, on pouvait constater une progression des bénéfices nets de plus de 31 p. 100. En 1984, cette compagnie a connu des événements importants dans l'élargissement de son réseau : l'ouverture de quinze nouvelles implantations hors de France et des prises de participation dans plusieurs établissements bancaires et financiers ; l'augmentation de la participation dans Paribas-Suisse, permettant à la compagnie de devenir à nouveau actionnaire majoritaire - et chacun d'entre nous a présent à l'esprit l'ensemble du débat qui avait entouré en 1981-1982 Paribas-Suisse.

En tant que groupe bancaire multinational, Paribas tire sa force et son originalité d'un volume très élevé de concours diversifiés consentis par un ensemble d'établissements bancaires, tant en France qu'à l'étranger, de positions importantes et d'un savoir-faire particulier dans un certain nombre de domaines bien spécifiques.

Si l'on se penche, par exemple, sur l'activité de la compagnie, on constate que, à la fin de 1984, ses crédits à la clientèle avaient augmenté de plus de 10 p. 100 par rapport à la fin de 1983. Les dépôts de la clientèle avaient progressé de

plus de 17 p. 100 d'une année sur l'autre. En fin d'exercice, les sociétés françaises du groupe accordaient 69 p. 100 des crédits et collectaient 44 p. 100 des dépôts.

A la fin de 1984, c'est 28 000 personnes qui travaillaient à la compagnie, dans 1 200 points de vente en France et à l'étranger.

Des activités multiples, un soutien très important au commerce extérieur et aux échanges internationaux, au financement du négoce international, des concours apportés à plus de 240 000 P.M.E., clientes de la compagnie, une gamme de financements spécialisés - premier groupe européen pour l'investissement des P.M.E., pour le développement technologique sur les technologies de pointe, pour l'équipement des ménages et l'immobilier, pour la création d'entreprises - telle se présente la société que vous voulez démanteler.

Aussi voudrions-nous, par notre sous-amendement, exclure du champ de la dénationalisation la Compagnie financière Paribas, afin d'éviter que l'un des plus puissants outils financiers dont dispose la France ne retombe dans les travers d'avant 1982, c'est-à-dire d'avant la nationalisation, et que cette compagnie ne donne à nouveau du réseau bancaire français une mauvaise image de marque tant en France qu'à l'étranger.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir l'amendement n^o 578.

M. Georges Hage. Nous approchons de la fin de cette longue liste de sous-amendements. Mais elle n'était longue que parce que les entreprises vouées à la privatisation étaient nombreuses. Il s'agit bien, en effet, de l'ensemble - ou presque - du secteur industriel et bancaire qui est voué à la privatisation.

A ce point du débat, je pense que vous aurez la patience d'écouter quelques lignes extraites d'une étude, que je voudrais présenter comme un conte philosophique...

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Georges Hage. ... en tout cas un conte libéral.

L'action se passe tout près d'ici.

« Les privatisations sont un des axes essentiels de la politique du Gouvernement... »

M. Jacques Limouzy. C'est vrai !

M. Georges Hage. « ... désignant, fustigeant les entreprises nationales déficitaires, déficitaires du fait de sa propre politique et de celle de la C.E.E. - acier, charbon, automobile - le Gouvernement proclame que le transfert au privé est la seule voie de salut. En fait, ce ne sont pas les entreprises en difficulté qu'il dénationalise mais celles, et elles sont la majorité, qui font du profit dans le pétrole, les industries de pointe, l'aviation, la défense et autres secteurs prospères - les treize plus importantes entreprises nationalisées ont fait, en 1983, un bénéfice global de 1,826 milliard de livres.

« Au besoin on en détache un secteur très bénéficiaire pour le vendre à part, ce qui évidemment augmente le déficit global. C'est le cas de Jaguar, filiale de British Leyland, mise en vente en août 1984, privant le groupe d'une recette importante et augmentant par conséquent ses besoins en subsides d'Etat.

« La vente des actions des sociétés dénationalisées rapporte gros : d'abord aux entreprises de courtage et de publicité puis aux institutions financières qui se sont jetées sur ce pactole et enfin aux agioteurs de tout bord qui achètent à un prix très au-dessous de la valeur réelle et revendent souvent quelques semaines ou quelques mois après.

« Un exemple parmi beaucoup : deux jours après leur introduction en Bourse les actions d'*Amersham International* valaient 35 p. 100 de plus qu'au départ.

« Le Gouvernement se targue de démocratiser l'actionnariat. En fait les petits souscripteurs n'achètent que pour revendre et sont probablement souvent les mêmes. Les 158 000 petits actionnaires de *British Aerospace* n'étaient plus que 27 000 au bout d'un an.

« Les travailleurs, même si parfois on leur distribue une poignée d'actions gratuites, n'en payent pas moins les frais. Avant la privatisation, on dégraisse pour augmenter les profits : un tiers de l'effectif de *British Airways* a été licencié en vue de sa prochaine mise en vente. La dénationalisation faite, on restructure et on licencie encore : plus de 400 000 emplois ont été ainsi supprimés.

« Outre l'aggravation d'un chômage déjà catastrophique la privatisation a d'autres incidences graves, immédiates ou à long terme.

« La vente de géants comme *British Telecom* draine d'immenses masses de capitaux dont aurait bien besoin l'industrie britannique. Par ailleurs, les activités insuffisamment rentables des industries nationales - les mines par exemple - sont supprimées pour concentrer les investissements sur quelques créneaux qu'on envisage de privatiser.

« Des pans entiers de l'industrie sont sacrifiés.

« C'est ainsi qu'on ferme des mines qui sont loin d'être épuisées et qui, du fait de la fermeture et de la dégradation qui s'ensuit, ne pourront être remises en exploitation qu'à grands frais, et ce, parce que depuis des années l'investissement dans les charbonnages porte exclusivement sur quelques mines extrêmement modernes - la mine de Selby est la plus moderne d'Europe - que certains espèrent bien voir dénationalisées si les dieux de la City prêtent longue vie au gouvernement actuel. En attendant on importe du charbon, d'Afrique du Sud entre autres ; on importe pour fermer ; on ferme pour privatiser.

« Comme on le voit l'indépendance du pays est en jeu.

« Non seulement par la mise en vente d'une partie des actions sur les marchés boursiers étrangers, mais aussi par le fait qu'un ex-service public comme *British Telecom* cesse une fois devenu société privée de donner la préférence aux sociétés britanniques pour l'achat de son matériel. »

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Georges Hage. Oh ! C'est dommage ! Laissez-moi une minute !

« La plupart des entreprises ainsi bradées si elles sont depuis plusieurs années largement bénéficiaires ne l'étaient pas lors de leur nationalisation. Elles ont été remises sur pied grâce aux investissements de l'Etat, directement ou par l'intermédiaire d'un service public.

« L'Etat débarrasse les capitalistes de leurs canards boiteux pour les leur rendre ensuite en santé florissante. Il leur remet en outre des entreprises qu'il a créées de ses propres deniers : télécommunications, installations portuaires, aéroports bientôt, gaz sans aucun doute et peut-être les services de l'eau et les centrales électriques. »

Nous avons compris : si nous laissons faire, l'invention du Gouvernement que nous souffrons sera inépuisable en ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. La commission des finances n'a pas eu à examiner ces deux sous-amendements...

M. Guy Bèche. Et pour cause !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. ... et elle n'a pas eu la chance d'entendre ce conte anglais pour les dénationalisations. *To be or not to be !* Quant à nous, nous sommes pour les dénationalisations et, par conséquent, nous rejetons le sous-amendement et ce conte anglais qui n'a pas sa place dans la politique de la France en la matière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mme Colette Goëuriot. Il vaut mieux les comptes en Suisse !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre, chargé de la privatisation. Je suis désolé, monsieur Hage. Peut-être pourrais-je demander des éléments de réponse à Mme Thatcher pour vous les transmettre. (*Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bèche, lui, a compris très exactement le contraire de ce que j'ai indiqué et j'en suis désolé. Sans doute, ai-je dû mal m'exprimer. En tout cas, le Gouvernement demande le rejet de ces deux sous-amendements.

M. Jean Ueberschlag. Il n'écoute pas M. Bèche !

M. le président. La parole est à M. Charles Millon contre les deux sous-amendements.

M. Charles Millon. J'ai écouté avec attention, monsieur Hage, votre description apocalyptique de la situation financière des entreprises, pour le cas où elles seraient dénationalisées.

Or j'ai pu lire aussi dans la presse dont vous partagez l'inspiration une description aussi apocalyptique des nationalisations telles qu'elles ont été effectuées par le parti socialiste. Je n'ose donc croire que vous ayez une troisième solution à nous proposer.

Je vous invite donc à comparer ce qui s'est passé de 1981 à 1986 et ce qui s'est passé avant 1981, que ce soit en France, ou que ce soit dans d'autres pays où sont intervenues des entreprises de nationalisation ou de dénationalisation. Vous constaterez que la création de monopoles financiers ou industriels qui tuent la concurrence et que vous redoutez est beaucoup plus le fait d'Etats centralisés - ceux dont vous partagez les convictions - que le fait d'Etats décentralisés. En réalité, le vrai problème qui nous tend notre débat est de savoir si on veut une structure économique décentralisée ou centralisée.

M. Christian Goux. Très bonne question !

M. Charles Millon. Or la meilleure méthode pour pouvoir garantir la décentralisation au niveau de l'économie, c'est de permettre la multiplicité des pôles d'initiative, des pôles d'investissement, des pôles de concurrence. Si le Gouvernement et sa majorité soutiennent les dénationalisations, c'est que nous sommes, dans la lignée de grands économistes comme Walter Eucken, favorables à une économie décentralisée où la concurrence et l'initiative peuvent jouer, où ceux qui n'ont rien peuvent créer, où ceux qui ont des idées peuvent les mettre en œuvre.

M. Christian Goux. Le monde de Walter Eucken est un monde complètement utopique, monsieur Millon ! Vous le savez bien !

M. Charles Millon. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas que les sous-amendements défendus par M. Bèche et M. Hage soient retenus, car ils reviendraient à bâtir une économie de style moyenâgeux ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux, pour répondre au Gouvernement.

M. Jean Auroux. En écoutant M. Charles Millon, j'avais l'impression que, depuis un moment, nous naviguions entre le dogme et le postulat.

Mon cher collègue, ce n'est pas parce qu'on va répartir le capital entre un certain nombre d'actionnaires que l'on va aboutir forcément au bout d'un certain temps à la décentralisation que nous souhaitons. Rien en tout cas, ni dans le dispositif proposé ni dans les explications avancées, n'apporte une garantie contre une reconcentration peut-être plus rapide que ce que vous ne pouvez imaginer.

M. Gérard Collomb. Absolument.

M. Charles Millon. Je puis vous répondre !

M. Jean Auroux. C'est au Gouvernement de répondre, monsieur Millon. Ce n'est pas à vous !

M. Charles Millon. Mais vous n'aviez pas droit à la parole ainsi !

M. le président. La parole est à M. Auroux et à lui seul.

M. Jean Auroux. Tout à l'heure, monsieur le président, j'avais attiré l'attention sur le rôle régional d'un certain nombre de banques. J'interviens maintenant sur un autre registre.

Dans les différents postes que j'ai pu occuper, j'ai eu souvent à conduire des négociations internationales...

M. Jean-Philippe Lachenaud. Cela n'a rien à voir !

M. Jean Auroux. ... sur des grands projets d'infrastructure routière ou ferroviaire, de construction aéronautique, d'équipements industriels, pétroliers ou miniers. Je me rappelle qu'au moment où nous avons nationalisé le système bancaire, on nous avait dit que nous aurions de grandes difficultés avec nos partenaires du monde occidental qui refuseraient de travailler avec des banques ou des industries nationalisées.

Eh bien, je peux affirmer, après cinq ans de responsabilités gouvernementales, que non seulement aucune réserve n'est apparue lors des discussions avec des entreprises ou des

banques nationalisées mais que très rapidement nos partenaires, qu'ils soient américains, arabes, japonais ou européens y ont vu une garantie. Or je prétends que cette garantie ne se retrouvera pas forcément après la vente « par appartements » ou après le démantèlement de certaines structures bancaires.

Je demande donc - j'interviens à propos de Paribas, mais je pourrais exprimer le même souhait à propos de Suez et des autres grandes banques dont on a parlé - que l'on soit attentif au rôle régional, mais aussi international, de ces grands outils dont nous avons besoin, compte tenu de la mondialisation de l'économie.

J'ai le sentiment que nous livrons ici une sorte de combat théologique avec un dogme majoritaire alors que ce qui intéresse les Français qui nous ont élus les uns et les autres, et les entreprises françaises, c'est de savoir si sur le terrain, dans nos régions, nos P.M.E. et nos P.M.I. auront avec les banques, quel qu'en soit le propriétaire, qu'elles soient nationalisées ou non, des interlocuteurs compréhensifs, attentifs et prêts à répondre à leurs problèmes.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Auroux.

M. Jean Auroux. Je termine.

Les Français veulent également savoir si, sur le plan national, nos grands opérateurs industriels ou commerciaux auront auprès de ces banques les correspondants et les interlocuteurs qui apporteront le crédit et le sérieux dont nous avons besoin pour nos échanges internationaux.

Ces questions, il faudrait qu'on se les pose ! On se dispute ici pour savoir qui sera propriétaire. Il serait peut-être bon de savoir aussi comment tout cela sera géré. Or sur ce point, monsieur le ministre, on ne nous a pas répondu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 513 et 578.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	567
Nombre de suffrages exprimés	567
Majorité absolue	284

Pour l'adoption	248
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 514 et 579 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la soixante-cinquième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir le sous-amendement n^o 514.

M. Michel Charzat. Au terme de ce débat sur les dénationalisations, monsieur le ministre, vous nous proposez de privatiser le holding Compagnie financière de Suez, qui contrôle le groupe Suez. Symboliquement, cette proposition conclut notre débat, au moins provisoirement.

En effet, les compagnies financières sont au carrefour de vos préjugés idéologiques dans la mesure où elles sont à la fois des opérateurs bancaires et aussi, bien sûr, des opérateurs économiques. Vous refusez par principe, par soumission à la dogmatique libérale, que des banques d'affaires publiques puissent jouer pleinement leur rôle au sein d'une économie française mixte qui, historiquement, est pauvre en capitaux et en entrepreneurs.

Pourtant, le groupe Suez - le holding n'est que l'organisme qui contrôle l'ensemble de ce groupe multiforme - a fait preuve depuis la nationalisation d'un grand dynamisme, en

particulier dans son engagement industriel. Il a doté par exemple la S.F.P.I. d'une manière importante. Il a innové avec la création de fonds communs de placement à risque et avec l'implantation, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, de sociétés de capital-risque.

Suez a également fortement renforcé ses activités internationales, d'abord en Europe du Nord et en Asie du Sud-Est, si bien qu'aujourd'hui l'étranger représente plus de 55 p. 100 du résultat net du groupe.

Enfin, Suez a joué un rôle important dans le renforcement du système bancaire français, d'abord en reprenant les actifs industriels de l'ex-banque Rothschild qui était fort déficitaire, et ensuite en servant de tuteur à la constitution d'un archipel bancaire, avec Vernes, la B.T.P., ou avec Sofinco, archipel bancaire qui permet de conforter ces banques petites et moyennes, qui se trouvent donc à la fois dotées d'une pleine autonomie de gestion et en même temps bénéficient des avantages liés à l'adossement à ce groupe puissant.

Ainsi, le groupe Suez a renforcé d'une manière très significative son action en faveur du développement économique de l'industrie, de la conquête des nouveaux marchés à l'exportation et aussi du montage de ces opérations complexes que son exceptionnel savoir-faire permet et qui est la raison même d'une banque d'affaires.

Personne - je dis bien personne - en France et à l'étranger ne nie aujourd'hui que Suez est très bien géré et qu'il est devenu, je dirai enfin, une vraie banque d'affaires au service non pas du capital financier mais du capital productif, innovateur et exportateur.

Cette mutation de Suez s'est-elle effectuée au détriment des résultats ? Vous savez comme moi qu'il n'en est rien.

Le bénéfice net de l'exercice 1985, ainsi qu'il ressort de l'assemblée générale du 21 avril dernier, s'établit en effet à 657 millions de francs contre 350 millions de francs en 1984, soit une progression assez significative de 87 p. 100 d'une année sur l'autre. Mes chers collègues, la dénationalisation, risque, c'est, hélas ! une évidence, de livrer ce groupe aux convoitises d'intérêts financiers et d'intérêts particuliers, et donc de briser la dynamique nouvelle qui s'est développée depuis 1982.

Puisque nous sommes parvenus au terme de ce débat, j'ajouterai quelques mots en guise de conclusion, au nom du groupe socialiste. Avec la dénationalisation de Suez, la boucle est bouclée ! Nous avons examiné la dénationalisation d'entreprises industrielles performantes, d'entreprises bancaires dynamiques et, enfin, celle de compagnies financières en plein essor et en pleine mutation.

Nous avons constaté, et vous n'avez pu démontrer le contraire, monsieur le ministre, que la gestion des quatre années écoulées avait permis le redressement de groupes en difficulté et la mutation de ceux qui s'étaient quelque peu sclérosés.

Grâce à la nationalisation, c'est l'un des points fondamentaux du débat, ces groupes ont retrouvé leur véritable vocation, industrielle, bancaire ou de banques d'affaires par un recentrage de leurs activités sur leurs domaines d'excellence, sur leur vocation fondamentale. Je crois que nous avons mis très clairement en évidence le fait que la nationalisation a développé partout la concurrence et l'innovation. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Tous les observateurs étrangers le reconnaissent.

La logique d'un capitalisme financier, oisif, rentier, a reculé depuis quatre ans. Vous nous proposez aujourd'hui un formidable retour en arrière. En jouant au monopole industriel, au meccano financier, vous allez renouer avec la logique ancienne, celle du conglomérat financier, qui marquait notamment notre industrie, avec la logique de l'auto-contrôle en faveur d'étroites oligarchies et avec celle des rentes de situation, des marchés administrés, qui caractérisaient trop souvent le fonctionnement de groupes bancaires ou industriels.

Telles sont donc les raisons pour lesquelles vous ne nous avez pas répondu, monsieur le ministre, vous contentant d'observer un silence gêné ou cherchant parfois à justifier, d'une manière d'ailleurs fort embarrassée, les dénationalisations que vous nous proposez.

Comptez sur nous, monsieur le ministre, mesdames, messieurs de la majorité, pour exiger de vous, demain, à l'occasion de l'examen de l'article 5, non seulement des précisions sur les modalités de ces transferts de propriété mais encore,

et c'est le cœur du débat, les véritables raisons des objectifs que vous poursuivez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour défendre l'amendement n° 579.

M. Paul Chomat. La Compagnie financière de Suez, c'est une énorme société holding internationale, la première société financière française, qui comprend deux cent trente-trois sociétés, dont quatre-vingt-dix-neuf sociétés intégrées, seize sociétés qui appartiennent au groupe des assurances Victoire et quarante-cinq sociétés appartenant à La Lyonnaise des eaux.

Avec la privatisation, monsieur le ministre, vous ferez un fabuleux cadeau au capital privé. Au surplus, vous allez pouvoir vous servir de cette privatisation pour dénationaliser de nombreuses autres entreprises.

Ce n'est pas que nous soyons satisfaits de la façon dont la Compagnie financière de Suez a été gérée depuis sa nationalisation.

M. Francis Geng. Ah ! Très bien !

M. Paul Chomat. Je ne reviendrai pas sur tout ce que nous avons déjà dit à propos d'une gestion qui n'a pas répondu aux objectifs de la nationalisation de 1982 (*Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*), tout au moins aux objectifs que nous, communistes, nous fixions à cette nationalisation.

M. Francis Geng. Tiens, tiens !

M. le président. Monsieur Geng, laissez parler M. Chomat, je vous prie.

M. Paul Chomat. Suez, comme les autres grandes banques, s'est écartée de plus en plus des métiers traditionnels de la banque et s'est désengagée des opérations industrielles classiques. Ce retrait s'est fait au profit d'opérations financières sophistiquées et coûteuses, menées le plus souvent sur les places financières étrangères.

Je ne donnerai qu'un exemple : Suez a refusé d'intégrer Renault Somua dans le plan machine-outil constitué par Intel automatisme sous prétexte que cela coûtait trop cher. Résultat : Renault Somua s'appelle aujourd'hui Toyoda et concurrence directement les activités d'Intelautomatisme.

Suez, qui contrôle Intelautomatisme à 51 p. 100, répond à l'attaque en réduisant les effectifs et en proposant un accord à un autre groupe japonais : Hamai. Cela veut dire qu'à terme Intelautomatisme, l'un des deux pôles de la machine-outil française, deviendrait à son tour japonais. Suez pourrait alors tranquillement s'occuper de spéculation internationale.

Il est significatif que, dans le même temps où la direction de la Compagnie favorisait la domination japonaise dans un secteur stratégique de l'industrie française, sa filiale Indosuez créait, avec le japonais Nomura, une Sicav permettant aux rentiers français de placer leur argent à Singapour.

Il faut dire que Suez s'est fait une spécialité dans les aides à l'importation de produits japonais. Le groupe nationalisé est ainsi la tête de pont en France des appareils scientifiques de Mitsubishi.

Les bonnes affaires que laisse espérer la dénationalisation se préparent déjà. D'ailleurs, M. Peyrelevade n'a jamais été en retard d'une manœuvre de dénationalisation et 22 p. 100 du capital de la Compagnie sont déjà dans le privé. Mais il voudrait également s'implanter dans l'assurance. Le groupe des assurances Victoire, qui, en 1982, fut mis à l'écart de la nationalisation, n'est-il pas le premier groupe des assureurs français, avec onze milliards de chiffre d'affaires ? Aujourd'hui, le retour de ce groupe dans le giron de la maison mère se prépare à l'occasion de la dénationalisation.

M. Millon affirmait tout à l'heure que cela servirait à de bien braves concitoyens. Mais chacun sait que de grandes fortunes se proposent de profiter de la privatisation de la Compagnie financière de Suez - je pense à Dassault, à Vernes, à Navigation mixte. Ces bonnes affaires vont se réaliser aux frais de l'industrie et de l'emploi : on peut faire confiance aux assureurs et aux banquiers pour supprimer les services qu'ils estimeront faire double emploi.

Par ailleurs, les énormes ressources des assurances, qui pourraient être utilement recyclées au service des entreprises françaises et des particuliers, seront mobilisées sur les marchés financiers.

Dans ce débat, on constate une nouvelle fois que les communistes n'inventent rien lorsqu'ils disent que l'argent qui permettrait de financer l'emploi, la modernisation des industries, la formation des hommes, existe. Mais encore faudrait-il avoir le courage de briser une logique qui veut que l'argent soit exclusivement consacré à faire de l'argent.

Avec votre privatisation de la Compagnie financière de Suez, monsieur le ministre, vous allez faire en sorte que l'argent fasse encore plus d'argent. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n°s 514 et 579 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. A titre personnel, je propose à l'Assemblée de rejeter ces deux sous-amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Nous nous sommes déjà penchés sur le cas d'un certain nombre de filiales de la Compagnie financière de Suez. Au nom de la même logique, je demande le rejet des sous-amendements intéressant la société mère.

M. le président. La parole est à M. Millon, contre les sous-amendements.

M. Charles Millon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, puisque nous sommes parvenus à la fin de la discussion de l'article 4, il me paraît bon de rappeler toute la dimension de notre débat.

Personnellement, j'ai eu l'impression d'entrer dans un rêve en écoutant tout à l'heure notre collègue Charzat. Il osait - je dis bien : il osait - utiliser les termes de « idéologie », de « dogmatisme » ou de « principes surannés ».

Je me permettrai simplement de lui rafraîchir un peu la mémoire : qu'il se souvienne des discours de M. Mauroy et de M. Delors de 1981-1982, lorsque ceux-ci venaient à cette tribune nous expliquer pourquoi il fallait nationaliser. Les seuls arguments qu'ils avançaient à l'époque relevaient du dogme marxiste, de l'idéologie socialiste ou des principes quant à eux surannés d'une économie du XIX^e siècle. (*Très bien ! sur les bancs du groupe U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous manifestez, messieurs, votre révolte par quelques criaileries, mais relisez donc ces discours et les ouvrages écrits par notre collègue Charzat et vous constaterez que la seule idéologie conduisait votre démarche.

Je rappellerai l'évolution qui s'est opérée de 1982 à 1986.

Le Président de la République a évolué, c'est vrai. Il a renoncé à l'idée d'une économie organisée à partir d'entreprises nationalisées pour évoluer vers celle d'une société d'économie mixte. Il a d'ailleurs eu l'occasion de l'affirmer dans une célèbre interview parue dans le journal *Libération* au moment où vous constatiez l'échec évident d'une économie de type centralisé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Rappelez-vous les explications que vous nous donniez : les nationalisations allaient permettre à la France de construire une force de frappe financière et même notre force de frappe industrielle. Or qu'est-il arrivé ? Je ne citerai qu'un seul exemple, qui devrait vous faire baisser la tête pour longtemps : la société Pechiney détenait une filiale située sur le territoire américain qui avait un quasi-monopole international pour la construction d'appareillages d'un niveau technologique jamais égalé ! Qu'est devenue cette filiale ? Elle a été revendue aux intérêts étrangers ! Quant à la force de frappe industrielle, c'est un échec, vous le savez bien.

Quand j'entends votre collègue Charzat...

M. Christian Goux. Vous ne parlez plus de Pechiney ?

M. Charles Millon. ... parler de « monopoly industriel », ou de « meccano financier », j'ai envie de demander : dites-nous donc ce qui s'est passé à la Thomson ! Dites-nous comment on l'a fait éclater ! Dites-nous ce qu'est devenue la C.G.R. ! Dites-nous ce que sont devenus les fleurons de l'industrie française qui ont été livrés à la gabegie ! Dites-nous comment, alors que la « loi de respiration » n'avait jamais été votée par le Parlement, vous les avez bradés, filiale après filiale, à des intérêts étrangers ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Je dis clairement qu'il est nécessaire pour la France de revenir à une économie de liberté, de concurrence, d'innovation. C'est vous qui avez démontré une telle nécessité aux Français et ceux-ci, le 16 mars, en votant comme ils l'ont fait, ont dit non à une économie centralisée, non à une économie socialiste (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), non à une économie qui se tournait vers l'archaïsme du XIX^e siècle au lieu de se tourner vers le XXI^e ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Vous nous avez expliqué aussi que les nationalisations permettraient demain l'économie sociale généralisée, que vos entreprises nationalisées allaient devenir des « vitrines sociales ». Mais connaissez-vous le nombre de licenciements organisés, presque scientifiquement, dirai-je, par ces dernières ? Nos collègues communistes le connaissent bien : si, tout à l'heure, ils ont exprimé leur réticence vis-à-vis de la politique que vous avez menée, c'est qu'ils savent qu'il y a eu, dans les entreprises nationalisées, plus de 80 000 licenciements, sans la moindre création d'emploi.

Ne nous dites pas, monsieur Charzat, que les entreprises nationalisées constituent une « vitrine sociale ». Vous qui êtes un spécialiste de ce secteur, vous n'ignorez pas que les banques seront confrontées, durant les prochaines années, à un problème social énorme car elles devront faire face à l'informatique et à la télématique. En outre, des licenciements en masse sont en train de se préparer. Les entreprises bancaires que vous avez nationalisées n'ont en aucune manière préparé l'avenir.

Il est toujours facile de faire de l'innovation, de préparer l'avenir, mais encore faudrait-il en prendre les moyens. Or les entreprises nationalisées ont refusé de les prendre, et pour une raison bien simple : elles ne pouvaient pas, compte tenu des structures et de la politique de non-concurrence, entrer dans un tel système.

Vous avez d'ailleurs employé une expression tout à fait révélatrice : vous avez dit que la Compagnie de Suez était tutrice, qu'elle était coordinatrice, organisatrice.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, vous avez permis tout à l'heure à mon collègue Auroux d'intervenir alors qu'il n'avait pas droit à la parole.

Vous me permettez bien d'aller jusqu'au bout de mon raisonnement.

M. le président. Soit ! Mais je vous demande d'être bref !

M. Charles Millon. Je ne demande pas aux compagnies financières d'organiser, de coordonner, de mettre sous tutelle notre industrie ; je leur demande d'être au service de l'industrie et du consommateur. C'est là que se situe le cœur de notre débat.

Nous pensons que notre économie est une économie de marché, que l'économie de marché est au service des consommateurs et que c'est aux consommateurs de faire leur loi par l'intermédiaire de l'offre et de la demande. Pour que la loi de l'offre et de la demande puisse jouer, il faut qu'il y ait une multiplicité d'acteurs au niveau de la demande comme au niveau de l'offre.

Mes chers collègues, ne votez pas ces sous-amendements de suppression des dénationalisations. Votez d'un cœur vaillant en faveur des dénationalisations car il faut que la France entre dans une économie moderne, dans une économie sociale de marché qui permettra l'innovation.

Monsieur Charzat, vous avez osé parler de l'innovation. Mais, comme je sais que vous êtes cultivé, vous avez sans doute lu le livre de Schumpeter sur la destruction créatrice et l'innovation permanente. Schumpeter explique d'une manière claire qu'une économie centralisée tue l'innovation en tuant la concurrence car l'innovation ne peut sortir que de la concurrence. A partir du moment où une société, qu'elle soit financière ou industrielle, a un monopole, momentanée ou définitif, celle-ci ne s'intéresse plus à l'innovation car elle n'a plus besoin de l'exploiter pour conquérir un marché.

C'est parce que nous voulons que le consommateur soit servi, que la petite, moyenne et grande entreprise soit servie sur le plan financier, que nous voulons éviter la multiplicité des pôles financiers et industriels. Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous vous soutenons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Monsieur Millon, vous avez parlé dix minutes. Ne dites pas de surcroît que j'ai laissé parler M. Auroux contre le règlement, car cela est inexact.

La parole est à M. Gérard Collomb.

M. Francis Gang. Qu'est-ce qu'il va bien pouvoir dire ?

M. le président. Monsieur Geng, j'ai considéré que le débat était suffisamment important pour permettre à ceux qui s'exprimaient d'aller jusqu'au bout de leur argumentation. C'était vrai pour M. Millon il y a quelques instants, c'est vrai pour M. Collomb maintenant.

M. Francis Gang. Dites-le à vos amis socialistes !

M. le président. Monsieur Collomb, vous avez la parole et nous vous écoutons.

M. Gérard Collomb. Il est toujours facile de dépeindre les positions des adversaires sous la forme d'une caricature. Ensuite, il est très facile de démolir cette caricature.

M. Charles Millon. C'est pourtant ce que vous faites !

M. Gérard Collomb. Monsieur Millon, la façon dont vous avez décrit les raisons pour lesquelles nous entendions nationaliser était caricaturale et vous n'avez pas eu de mal à démolir cette caricature.

M. Charles Millon. Relisez donc vos discours ! Vous ne vous en souvenez pas ?

M. Gérard Collomb. En fait, nous avons toujours été pour une société d'économie mixte...

M. Charles Millon. C'est faux !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Millon.

M. Gérard Collomb. ... qui permettait d'appuyer sur un fort secteur public...

M. Charles Millon. C'est faux !

M. Gérard Collomb. ... une économie de libre entreprise, une économie décentralisée.

M. Charles Millon. C'est faux !

M. Raymond Douyère. Vous n'avez pas lu notre programme !

M. Gérard Collomb. Tout à l'heure, mon ami Goux disait avec justesse, en parlant, par exemple, des banques, que la vraie concurrence, la vraie décentralisation s'étaient trouvées justement dans la nationalisation...

M. Michel Charzat. Evidemment !

M. Gérard Collomb. ... et que la centralisation abusive, le conglomérat, c'était la règle du privé !

M. Christian Goux. Exact !

M. Gérard Collomb. Cela est si vrai que le rapporteur du Sénat, M. Blin, dans son analyse de 1984, disait, et je vous invite à méditer ses paroles : « Les tensions centrifuges ont trouvé une légitimité nouvelle dans la nationalisation. »

Examinant le système bancaire, il découvrirait, à travers ce que nous avons évoqué tout à l'heure pour le C.I.C. et la prise de pouvoir dans l'ensemble des banques régionales, un démantèlement. Nous, nous y voyons une décentralisation et une richesse.

M. Charles Millon. C'est une plaisanterie ! Puis-je vous interrompre ?

M. Christian Goux. Non !

M. Gérard Collomb. La nationalisation a permis l'innovation ! Elle a permis aux banques de prendre des risques nouveaux...

M. Charles Millon. Je demande à interrompre l'orateur, monsieur le président !

M. le président. Non, monsieur Millon. Laissez M. Collomb poursuivre.

M. Gérard Collomb. ... d'aider les entreprises à développer leur technologie.

M. Charles Millon. C'est absurde !

M. Gérard Collomb. C'est pour toutes ces raisons que nous sommes pour les nationalisations. Il ne s'agit pas de raisons dogmatiques.

M. Charles Millon. Ridicule !

M. Gérard Collomb. Nous souhaitons simplement donner, dans une société d'économie mixte, un appui fort au développement de l'ensemble des P.M.E. et de l'ensemble du secteur privé. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 514 et 579.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 446.

Je suis saisi par le groupe socialiste et le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	570
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N].)

En conséquence, deviennent sans objet les amendements n^{os} 86 de M. Porelli, 333 et 334 de M. Collomb, 174 de M. Robert-André Vivien, 87 de Mme Goeriot, 175 et 176 de M. Robert-André Vivien, 88 de M. Combrisson, 89 de M. Giard, 90 de M. Mercieca, 177 et 178 de M. Robert-André Vivien, 91 de M. Combrisson, 92 de M. Auchédé, 93 de M. Jarosz, 94 de M. Chomat et 335 de M. Collomb qui sont identiques ; 179 de M. Robert-André Vivien, 133 de M. Jarosz, 95 de M. Mercieca, 336 de M. Collomb, 95 de M. Jarosz, 337 de M. Collomb, 97 de M. Combrisson, 338 de M. Collomb, 98 de M. Giard, 339 de M. Collomb, 99 de M. Auchédé, 340 de M. Collomb, 100 de M. Combrisson, 341 de M. Collomb, 101 de M. Mercieca, 342 de M. Collomb, 102 de M. Giard, 343 de M. Collomb, 103 de M. Auchédé, 344 de M. Collomb, 104 de M. Combrisson, 345 de M. Collomb, 105 corrigé de M. Jarosz, 346 de M. Collomb, 106 de M. Auchédé, 347 de M. Collomb, 107 de M. Giard, 348 de M. Collomb, 108 de M. Jarosz, 349 de M. Collomb, 109 de M. Mercieca, 350 de M. Collomb, 110 de M. Giard, 351 de M. Collomb, 111 de M. Auchédé, 352 de M. Collomb, 112 de M. Jarosz, 353 de M. Collomb, 113 corrigé de M. Combrisson, 354 de M. Collomb, 114 corrigé de M. Mercieca, 355 de M. Collomb, 115 de M. Combrisson, 356 de M. Collomb, 116 corrigé de M. Auchédé, 357 de M. Collomb, 117 corrigé de M. Mercieca, 358 de M. Collomb, 118 corrigé de M. Giard, 359 de M. Collomb, 119 de M. Giard, 360 de M. Collomb, 120 de M. Jarosz, 361 de M. Collomb, 121 de M. Combrisson, 362 de M. Collomb, 122 de M. Giard, 363 de M. Collomb, 123 de M. Mercieca, 364 de M. Collomb, 124 de M. Jarosz, 365 de M. Collomb, 125 de M. Auchédé, 126 de M. Jarosz, 366 de M. Collomb, 127 corrigé de M. Mercieca, 367 de M. Collomb, 128 corrigé de M. Combrisson, 368 de M. Collomb, 129 de M. Mercieca, 369 de M. Collomb, 130 corrigé de M. Auchédé, 370 de M. Collomb, 131 de M. Combrisson, 371 de M. Collomb, 132 de M. Combrisson, 372 à 377 de M. Collomb, 134 de M. Chomat, 378 de M. Collomb, 135 de M. Rigout, 379 de M. Collomb, 136 de M. Vergès, 380 de M. Collomb, 137 de M. Leroy, 381 de M. Collomb, 138 de M. Porelli, 382 à 390 de M. Collomb, 434 de M. Douyère, 139 de M. Deschamps, 140 de M. Chomat, 141 de M. Deschamps, 142 de M. Gaysot, 391 de M. Collomb et 143 de Mme Goeriot.

Je reste donc saisi, sur l'article 4, d'un amendement n^o 437 rectifié.

MM. Bruno Durieux, Lachenaud, Soisson, Trémège, d'Aubert, Gantier, Marcellin, Alphandéry, J.-J. Jegou, Philippe Vasseur, André Rossi ont présenté un amendement n^o 437 rectifié, ainsi rédigé :

« Compléter l'article 4 par l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement pourra également, dans le même délai, transformer la Caisse nationale de crédit agricole en une société anonyme coopérative, dont le capital sera détenu en majorité par les caisses régionales de Crédit agricole mutuel. »

La parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'amendement que nous vous proposons a pour objet de faire rentrer la Caisse nationale de crédit agricole dans le champ des entreprises dont le contrôle majoritaire est susceptible d'être transféré au secteur privé. Je vais en exposer brièvement les motifs, car l'heure est tardive.

La Caisse nationale de crédit agricole est l'organe central du groupe du Crédit agricole. Ayant le statut d'établissement public industriel et commercial, cet établissement est placé sous la tutelle directe et exclusive de l'Etat. La Caisse nationale, établissement financier également, opère, pour collecter l'épargne comme pour distribuer le crédit, dans des conditions concurrentielles pour l'essentiel. Au cours des années, la situation de la Caisse nationale de crédit agricole a été « banalisée », comme on dit, tant du point de vue fiscal que du point de vue de l'activité de crédit et de l'encadrement du crédit.

Enfin, la Caisse nationale de crédit agricole est, sinon le plus important, du moins un de nos plus importants établissements financiers.

Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi la Caisse nationale de crédit agricole n'entre pas dans le champ des entreprises à privatiser. Personne ne conteste, je le crois, la nécessité d'adapter son statut à l'évolution et à la transformation de son activité au cours des années passées. Le projet de loi que nous discutons offre, me semble-t-il, l'occasion de fixer le principe de la désétatisation du Crédit agricole et de sa privatisation.

Cette opération difficile doit, certes, être conduite avec précaution. Le Gouvernement aura à la réaliser en étroite concertation avec les responsables agricoles.

Notre proposition consiste à transformer la Caisse nationale de crédit agricole en une société anonyme coopérative et à faire prendre la majorité du capital par les caisses régionales de crédit agricole mutuel. Cette opération aurait, entre autres avantages, celui de permettre d'harmoniser les statuts de ce groupe, qui redeviendrait ainsi coopératif de la base au sommet, et d'associer ou d'impliquer davantage les agriculteurs à la gestion de la caisse centrale de leur groupe.

J'ajoute que le président du groupe du R.P.R. du Sénat avait déposé, au mois de juin 1985, une proposition de loi dans le même sens.

Tels sont, monsieur le président, les motifs qui nous ont conduit à déposer cet amendement. (Applaudissements sur divers bancs du groupe U.D.F.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

Nous sommes en train de discuter d'un projet de loi d'habilitation dont l'article 4 a pour objet de dénationaliser des entreprises, notamment des banques, qui ont été nationalisées, c'est-à-dire des entités juridiques ayant la faculté d'être inscrites au registre de commerce, constituées en sociétés anonymes, avec des actions : leur caractère commun est d'avoir un statut juridique à peu près identique. Toutes les entreprises dont nous parlons ont été nationalisées.

Là, avec cet amendement, il s'agit d'un établissement public, créé par une loi de 1920, qui est particulièrement adapté aux besoins des agriculteurs.

Une telle disposition ne semble pas trouver vraiment sa place dans le cadre du projet que nous examinons, notamment à l'article 4.

En outre, certaines questions mériteraient d'être approfondies.

Le Crédit agricole, vous le savez, est responsable de la distribution des prêts bonifiés aux agriculteurs. La Caisse nationale de crédit agricole est l'organisme par lequel transitent les bonifications accordées par l'Etat.

La désétatisation ne doit pas entraîner, bien entendu, une remise en cause de ce régime auquel est attachée la profession agricole.

A l'inverse des banques nationales, le capital de la Caisse nationale de crédit agricole ne saurait être la propriété que d'un seul acheteur. Nous ne sommes pas du tout dans le même cas que pour la dénationalisation des banques où le marché, c'est-à-dire le marché financier, la Bourse, les investisseurs pourront acheter des titres. On ne voit pas la Caisse nationale de crédit agricole être traitée de cette même façon.

Il faudrait donc se préoccuper de savoir si les caisses qui reprendront la Caisse nationale vraisemblablement, sous une autre forme juridique, si l'on s'en tient à la philosophie de l'amendement, auront les moyens financiers de l'acquiescer.

Il serait souhaitable que, dans un autre cadre, et autrement qu'à la faveur de l'examen d'un amendement, soit abordée cette importante question, qui mérite, en effet, une réflexion approfondie.

Je demanderai donc aux auteurs de l'amendement de bien vouloir le retirer. (*Non ! Non ! sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

M. Michel Margnes. Les « barristes » ne sont pas contents !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. S'il n'était pas retiré, je serais contraint, malheureusement, d'en demander le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement est, en effet, bien conscient des problèmes qui se posent au Crédit agricole. Ils ont été récemment évoqués au Sénat.

Je ne reviendrai pas sur l'argument que vient de développer M. Tranchant concernant l'inadéquation du cadre juridique de la « privatisation » et d'une opération qui est peut-être effectivement un peu différente.

D'ailleurs, l'auteur de l'amendement, M. Durieux, a lui-même utilisé le mot « désétatisation » qui paraît mieux approprié.

M. Michel Margnes. Je crois que le ministre vous cherche, messieurs !

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement souhaite simplement engager avec l'ensemble de la profession intéressée une très large concertation pour essayer d'aborder l'ensemble des problèmes techniques et juridiques que peut poser cette opération.

Dans cet esprit, il s'engage à déposer, au vu des résultats de cette concertation, et le plus rapidement possible, un projet de loi ordinaire portant réforme de l'ensemble du système du Crédit agricole.

Compte tenu de cette assurance, le Gouvernement serait heureux que les auteurs de cet amendement acceptent de le retirer.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. A l'évidence, cet amendement traduit un excès de fébrilité, et même de rage de privatisation tous azimuts ! Il exprime bien une logique thatcherienne (*Sourires*), animant le conte cité par mon collègue Hage, la logique qui inspire la droite au mépris des réalités les plus évidentes. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Quelles sont ces réalités ? D'abord toute l'histoire du Crédit agricole : commencée dans les années 1880, elle s'est prolongée en 1885, avec la reconnaissance des premières caisses locales, puis des sociétés coopératives de crédit grâce à la loi du 5 novembre 1894. Ensuite, ce fut un long cheminement, les luttes des paysans français pour se doter d'organismes financiers appropriés à leurs besoins. A la fin du siècle dernier, les caisses locales obtinrent la possibilité de se grouper en caisses régionales. En 1920, la Caisse nationale de crédit agricole fut créée par la loi.

Ne cessant d'évoluer avec le temps, cet ensemble formé par les caisses régionales et par la Caisse nationale a atteint la dimension d'une des plus grandes banques mondiales et s'est acquis une réputation qui fait des jaloux parmi les meilleures institutions privées ou publiques.

Il faut croire, au vu des résultats, que l'instrument n'était pas aussi enlgué que certains le prétendent dans ce qu'ils appellent fréquemment « la tutelle étatique » ! La Caisse nationale de crédit agricole, par son histoire et par les textes législatifs qui l'ont créée, ne peut être assimilée aux autres banques.

Sur le plan législatif, l'adoption de cet amendement serait un non-sens, puisqu'il ne règle réellement aucun des problèmes posés. D'ailleurs, elle serait dangereuse pour l'institution elle-même, pour deux raisons.

D'abord, de nombreuses caisses régionales vont être dans l'incapacité d'assumer le financement du rachat. Plusieurs caisses ne traversent-elles pas déjà une passe difficile ? C'est le cas, par exemple, de celle du département de la Creuse. Deux réunions récentes des professionnels intéressés ne se sont-elles pas tenues sur le thème : « Sauver le crédit agricole de la Creuse » ? On parle même de fusions.

Cela signifie que les départements les plus pauvres, bien sûr, ceux qui ont le plus besoin d'être soutenus, risquent d'être dépourvus de caisse.

Cette procédure ne manquerait pas d'entraîner toute la structure du Crédit agricole dans une restructuration laissant des régions entières, parce que « non rentables », sans guichets. Dans cette opération, les ruraux risquent de perdre leur banque et le Crédit agricole son âme !

Ensuite, sur le plan international, la moindre garantie que présenterait un établissement public, liée à une situation financière plus précaire, risquerait d'entraîner une modification de la cote de cette banque qui vient de se voir confirmer la cotation « AAA » par l'agence américaine Standard and Pounds, ce qui constitue un atout appréciable sur le marché financier.

Les activités financières internationales actuellement rentables risquent, à l'avenir, d'être partiellement compromises. L'agriculture et le milieu rural seraient pénalisés. Car il faut être clair : si le Crédit agricole était totalement banalisé, il n'y aurait aucune raison pour qu'il demeure dans une région ou un secteur non rentable. C'est un risque réel, nous le savons, pour certaines zones rurales, et pour certaines interventions dans le domaine agricole.

Par exemple, l'abandon du monopole de la distribution des prêts bonifiés à l'agriculture ne manquerait pas d'entraîner une concurrence interbancaire pour les exploitations ou entreprises rentables, alors que plus personne ne voudrait prendre de risque dès lors que la situation économique du demandeur serait jugée précaire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*)

Un danger semblable peut être souligné à l'évidence pour le financement des récoltes. L'agriculture perdra d'autant plus que le sociétariat élargi par une banalisation totale plâidera pour son propre compte.

Enfin, les personnels paieront leur tribut à la lubie idéologique de la droite.

Nul doute que la privatisation bâclée qui résulterait de cet amendement entraînerait des difficultés qui seraient utilisées pour restreindre le niveau de vie des salariés et pour aggraver leurs conditions de travail.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le rejet de cet amendement, par un scrutin public.

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Nous sommes très surpris que soit appelé ainsi un amendement de dernière minute, au terme de la discussion de l'article 4.

Certes, nous avons eu vent, ces derniers temps, de velléités de certains de nos collègues de désétatiser le Crédit agricole mais nous pensions que le Gouvernement ne se lancerait pas dans des manipulations de ce genre au cours du présent débat.

M. Chomat vient de développer largement des arguments que je ne répéterai pas mais que je fais miens s'agissant des difficultés que ne manqueraient pas de rencontrer les agriculteurs dans le cadre d'une désétatisation de la Caisse nationale du Crédit agricole.

Je relève, en revanche, quelques contradictions au sein du Gouvernement après la déclaration récente de M. Guillaume. C'est peut-être sur elle que vous vous êtes fondé ? Peut-être M. Guillaume a-t-il adhéré à votre groupe politique, messieurs ? C'est possible ; je le erois membre du R.P.R. Il est peut-être maintenant à l'U.D.F. !

M. Francis Gang. C'est toujours la majorité !

M. Charles Millon. Il n'y a pas de problèmes entre nous !

M. Raymond Douyère. Selon un article du journal *Libération*, du 11 avril, il voulait lui aussi désétatiser le Crédit agricole.

Nous essayons de comprendre le pourquoi des choses. La façon dont fonctionne le Crédit agricole ne nous paraît pas actuellement aberrante.

Le montant des fonds propres de la Caisse nationale du Crédit agricole est un enjeu important puisqu'il représente onze milliards de francs. C'est pourquoi nous voudrions bien savoir ce que vous voulez faire de cet argent. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Est-ce que le prix de la cession ne servirait pas à financer les quelques largesses que vous voulez accorder aux agriculteurs ? (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

M. Charles Millon. Elles ont déjà été financées !

M. Raymond Douyère. N'est-ce pas ce motif qui inspire cette volonté de désétatiser le Crédit agricole ? Pour moi, c'est vraisemblable.

M. Gérard Collomb. C'est le cadeau de fin d'année !

M. Raymond Douyère. Peut-être le cadeau électoral !

Par ailleurs, qu'est-ce qui va permettre à ces caisses régionales de racheter la caisse centrale ? Ainsi qu'il apparaît à la lecture de leur bilan, un grand nombre d'entre elles sont au rouge. Alors, où trouveront-elles l'argent ?

M. le ministre et M. le rapporteur ont évoqué tout à l'heure l'existence d'une espèce de marché captif, dans lequel on ne voyait pas la possibilité, pour des actionnaires privés, d'investir au niveau de la caisse nationale. En définitive, cette désétatisation a donc bel et bien pour seul objectif de vous permettre d'accaparer ces 12 milliards de francs. C'est une mauvaise chose. Notre groupe s'y opposera.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la privatisation. Je ne peux pas laisser M. Douyère tenter de m'opposer à M. le ministre de l'Agriculture.

M. Raymond Douyère et M. Philippe Bassinet. C'est lui qui s'oppose à vous !

M. le ministre chargé de la privatisation. Non, n'essayez pas de trouver une contradiction là où il n'y en a pas. La réponse que j'ai faite ici au nom du Gouvernement a recueilli au préalable le plein accord du ministre de l'Agriculture, du ministre de l'Économie, des finances et de la privatisation et, si vous tenez à tout savoir, la bénédiction du Premier ministre.

M. Raymond Douyère. Vous avez aussi l'accord de M. Pasqua, peut-être ?...

M. le ministre chargé de la privatisation. Ne cherchez pas à enfoncer le coin : vous ne trouverez pas de faille. Ma déclaration engage l'ensemble du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour répondre au Gouvernement.

M. Charles Millon. Avant de répondre à M. le ministre, je me permettrai quelques remarques relatives à l'intervention de M. Douyère que nous venons d'écouter. Elle fourmille de contradictions. D'un côté, il est question du fait que le Crédit agricole est devenu la première banque mondiale, qu'il s'est ouvert sur des marchés internationaux, sur des marchés diversifiés. De l'autre, il est dit que le Crédit agricole est un marché captif.

M. Gérard Collomb. Discours fascinant !...

M. Charles Millon. Comprenez qui pourra !

On nous a affirmé, au cours de ces quatre dernières années, qu'il fallait « déspecialiser » cet établissement. Vous avez vous-mêmes, messieurs les socialistes, porté le projet de loi grâce auquel, disiez-vous, le Crédit agricole devait sortir de sa vocation traditionnelle.

Voilà qu'aujourd'hui vous venez nous parler de marché captif ! Alors, je veux bien que ce soit un argument de séance, un argument de tribune, un argument d'assemblée...

M. Gérard Collomb. Vous, vous ne faites que ça !

M. Charles Millon. ... mais vous ne le ferez plus croire aux agriculteurs.

Ainsi, nous aurions l'intention de capter les 12 milliards de fonds propres pour accorder des faveurs au monde de l'agriculture, alors que vous-même, durant les deux premières années du mandat de M. Mauroy...

M. Gérard Collomb. Ah ! La suite de l'exercice de séduction, maintenant !

M. Charles Millon. ... vous avez puisé dans les caisses du Crédit agricole pour financer vos aides à l'agriculture.

Dans ces conditions, je comprends que vous nourrissiez quelques complexes, que vous soyez rongé de remords et en proie aux regrets, que vous battiez votre coulpe et que vous vous disiez : pourvu que nos successeurs ne fassent pas les fautes capitales que nous avons commises ! Mais, n'ayez crainte. Tel n'est pas notre objectif.

Je ne sais si M. Chomat a l'occasion de participer aux assemblées générales des caisses locales de Crédit agricole - Moi, j'assiste à une trentaine de ces assemblées chaque année - s'il le fait, il aura certainement entendu cette antienne : « Nous souhaitons pouvoir redevenir les patrons de notre banque. »

Pour les agriculteurs, c'est vrai, c'est leur banque. Est ancrée en eux l'impression que l'établissement qu'ils ont créé à la force du poignet, à la fin du XIX^e siècle, pour financer leurs exploitations, pour financer l'aménagement rural, a peu à peu échappé à leur contrôle. Dans leur esprit, le principe d'étatisation, de nationalisation est donc complètement opposé au principe de subsidiarité...

M. Christian Goux. Démagogie absolue !

M. Charles Millon. ... même si cela ne plaît pas à M. Goux !

Relisez l'histoire. Vous verrez que les agriculteurs ont jeté eux-mêmes les bases de leurs caisses de crédit agricole.

Relisez tout ce qu'a entrepris Gaillard-Bancel pour monter de telles caisses dans toute la vallée du Rhône ! Vous comprendrez alors que ces dernières n'étaient pas faites pour être, un jour, prises en main par l'État, ou nationalisées.

C'est la raison pour laquelle j'approuve totalement l'amendement présenté par mon collègue Bruno Durieux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je souhaite que, comme le Gouvernement s'y est engagé, intervienne, dans les semaines ou les mois qui viennent, une réforme en profondeur du Crédit agricole, qui le rende à ceux qui ont vocation à l'utiliser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

M. Michel Margnes. Mais cet amendement va être retiré !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui, M. Durieux va le retirer !

M. Raymond Douyère. Ça lui fait mal, mais il se couche !

M. Michel Margnes. Godillot !

M. le président. La parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. J'ai écouté avec intérêt M. Chomat et M. Douyère.

Je me suis demandé pourquoi M. Chomat n'a pas proposé de nationaliser toutes les caisses régionales du Crédit agricole...

M. Gérard Collomb. M. Millon a semé, quand récoltera-t-il ?

M. Bruno Durieux. ... car les arguments qu'il a développés pour s'opposer à la désétatisation de la caisse nationale valent tout autant pour les caisses régionales.

M. Gérard Collomb. Qui sera le faucheur ?

M. Bruno Durieux. Par conséquent, en bonne logique, monsieur Chomat, je vous suggère d'examiner la question de la nationalisation des caisses régionales.

M. Michel Margnes. Mais répondez à M. Cabana, pas à vos collègues !

M. le président. Monsieur Margnes, s'il vous plaît.

M. Bruno Durieux. M. Douyère, lui, s'est inquiété de savoir ce que l'on voulait faire des 12 milliards. Qu'il ne s'inquiète pas. C'est une opération spécifique. Il ne s'agit pas de mettre 12 milliards sur le marché...

M. Michel Margnes. Le Gouvernement vous a vu venir !

M. Bruno Durieux. ... mais, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, de faire prendre, peu à peu, progressivement et de manière étalée dans le temps...

M. Michel Margnes. Comme M. Barre met ses sabots ruraux !

M. Bruno Durieux. ... une participation majoritaire des caisses régionales dans la caisse nationale. Monsieur Douyère, je vous recommande, là aussi, de lire les déclarations du directeur général de la caisse nationale du Crédit agricole, qui a été nommé par vos amis, par le Gouvernement que vous soutenez.

Dans diverses déclarations publiques, reproduites dans plusieurs organes de presse, il a expliqué que la privatisation ne serait pas une mauvaise chose pour le Crédit agricole.

M. le président. Monsieur Durieux, concluez, puisque vous avez déjà présenté votre amendement.

M. Bruno Durieux. Je conclus en disant que j'ai écouté avec attention ce qu'a dit M. Cabana.

M. Michel Margnes. Quel exploit !

M. Bruno Durieux. J'ai noté qu'il était d'accord avec l'objectif général formulé dans l'amendement.

M. Christian Goux. Et voilà !

M. Bruno Durieux. J'ai noté également qu'il mentionnait le caractère spécifique d'une telle opération : je crois, en effet, que nous devons en tenir compte. Il a proposé que nous nous rencontrions, que nous organisions une concertation sur ce problème. Enfin, il a souhaité déposer le plus rapidement possible un projet de loi sur ce sujet.

M. Michel Margnes. Un projet de loi « Cabana dry » !

M. Bruno Durieux. Je dois dire que je suis convaincu par ses arguments (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et je retire l'amendement que j'ai présenté. (*Bravo ! sur les mêmes bancs.*)

M. le président. L'amendement n° 437 rectifié est retiré.

En conséquence, l'article 4 demeure dans la rédaction de l'amendement n° 446 précédemment adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRA-PARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation de deux membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission supérieure des caisses d'épargne.

En application de l'article 26 du règlement et conformément au texte constitutif de cet organisme, j'invite la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à remettre à la présidence le nom de ses candidats au plus tard le jeudi 15 mai 1986, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, les candidatures seront affichées et publiées au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette dernière publication.

6

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTEE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à modifier l'article 36 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 100, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n° 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 7 mai 1986, à une heure vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

DÉCISION SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Décision n° 86-1016

Séance du 6 mai 1986

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Conseil constitutionnel,
Vu l'article 59 de la Constitution ;
Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative au Conseil constitutionnel ;
Vu le code électoral ;
Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;
Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés au nom de M. Enrique Braun Ortega, demeurant à Mahina, Tahiti, Polynésie française, enregistrés le 1^{er} avril 1986 au cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française et tendant à ce qu'il plaise au Conseil :

1^o annuler le jugement en date du 6 mars 1986 du tribunal administratif de Papeete rejetant la requête contre l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française arrêtant la liste des candidats aux élections législatives du 16 mars 1986 ;

2^o statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 16 mars 1986 en Polynésie française pour la désignation de deux députés ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 du règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs, les requêtes introductives d'instance doivent être signées de leurs auteurs, la représentation par une tierce personne n'étant admise que pour les autres actes de la procédure ; qu'il suit de là que la requête signée par M. Piriou, avocat, déclarant agir en qualité de mandataire de M. Braun Ortega, n'est pas recevable ;

Décide :

Article 1er. - La requête de M. Braun Ortega est rejetée.

Article 2. - La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 6 mai 1986, où siégeaient : MM. Robert Badinter, président, Louis Joxe, Robert Lecourt, Daniel Mayer, Léon Jazeau-Marigné, Pierre Marilhacy, Georges Vedel, Robert Fabre.

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES DEMANDES D'AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX

En application de l'article 2 du décret du 6 novembre 1934 modifié, M. le président de l'Assemblée nationale a désigné M. Jacques Godfrain membre de cet organisme.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Désignations à des organismes extraparlamentaires

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé la désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein de douze organismes extraparlamentaires.

Dans sa troisième séance du 6 mai 1986, M. le président de l'Assemblée a proposé de confier aux commissions désignées ci-après le soin de présenter les candidats :

CONSEIL SUPERIEUR D'ORIENTATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (2 postes à pourvoir)

Présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges.

COMMISSION CONSULTATIVE DES ARCHIVES AUDIOVISUELLES DE LA JUSTICE (1 poste à pourvoir)

Présentation de la candidature par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

CONSEIL DE GESTION DU FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (1 poste à pourvoir)

Présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE (1 poste à pourvoir)

Présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges.

COMITE CONSULTATIF DES COURSES (1 poste à pourvoir)

Présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges.

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT (2 postes à pourvoir)

Présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION PLENIERE DE LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE (3 postes à pourvoir)

Présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges.

COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC (2 postes à pourvoir)

Présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION NATIONALE POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (2 postes à pourvoir)

Présentation des candidatures par :

- la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : 1 poste ;

- la commission des affaires étrangères : 1 poste ;

COMITE DE CONTROLE DU FONDS FORESTIER NATIONAL (2 postes à pourvoir)

Présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FORET ET DES PRODUITS FORESTIERS (2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

Présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges.

CONSEIL SUPERIEUR DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (6 postes à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants)

Présentation des candidatures par :

- la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : 1 titulaire et 1 suppléant ;

- la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : 1 titulaire et 1 suppléant ;

- la commission de la production et des échanges : 1 titulaire et 1 suppléant.

Ces propositions seront considérées comme adoptées en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 15 mai 1986, à dix-huit heures.

Si, à l'expiration de ce délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, les candidatures seront affichées et publiées au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette dernière publication.

Si le nombre des candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il appartiendra à la conférence des présidents de fixer la date à laquelle l'Assemblée devra procéder au scrutin.

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 7 mai 1986)

Groupe Union pour la démocratie française (114 membres au lieu de 113) :

- ajouter le nom de M. Pierre Claisse.

Groupe du Front national (R.N.) (34 membres au lieu de 35) :

- supprimer le nom de M. Bruno Chauvierre.

Liste des députés n'appartenant à aucun groupe (9) :

- supprimer le nom de M. Pierre Claisse ;

- ajouter le nom de M. Bruno Chauvierre.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 6 mai 1986

SCRUTIN (N° 57)

sur les sous-amendements nos 500 de M. Gérard Collomb et 565 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation du Crédit Lyonnais).

Nombre de votants 568
 Nombre des suffrages exprimés 568
 Majorité absolue 285

Pour l'adoption 250
 Contre 318

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 211.
 Non-votant : 1. - M. Gaston Defferre.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 154.
 Non-votants : 2. - MM. René Béguet et Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 29.
 Non-votants : 6. - MM. Christian Baeckeroot, Bruno Chauvière, Edouard Frédéric-Dupont, Jean-Marie Le Pen, François Porteu de la Morandière et Michel de Rostolan.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.
 Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.			
Adevah-Pœuf (Maurice)	Beaufils (Jean)	Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Mme Jacq (Marie)
Alfonsi (Nicolas)	Bèche (Guy)	Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Mme Jacquaint (Muguette)
Anciant (Jean)	Bellon (André)	Bourguignon (Pierre)	Jalton (Frédéric)
Ansart (Gustave)	Belorgey (Jean-Michel)	Brune (Alain)	Janetti (Maurice)
Ascensi (François)	Bérégovoy (Pierre)	Calmat (Alain)	Jarosz (Jean)
Auchède (Rémy)	Bernard (Pierre)	Cambolive (Jacques)	Jospin (Lionel)
Auroux (Jean)	Besson (Michel)	Carraz (Roland)	Josselin (Charles)
Mme Avicé (Edwige)	Billardon (André)	Cartelet (Michel)	Journet (Alain)
Ayrault (Jean-Marc)	Bockel (Jean-Marie)	Cassaing (Jean-Claude)	Joxe (Pierre)
Badet (Jacques)	Bocquet (Alain)	Castor (Elie)	Kucheida (Jean-Pierre)
Balligand (Jean-Pierre)	Bonnemaison (Gilbert)	Cathala (Laurent)	Labarrère (André)
Bapt (Gérard)	Bonnet (Alain)	Césaire (Aimé)	Lacombe (Jean)
Barailla (Régis)	Bonrepaux (Augustin)	Chanfrault (Guy)	Laignel (André)
Bardin (Bernard)	Bordu (Gérard)	Chapuis (Robert)	Lajoinie (André)
Barrau (Alain)	Borel (André)	Charzat (Michel)	Mme Lalumière (Catherine)
Barthe (Jean-Jacques)	Borrel (Robert)	Chauveau (Guy-Michel)	Lambert (Jérôme)
Bartolone (Claude)	Mme Bouchardeau (Huguette)		Lambert (Michel)
Bassinnet (Philippe)			Lang (Jack)
			Laurain (Jean)
			Laurissergues (Christian)
			Lavèdrine (Jacques)
			Le Baill (Georges)
			Mme Lecuir (Marie-France)
			Le Déaut (Jean-Yves)
			Ledran (André)
			Le Drian (Jean-Yves)
			Le Foll (Robert)
			Lefranc (Bernard)
			Le Garrec (Jean)
			Lejeune (André)
			Le Meur (Daniel)
			Lemoine (Georges)
			Lengagne (Guy)
			Le Pensec (Louis)
			Mme Leroux (Ginette)
			Leroy (Roland)
			Lonele (François)
			Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
			Mahéas (Jacques)
			Malandain (Guy)
			Malvy (Martin)
			Marchais (Georges)
			Marchand (Philippe)
			Margnes (Michel)
			Mas (Roger)
			Mauroy (Pierre)
			Mellick (Jacques)
			Menga (Joseph)
			Mercieca (Paul)
			Mermaz (Louis)
			Métais (Pierre)
			Metzinger (Charles)
			Mexandeau (Louis)
			Michel (Claude)
			Michel (Henri)
			Michel (Jean-Pierre)
			Mitterand (Gilbert)
			Montdargent (Robert)
			Mme Mora (Christiane)
			Moulinet (Louis)
			Moutoussamy (Ernest)
			Nallet (Henri)
			Natiez (Jean)
			Mme Neiertz (Véronique)
			Mme Nevoux (Paulette)
			Notehart (Arthur)
			Nucci (Christian)
			Oehler (Jean)
			Ortet (Pierre)
			Mme Osselin (Jacqueline)
			Patriat (François)
			Pen (Albert)
			Pénicaut (Jean-Pierre)
			Pesce (Rodolphe)
			Peuziat (Jean)
			Peyret (Michel)
			Pezet (Michel)
			Pierret (Christian)
			Pinçon (André)
			Pistre (Charles)
			Poperen (Jean)
			Porelli (Vincent)
			Portheault (Jean-Claude)
			Prat (Henri)
			Proveux (Jean)
			Puaud (Philippe)
			Queyranne (Jean-Jack)
			Quilès (Paul)
			Quilliot (Roger)
			Ravassard (Noël)
			Raymond (Alex)
			Reyssier (Jean)
			Richard (Alain)
			Rigal (Jean)
			Rigaut (Marcel)
			Rimbault (Jacques)
			Rocard (Michel)
			Rodet (Alain)
			Roger-Machart (Jacques)
			Mme Roudy (Yvette)
			Roux (Jacques)
			Saint-Pierre (Dominique)
			Sainte-Marie (Michel)
			Sanmarco (Philippe)
			Santrou (Jacques)
			Sapin (Michel)
			Sarre (Georges)
			Schreiner (Bernard)
			Schwartzberg (Roger-Gérard)
			Mme Sicard (Odile)
			Siffre (Jacques)
			Suchon (René)
			Mme Soum (Renée)
			Mme Stiévenard (Gisèle)
			Stirn (Olivier)
			Strauss-Kahn (Dominique)
			Mme Sublet (Marie-Joséphine)
			Sueur (Jean-Pierre)
			Tavernier (Yves)
			Théaudin (Clément)
			Mme Toutain (Ghislaine)
			Mme Trautmann (Catherine)
			Vadepied (Guy)
			Vauzelle (Michel)
			Vergès (Paul)
			Vivien (Alain)
			Wacheux (Marcel)
			Welzer (Gérard)
			Worms (Jean-Pierre)
			Zuccarelli (fémile)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Baekeroot (Christian)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franch)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charié (Jean-Paul)

Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Cowanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoe (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gatien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)

Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeanodon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Kilifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
L. Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Léperec (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)

Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missolle (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquain (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (François)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)

Perben (Dominique)
Perhet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyrun (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoul (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Rohien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Ruyer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Élier (Francis)

Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi (Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tihéri (Jean)
Tuga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueherschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivian (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Ruland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Baekeroot (Christian), Béguet (René), Chauvierre (Bruno), Defferre (Gaston), Frédéric-Dupont (Edouard), Le Pen Jean-Marie, Porteu de La Morandière (François) et Rostolan (Michel de).

SCRUTIN (N° 58)

sur les sous-amendements nos 505 de M. Gérard Collomb et 570 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de la Société Générale).

Nombre de votants	565
Nombre des suffrages exprimés	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	249
Contre	316

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 210.

Non-votants : 2. - MM. Gaston Defferre et Marcel Dehoux.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 129.

Non-votant : 1. - M. Gérard Trémège.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 27.

Non-votants : 8. - MM. Christian Baeckeroot, Pierre Ceyrac, Bruno Chauvierre, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, Ronald Perdomo et François Porteu de La Morandière.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrite (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Guoze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Chevalier (Daniel)	Gremetz (Maxime)
Adevah-Peuf (Manrice)	Chevènement (Jean-Pierre)	Grimont (Jean)
Alfonsi (Nicolas)	Chomat (Paul)	Guyard (Jacques)
Anciant (Jean)	Chouat (Didier)	Hag. (Georges)
Ansart (Gustave)	Chupin (Jean-Claude)	Hag. (Guy)
Asensi (François)	Clert (André)	Hernu (Charles)
Auchédé (Rémy)	C'offineau (Michel)	Hervé (Edmond)
Auroux (Jean)	Colin (Georges)	Hervé (Michel)
Mme Avice (Edwige)	Collomb (Gérard)	Hoaran (Elie)
Ayrault (Jean-Marc)	Colonna (Jean-Hugues)	Mme Hoffmann (Jacqueline)
Badet (Jacques)	Combrisson (Roger)	Huguet (Roland)
Balligand (Jean-Pierre)	Crépeau (Michel)	Mme Jacq (Marie)
Bapt (Gérard)	Mme Cresson (Edith)	Mme Jacquaint (Muguette)
Barailla (Régis)	Darimot (Louis)	Jalton (Frédéric)
Bardin (Bernard)	Deleharre (Michel)	Janetti (Maurice)
Barrau (Alain)	Delehedde (André)	Jaros (Jean)
Barthe (Jean-Jacques)	Derosier (Bernard)	Jospin (Lionel)
Bartolone (Claude)	Deschamps (Bernard)	Josselin (Charles)
Bassinet (Philippe)	Deschamps-Beaume (Freddy)	Journet (Alain)
Beaufils (Jean)	Dessein (Jean-Claude)	Joxe (Pierre)
Bèche (Guy)	Destrade (Jean-Pierre)	Kucheida (Jean-Pierre)
Bellon (André)	Dhaille (Paul)	Labarrère (André)
Belorgey (Jean-Michel)	Douyère (Raymond)	Laborde (Jean)
Bérégovoy (Pierre)	Dronin (René)	Lacombe (Jean)
Bernard (Pierre)	Ducoloné (Guy)	Laignel (André)
Berson (Michel)	Mme Dufoix (Georgina)	Lajoinie (André)
Besson (Louis)	Dumas (Roland)	Mme Lalumière (Catherine)
Billardon (André)	Dumont (Jean-Louis)	Lambert (Jérôme)
Bockel (Jean-Marie)	Durieux (Jean-Paul)	Lambert (Michel)
Bocquet (Alain)	Durupt (Job)	Lang (Jack)
Bonnemaison (Gilbert)	Emmanueli (Henri)	Laurain (Jean)
Bonnet (Alain)	Évin (Claude)	Lauissergues (Christian)
Bonrepaux (Augustin)	Fabius (Laurent)	Lavédrine (Jacques)
Bordu (Gérard)	Faugaret (Alain)	Le Baill (Georges)
Borel (André)	Fiszbin (Henri)	Mme Lecuir (Marie-France)
Borrel (Robert)	Fiterman (Charles)	Le Déant (Jean-Yves)
Mme Bouchardeau (Huguette)	Fleury (Jacques)	Ledran (André)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Florian (Roland)	Le Drian (Jean-Yves)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Forgues (Pierre)	Le Foll (Robert)
Bourguignon (Pierre)	Fourré (Jean-Pierre)	Lefranc (Bernard)
Brune (Alain)	Mme Frachon (Martine)	Le Garrec (Jean)
Calmat (Alain)	Franceschi (Joseph)	Lejeune (André)
Cambolive (Jacques)	Frêche (Georges)	Le Meur (Daniel)
Carraz (Roland)	Fuchs (Gérard)	Lemoine (Georges)
Cartelet (Michel)	Garnendia (Pierre)	Lengagne (Guy)
Cassaing (Jean-Claude)	Mme Gaspard (Françoise)	Le Pensec (Louis)
Castor (Elie)	Gayssot (Jean-Claude)	Mme Leroux (Ginette)
Cathala (Laurent)	Germon (Claude)	Leroy (Roland)
Césaire (Aimé)	Giard (Jean)	Loncle (François)
Chanfaut (Guy)	Giovannelli (Jean)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Chapuis (Robert)	Mme Goeuriot (Colette)	Mahéas (Jacques)
Charzat (Michel)	Gourmelon (Joseph)	Malandain (Guy)
Chauveau (Guy-Michel)	Goux (Christian)	Malvy (Martin)
Chénard (Alain)	Gouz (Hubert)	Marchais (Georges)

Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mernaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzing (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Naeiz (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)

Pénicaud (Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porcelli (Vincent)
Portheault (Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rocci (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)

Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg (Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard (Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.	Bourg-Broc (Bruno)	Cug (Henri)
Abelin (Jean-Pierre)	Bousquet (Jean)	Daillet (Jean-Marie)
Allard (Jean)	Mme Boutin (Christine)	Dafhus (Jean-Claude)
Alphandéry (Edmond)	Bouvard (Loïc)	Debré (Bernard)
André (René)	Bouvet (Henri)	Debré (Jean-Louis)
Ansquer (Vincent)	Boyon (Jacques)	Dehré (Michel)
Arreckx (Maurice)	Branger (Jean-Guy)	Dehaine (Arthur)
Arrighi (Pascal)	Brial (Benjamin)	Delalande (Jean-Pierre)
Auberger (Philippe)	Briane (Jean)	Delatre (Georges)
Aubert (Emmanuel)	Briant (Yvon)	Delattre (Francis)
Aubert (François d')	Brocard (Jean)	Delevoye (Jean-Paul)
Audinot (Gautier)	Brochard (Albert)	Delfosse (Georges)
Bachelet (Pierre)	Bruné (Paulin)	Delmar (Pierre)
Bachelot (François)	Bussereau (Dominique)	Demange (Jean-Marie)
Barate (Claude)	Cabal (Christian)	Demuynek (Christian)
Barbier (Gilbert)	Caro (Jean-Marie)	Deniau (Jean-François)
Barnier (Michel)	Carré (Antoine)	Deniau (Xavier)
Barre (Raymond)	Cassabel (Jean-Pierre)	Deprez (Charles)
Barrot (Jacques)	Cavaillé (Jean-Charles)	Deprez (Léonce)
Baudis (Pierre)	Cazalet (Robert)	Dermaux (Stéphane)
Baumel (Jacques)	César (Gérard)	Desanlis (Jean)
Bayard (Henri)	Chabnuche (Dominique)	Descaves (Pierre)
Bayrou (François)	Chambun (Charles de)	Devedjian (Patrick)
Beaujean (Henri)	Chammougon (Edouard)	Dhinnin (Claude)
Beaumont (René)	Chantelat (Pierre)	Diebold (Jean)
Bécam (Marc)	Charbonnel (Jean)	Diméglio (Willy)
Bechter (Jean-Pierre)	Charlé (Jean-Paul)	Domenech (Gabriel)
Bégault (Jean)	Charles (Serge)	Dominiati (Jacques)
Béguet (René)	Charretier (Maurice)	Donsset (Maurice)
Benoit (René)	Charroppin (Daniel)	Drut (Guy)
Benouville (Pierre de)	Chartron (Jacques)	Dubernard (Jean-Michel)
Bernard (Michel)	Chasseguet (Gérard)	Dugoin (Xavier)
Bernardet (Daniel)	Chastagnol (Alain)	Durand (Adrien)
Bernard-Reymond (Pierre)	Chollet (Paul)	Durieux (Bruno)
Besson (Jean)	Chometon (Georges)	Durr (André)
Bichet (Jacques)	Claisse (Pierre)	Ehrmann (Charles)
Bigard (Marcel)	Clément (Pascal)	Falala (Jean)
Birraux (Claude)	Cointat (Michel)	Fanton (André)
Blanc (Jacques)	Colin (Daniel)	Farran (Jacques)
Bléuler (Pierre)	Colombier (Georges)	Féron (Jacques)
Blot (Yvan)	Corrêze (Roger)	Ferrari (Gratien)
Blum (Roland)	Couanau (René)	Fèvre (Charles)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)	Couepel (Sébastien)	Fillon (François)
Bollengier-Stragier (Georges)	Cousin (Bertrand)	Foyer (Jean)
Bompard (Jacques)	Couve (Jean-Michel)	Freulet (Gérard)
Bonhomme (Jean)	Couveinhes (René)	Fréville (Yves)
Borotra (Franck)	Cozan (Jean-Yves)	Frich (Edouard)

Fuchs (Gérard)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghyzel (Michel)
Gisnard d'Estaing (Valéry)
Goasdouff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grioteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Hahy (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herliory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyest (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacain (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Laffleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)

Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepereq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Mareus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouban du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missotte (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbit (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)

Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Étienne)
Poniatowski (Ladislav)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoul (Éric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rulland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi (Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirhois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Marial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Touhon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Uelerschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

SCRUTIN (N° 59)

sur les sous-amendements nos 513 de M. Gérard Collomb et 578 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de la Compagnie financière de Paribas).

Nombre de votants	567
Nombre des suffrages exprimés	567
Majorité absolue	284
Pour l'adoption	248
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 210.
Non-votants : 2. - MM. Gaston Defferre et André Labarrère.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.
Non-votant : 1. M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 29.
Non-votants : 6. - MM. Christian Baeckeroot, Pierre Ceyrac, Dominique Chaboche, Bruno Chauvierre, Jean-Marie Le Pen et François Porteu de La Morandière.

Groupe communiste (35) :

Pour : 34.
Non-votant : 1. - M. Jacques Roux.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lamhert et André Pinçon.
Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Bonnemaison (Gilbert)	Chèvènement (Jean-Pierre)
Adevah-Peuf (Maurice)	Bonnet (Alain)	Chomat (Paul)
Alfonsi (Nicolas)	Bonrepaux (Augustin)	Chouat (Didier)
Anciam (Jean)	Bordu (Gérard)	Chupin (Jean-Claude)
Ansart (Gustave)	Borel (André)	Clerc (André)
Asensi (François)	Borrel (Robert)	Coffineau (Michel)
Auchède (Rémy)	Mme Bouchardeau (Huguette)	Colin (Georges)
Auroux (Jean)	Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Collomb (Gérard)
Mme Avice (Edwige)	Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)	Colonna (Jean-Hugues)
Ayrault (Jean-Marc)	Bourguignon (Pierre)	Combrisson (Roger)
Badet (Jacques)	Brune (Alain)	Crépeau (Michel)
Balligand (Jean-Pierre)	Calmat (Alain)	Mme Cresson (Edith)
Bapt (Gérard)	Camholive (Jacques)	Darinet (Louis)
Barailla (Régis)	Carraz (Roland)	Dehoux (Marcel)
Bardin (Bernard)	Cartelet (Michel)	Delebarre (Michel)
Barrau (Alain)	Cassaing (Jean-Claude)	Delehedde (André)
Barthe (Jean-Jacques)	Castor (Elie)	Derosier (Bernard)
Banalone (Claude)	Cathala (Laurent)	Deschamps (Bernard)
Bassiniet (Philippe)	Césaire (Aimé)	Deschamps-Beaume (Freddy)
Beaufils (Jean)	Chanfrault (Guy)	Dessein (Jean-Claude)
Bèche (Guy)	Chapuis (Robert)	Destrade (Jean-Pierre)
Bellon (André)	Charzat (Michel)	Dhaille (Paul)
Belorgey (Jean-Michel)	Chauveau (Guy-Michel)	Douyère (Raymond)
Bérégovoy (Pierre)	Chénard (Alain)	Drouin (René)
Bernard (Pierre)	Boquet (Alain)	Ducolonté (Guy)
Berson (Michel)		Mme Dufoix (Georgina)
Besson (Louis)		Dumas (Roland)
Billardon (André)		Dumont (Jean-Louis)
Buckel (Jean-Marie)		
Buquet (Alain)		

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Baeckeroot (Christian), Ceyrac (Pierre), Chauvierre (Bruno), Defferre (Gaston), Dehoux (Marcel), Frédéric-Dupont (Edouard), Gollnisch (Bruno), Le Pen (Jean-Marie), Perdomo (Ronald), Porteu de La Morandière (François) et Trémège (Gérard).

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Marcel Dehoux, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

Durieux (Jean-Paul)
 Durrupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fiszbin (Henri)
 Fiterman (Charles)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon
 (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Gardemdia (Pierre)
 Mme Gaspard
 (Françoise)
 Gayssot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goerriot
 (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Guuze (Hubert)
 Grenez (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Heru (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann
 (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint
 (Muguette)
 Jallon (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laiguel (André)
 Lajoine (André)
 Mme Lalumière
 (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurisergues
 (Christian)

Lavédrine (Jacques)
 Le Bail (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-
 France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Le Pensee (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué
 (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Mondargent (Robert)
 Mme Mora
 (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz
 (Véronique)
 Mme Nevoux
 (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)
 Mme Osselin
 (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaut
 (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphandéry (Edmond)
 André (René)
 Ansqer (Vincent)
 Arreckx (Maurice)
 Arrighi (Pascal)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Auidinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Bachelot (François)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)

Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Béguet (René)
 Benoît (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond
 (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Birraux (Claude)

Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Popereu (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Porthault
 (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Reyssier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart
 (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Saint-Pierre
 (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrôt (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg
 (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard
 (Gisèle)
 Stirn (Olivier)
 Strauss-Kahn
 (Dominique)
 Mme Neiertz
 (Marie-Joséphe)
 Sœur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain
 (Ghislaine)
 Mme Trautmann
 (Catherine)
 Vadepied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergés (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Blanc (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau
 (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier
 (Georges)
 Bompard (Jacques)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Franck)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin
 (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)

Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Bryant (Yvon)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavaillé (Jean-Charles)
 Cazalat (Robert)
 César (Gérard)
 Chambrun (Charles de)
 Chammougon
 (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charé (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Charron (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chillet (Paul)
 Chmerton (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corrèze (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cug (Henri)
 Dailet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaïne (Arthur)
 Delalande
 (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delatre (Francis)
 Delevoe (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuynck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desantis (Jean)
 Descaves (Pierre)
 Devedjian (Patrick)
 Dhurain (Claude)
 Diehold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Domenech (Gabriel)
 Dominati (Jacques)
 Dousset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Duhernard
 (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Gatien)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)

Frédéric-Dupont
 (Edouard)
 Freulet (Gérard)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gengenwin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Giscard d'Estaing
 (Valéry)
 Gossuff (Jean-Louis)
 Godefroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gollnisch (Bruno)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)
 Gougy (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Griotteray (Alain)
 Grussenmeyer
 (François)
 Guéna (Yves)
 Guichard (Olivier)
 Hahy (René)
 Hannoun (Michel)
 Mme d'Harcourt
 (Florence)
 Hardy (Francis)
 Harat (Joël)
 Heziny (Guy)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Hôleindre (Roger)
 Houssin (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert
 (Elisabeth)
 Hunault (Xavier)
 Hyst (Jean-Jacques)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaïne (Arthur)
 Delalande
 (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delatre (Francis)
 Delevoe (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuynck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desantis (Jean)
 Descaves (Pierre)
 Devedjian (Patrick)
 Dhurain (Claude)
 Diehold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Domenech (Gabriel)
 Dominati (Jacques)
 Dousset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Duhernard
 (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Gatien)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)

Marlière (Olivier)
 Martine (Jean-Claude)
 Marty (Élie)
 Masson (Jean-Louis)
 Mathieu (Gilbert)
 Mauger (Pierre)
 Maujoud du Gasset
 (Joseph-Henri)
 Mayoud (Alain)
 Mazaud (Pierre)
 Médecin (Jacques)
 Mègret (Bruno)
 Mesmin (Georges)
 Messmer (Pierre)
 Mestret (Philippe)
 Mieux (Pierre)
 Michel (Jean-François)
 Millon (Charles)
 Missoc (Charles)
 Mme Missoffe
 (Hélène)
 Montastruc (Pierre)
 Montesquiou
 (Aymer de)
 Mme Moreau (Louise)
 Mouton (Jean)
 Moyne-Bressand
 (Alain)
 Narquin (Jean)
 Nenou-Pwataho
 (Maurice)
 Nungesser (Roland)
 Ornano (Michel d')
 Oudot (Jacques)
 Paccou (Charles)
 Paecht (Arthur)
 Mme de Panafieu
 (Françoise)
 Mme Papon (Christiane)
 Mme Papon (Monique)
 Parent (Régis)
 Pascalon (Pierre)
 Pasquini (Pierre)
 Pelchat (Michel)
 Perben (Dominique)
 Perbet (Régis)
 Perdomo (Ronald)
 Peretti Della Rocca
 (Jean-Pierre de)
 Péricard (Michel)
 Piryat (Jacques)
 Peyrefitte (Alain)
 Peyron (Albert)
 Mme Piat (Yann)
 Pinte (Étienne)
 Poniatowski
 (Ladislas)
 Poujade (Robert)
 Préaumont (Jean de)
 Proriot (Jean)
 Raoult (Éric)
 Raynal (Pierre)
 Renard (Michel)
 Reveau (Jean-Pierre)
 Revet (Charles)
 Reymann (Marc)
 Richard (Lucien)
 Rigard (Jean)
 Roatta (Jean)
 Robien (Gilles de)
 Rocca Serra
 (Jean-Paul de)
 Rolland (Hector)
 Rossi (André)
 Rostolan (Michel de)
 Roussel (Jean)
 Roux (Jean-Pierre)
 Royer (Jean)
 Lorenzini (Claude)
 Lory (Raymond)
 Louet (Henri)
 Mamy (Albert)
 Mancel (Jean-François)
 Maran (Jean)
 Marcellin (Raymond)
 Marcus (Claude-
 Gérard)

Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)

Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Yoga (Maurice)
Touhon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Uberschlag (Jean)
Valleix (Jean)

Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuhbert (Michel)
Villaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)

Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuiq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoe (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynek (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diniéglio (Willy)
Dumenech (Gabriell)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Grazienn)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Gérard)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Gousduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Hahy (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)

Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Léperq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Martié (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoudan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Monastriac (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paecon (Charles)
Paecht (Arthur)
M^{me} de Panafieu
(Françoise)
M^{me} Papon (Christiane)
M^{me} Papon (Monique)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Baeckeroot (Christian), Ceyrac (Pierre), Chaboche (Dominique), Chauvière (Bruno), Defferre (Gaston), Labarrère (André), Le Pen (Jean-Marie), Porteu de La Morandière (François) et Roux (Jacques).

Mise au point au sujet du présent scrutin

MM. André Labarrère et Jacques Roux, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 60)

sur l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nouvelle rédaction de cet article comportant en annexe la liste des entreprises soumises à dénationalisation).

Nombre de votants	570
Nombre des suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	318
Contre	252

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 211.

Non-votant : 1. - M. Gaston Defferre.

Groupe R.P.R. (156) :

Pour : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Pour : 129.

Contre : 2. - MM. Jacques Blanc et Jacques Dominati.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Pour : 30.

Non-votants : 5. - MM. Christian Baeckeroot, Bruno Chauvière, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen et François Porteu de La Morandière.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Ont voté pour

MM.			
Abelin (Jean-Pierre)	André (René)	Arrighi (Pascal)	
Allard (Jean)	Ansquer (Vincent)	Auberger (Philippe)	
Alphandéry (Edmond)	Arrecks (Maurice)	Aubert (Emanuel)	

Parent (Régis)
Pascallnn (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perjomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre del)
Péricard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mine Plat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski
(Ladislas)
Ponjade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)

Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rnstolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Wagner (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)

Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirhois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrat (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tihéri (Jean)
Toga (Maurice)
Touhnn (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueherschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuihert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Pierre)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Marin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Marnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Mondargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Mnutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Nevoux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)

Oehler (Jean)
Ornet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Penicaut
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Peret (Michel)
Pierret (Christian)
Pignon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)

Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard
(Ciselet)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Emile)

Ont voté contre

MM.
Adevah-Pouf
(Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Béregovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Blanc (Jacques)
Bocfel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bontemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardéau
(Huguctte)
Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-
Michel)
(Ile-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)

Chauveau
(Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevenement (Jean-
Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume
(Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Dominati (Jacques)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoux
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)

Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot
(Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gruze (Huhert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Clert (André)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
Darinet (Louis)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jalon (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Linnel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheidia (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues
(Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Le Pensec (Louis)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Baeckeroot (Christian), Chauvierre (Bruno), Defferre (Gaston), Gollnisch (Bruno), Le Pen (Jean-Marie) et Porteu de La Morandière (François).

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 21 sur l'amendement n° 55 M. Jacques Roux à l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (instauration pour le comité d'entreprise d'un droit de recours qui suspend, pendant trois mois, la procédure de licenciement) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 29 avril 1986, p. 490), MM. Jean Roatta et Jean-Pierre Soisson, portés comme ayant votés « pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 22 sur l'amendement n° 18 de M. François Bachelot à l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (suppression du monopole de l'A.N.P.E. en matière de formation, de recherche et d'offre d'emploi) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 29 avril 1986, p. 491), MM. Maurice Arreck, Marcel Bigeard, Jacques Blanc, Albert Brochard, Maurice Charretier, Jean-François Deniau, Charles Ehrmann, Alain Grotteray, Mme Florence d'Harcourt, MM. Robert Hersan, Jean Lecanuet, Raymond Marcellin, Mme Louise Moreau, MM. Michel d'Ornano, Arthur Paecht, Jean Proriot et Jean Seitlinger, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 25 sur l'amendement n° 63 de M. Elie Hoarau à l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du secteur de la santé des modifications du contrat de travail à durée déterminée, du travail temporaire et du travail à temps partiel) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 29 avril 1986, p. 523), MM. Jean Bousquet et René Haby, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 28 sur l'amendement n° 20 de M. François Bachelot et les membres du groupe du Front national (R.N.) à l'article 2 du projet de loi autorisant le Gou-

vernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (modification des critères de représentativité des syndicats au sein des entreprises lors des élections professionnelles) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 30 avril 1986, p. 552), M. Jacques Blanc, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 29 sur l'amendement n° 302 de M. Gérard Collomb tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa 4 de l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (possibilités de modifier les dispositions du Code du travail relatives à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 30 avril 1986, p. 554), M. Michel Pelchat, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 30 sur l'amendement n° 444 rectifié du Gouvernement à l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (fixation de la durée et des limites des exonérations consenties aux entreprises créant des emplois dans certaines zones) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 30 avril 1986, p. 577), M. Jean Roatta, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 31 sur l'amendement n° 73 de M. Georges Marchais à l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (création à la charge des employeurs d'un fonds de

garantie des cotisations sociales) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 30 avril 1986, p. 579), M. Joseph Klifa, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 32 sur l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures nécessaires au développement de l'emploi) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 30 avril 1986, p. 580), M. Jean Roatta, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 33 sur l'amendement n° 80 de M. Georges Hage tendant à supprimer l'article 3 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (habilitation à prendre les mesures nécessaires au développement de la participation des salariés) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 30 avril 1986, p. 582), M. Roger Hersant, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 34 sur l'amendement n° 324 de M. Gérard Collomb à l'article 3 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (extension aux travailleurs étrangers des droits accordés aux travailleurs français en matière de participation) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 30 Avril 1986, p. 603), M. Jean-Marie Daillet, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	105	306	
33	Questions..... 1 an	106	525	
83	Table compte rendu.....	50	82	
93	Table questions.....	50	90	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	96	508	
35	Questions..... 1 an	96	331	
85	Table compte rendu.....	50	77	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
95	Table questions.....	30	49	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 an	198	293	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	654	1 489	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Dussix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31 Administration : 45-78-81-39 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **2,80 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)